

**Ouvrage collectif réalisé sous la direction scientifique
de Claire Duport**

**L'INTERVENTION SOCIALE
A L'ÉPREUVE
DES TRAFICS DE DROGUES**

*Ateliers Professionnels
Les 6 & 7 Mai 2010 à Marseille*



**Association Départementale pour le Développement des Actions de
Prévention
(*addap13*)**

**avec le soutien du Service Santé Publique et Handicapés (Mission Sida,
Toxicomanies et Prévention des conduites à risques) de la Ville de Marseille, de la
Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.**

PREAMBULE

A la suite d'un travail de deux ans, mené à Marseille sur les réseaux et trafics de drogues, se sont tenus les 6 et 7 Mai 2010 des ateliers professionnels. Deux journées d'échanges, de débats, de confrontations de savoirs et d'expériences, qui ont réuni des professionnels (de l'action sociale, de l'éducation, de la santé, de la justice, de la police, du logement social...), des élus et représentants institutionnels et des chercheurs en sciences humaines et sociales.

La présente publication est issue à la fois de la restitution de ces deux journées et de la réflexion menée par le groupe « questions de réseaux » composé comme suit :

Anne-Marie TAGAWA - addap13 - Educatrice Spécialisée
Nathalie SANCEY - addap13 - Educatrice Spécialisée
Salah ALLIK - addap13 - Educateur Spécialisé
Mathias DURAND - addap13 - Educateur Spécialisé
Kémal STADI - Centre Social St Gabriel - Animateur
Kader BELKACEM - Centre Social AGORA - Animateur
Mustapha HAFTARI - Centre Social AGORA - Animateur
Jean-Pierre SIMON - Centre Social Flamants/Iris - Animateur
Mylène MEURIN - Centre Social Malpassé - Animatrice
Khadidja SAHRAOUI-CHAPUIS - Réseaux 13 - Coordinatrice
Claire DUPORT - Transversité - Sociologue

Ainsi que Lison SEVILLA, Hélène MILLE et Laurent LE GAL qui n'ont pu suivre le travail dans sa totalité.

Les travaux de « questions de réseaux » ont été soutenus et accompagnés par la Mission Sida, Toxicomanies et Prévention des conduites à risques – Service Santé Publique et Handicapés de la Ville de Marseille, en particulier par Mylène FRAPPAS.

La démarche a bénéficié du soutien financier de la MILDT, de la Ville de Marseille et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

SOMMAIRE

Introductions :

Avant propos

Michel SCOTTO, Directeur Général Adjoint de l'addap13
Elisabeth BRUN, Directrice du service Marseille 13/14, addap13..... page 5

Questions de réseaux : démarche et posture

Pierre ROCHE, Sociologue, CEREQ..... page 8

Pourquoi les Ateliers Professionnels ?

Claire DUPORT, Sociologue, Transverscité..... page 11

Que savons-nous des trafics de drogue et des modes d'implication dans les réseaux ?

Michel KOKOREFF, Sociologue, Université de Nancy..... page 14

Contributions des élus et représentants institutionnels :

Monsieur Philippe KLAYMAN,

Préfet délégué à la défense et à la sécurité,
Chef de projet départemental et régional
pour la Mission Interministérielle de Lutte
contre la Drogue et la Toxicomanie..... page 17

Monsieur Patrick PADOVANI,

Adjoint au Maire de Marseille,
délégué aux Personnes Handicapées, Toxicomanie, Sida,
Comité d'Hygiène et de Sécurité,
Médecine du Travail, Plan Alzheimer..... page 19

Monsieur Michel AMIEL,

Maire des Pennes Mirabeau,
Vice-président du Conseil Général,
délégué à la protection de l'enfance,
à la protection sanitaire et à la PMI..... page 21

Madame Caroline POZMENTIER,

Adjointe au Maire de Marseille,
déléguée à la sécurité et à la prévention..... page 24

Monsieur Jacques BERRIN,

Vice-président de l'addap13..... page 26

Contributions des chercheurs :

Le deal de drogues, un revenu complémentaire très risqué

Par **Christian BEN LAKHDAR,**

Université Catholique de Lille (FLSEG) & LEM (UMR 8179 CNRS)..... page 28

Le trafic du cannabis : des filières euro-méditerranéennes aux réseaux locaux marseillais Par Amina HADDAOUI , Sociologue.....	<i>page 36</i>
« La cannette et le sandwich » la participation des jeunes dans le trafic de stupéfiants. Par Nacer LALAM , Chargé de recherche. Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).....	<i>page 45</i>
Trafics et voisinage, l'ancrage social et territorial des activités de micro-deal Par Michel JOUBERT , Professeur de sociologie Université Paris 8 Saint-Denis CRESPPA (CNRS).....	<i>page 53</i>
La proximité à l'épreuve des trafics de drogues. Par Pierre ROCHE , Sociologue, CERSEQ.....	<i>page 57</i>
Le travail social à l'épreuve des trafics Par Thomas SAUVADET , Chercheur associé au CERMES 3 - Équipe CESAMES	<i>page 64</i>
Familles, transmissions et économie de la rue, Par Pascale JAMOULLE , Professeur invitée à l'Université de Louvain-la-Neuve (UCL), chargée de recherches au Service de santé mentale Le Méridien et au Laboratoire d'anthropologie prospective (LAAP/UCL).....	<i>page 71</i>
Comment construire ou maintenir du lien avec des jeunes impliqués dans les trafics ? Comment travailler avec les parents et les familles, et avec les institutions ? Quelles propositions, quelles alternatives pour infléchir les parcours, les trajectoires ? Par Shanti KAISER , Directrice de l'ADEJ.....	<i>page 79</i>
La protection de l'enfance à l'épreuve des trafics Par Sylvie MOTTES , Juge des enfants à Marseille.....	<i>page 82</i>
Cannabis, faut-il sortir du champ pénal ? Par Michel PERALDI , Sociologue, Centre Jacques Berque, Rabat.....	<i>page 85</i>

Conclusions :

Le point de vue des acteurs de terrain

Par Claire DUPORT et Michel KOKOREFF *page 90*

Questions de réseaux, questions d'éthique

Claire DUPORT, Sociologue, Transverscité..... *page 98*

AVANT PROPOS

Michel Scotto, Elisabeth Brun¹

addap13

En 2005, nos questionnements ont pris source dans la confrontation entre l'exercice des trafics illicites, d'une part, et nos pratiques professionnelles, d'autre part, sur les mêmes théâtres d'opération que sont les quartiers d'habitat social, ceux-là mêmes où nous sommes investis depuis de nombreuses années. Dans le même temps, les médias ont amplifié les discours sur la sécurité, sur les trafics dans des cités populaires devenues zones de « non droit » et sur la délinquance des mineurs désignée comme plus précoce et plus violente. Ces discours ont eu l'effet d'une loupe grossissant les réalités et nous mettant nous aussi face à nos propres représentations de la situation.

Une question nous poursuivait en permanence : ***jusqu'ou pouvons-nous aller dans ce face à face et comment arriver dans ces contextes tendus et parfois ambigus à poursuivre notre mission première, celle de protéger les jeunes dont nous avons la charge ?***

Le travail qui vous est présenté fait suite à celui engagé en 2005 sur « la question de la proximité du travail social et éducatif à l'épreuve de l'économie de la débrouille ». Depuis, il nous a fallu nous rendre à l'évidence : les territoires que nous investissions au quotidien faisaient l'objet d'une attention forte de la part des membres de réseaux de trafics de drogues, et ce d'une façon de plus en plus prégnante. Cela se manifestant par une occupation physique de certaines zones de ces territoires, par une surveillance et un contrôle de leurs accès, et des « conseils » à peine dissimulés d'aller exercer notre mission ailleurs ou à d'autres moments de la journée.

La question du sens de notre travail, autant que celle de l'acceptation de notre présence sur les quartiers, se posait à nouveau à nous et il nous fallait prendre à bras le corps ce problème en nous remettant à l'ouvrage.

Si notre première tâche a été de déconstruire les présupposés, les idées reçues et les clichés avec lesquels nous avons à composer chaque jour, il nous a fallu également comprendre comment ces trafics avaient évolué avec le temps, pris dans un contexte qui dépassait de loin les limites « du quartier ».

Sans tenter de cautionner ou d'excuser telle ou telle pratique illégale, il est cependant frappant de constater combien l'organisation de cette économie dite souterraine (mais qui s'exerce le plus souvent au grand jour...) s'inspire largement des règles empruntées à l'économie libérale (prise de risque, rareté, concurrence, conquête de parts de marché, techniques de management, circuit de distribution, fortes plus-values...) alors que ce sont précisément les effets de cette économie libérale qui excluent du travail et des revenus licites une grande partie des jeunes de ces quartiers... L'intervention sociale dans ce contexte peut être vécue alors, soit comme un concurrent, soit plus sûrement comme un témoin gênant de ces activités qui impactent parfois une grande partie de la population de ces cités.

Dès lors, notre intérêt s'est porté sur la question des territoires, considérés sous l'angle d'enjeu d'appropriation, de cohabitation voire de désertion. Mais un territoire, une cité, un quartier, faut-il le rappeler, c'est d'abord un espace social fait de relations de voisinage, de copains, de conflits, d'entraides... et il n'est pas étonnant que l'émergence des pratiques et des réseaux de drogues apparaissent et surtout se développent lorsque ces territoires et leurs habitants se sentent délaissés, lorsque le lien social s'est délité, lorsque l'articulation entre le dedans et le dehors ne fonctionne plus, et que l'isolement se transforme en relégation.

Si le problème est éminemment politique, il n'en demeure pas moins que l'intervention sociale, et en particulier celle de la protection de l'enfance, se trouvent mises en difficulté et se doivent de s'adapter

¹ Michel Scotto est Directeur général adjoint et Elisabeth Brun Directrice du service 13^e /14^e de Marseille à l'addap13.

à cette nouvelle donne en recherchant, de façon lucide et responsable, les moyens d'assurer leur présence et de poursuivre leur mission auprès des jeunes et de leurs familles.

Cet échange entre chercheurs et professionnels, nous avons souhaité l'organiser autour de six thématiques mises en avant par le groupe de travail « questions de réseaux » :

Économies générées et économies induites par les trafics de cannabis.

Michel PERALDI (Centre Jacques Berque, Rabat), Christian BEN LAKHDAR (Université Catholique de Lille).

Les trafics de cannabis dans les quartiers relèvent d'une organisation qui définit les fonctionnements, les places, les rôles, du producteur au revendeur au détail. Dans un contexte social dégradé, ces trafics constituent des formes d'accès à des ressources, parfois occasionnelles, mais aussi des formes d'asservissement.

Quels sont les espaces intermédiaires où les intervenants sociaux peuvent agir, entre dedans et dehors, entre normal et délinquant, entre occasionnel et permanent ?

Organisations des trafics, complexité et porosité des niveaux d'implication.

Amina HADDAOUI (Sociologue), Nacer LALAM (INHES).

A l'échelle internationale comme à l'échelle locale, les trafics de drogues génèrent des économies diverses. Dans les quartiers, les économies du trafic de cannabis sont pour une part des économies de la débrouille et de la pauvreté, d'autant que les gains financiers n'excluent pas les bénéfices sociaux.

Comment mieux connaître et mieux comprendre ces bénéfices économiques et sociaux pour les habitants des cités ?

Appropriation des territoires et cohabitations.

Michel JOUBERT (Université Paris 8), Salvatore CONDRO (Université Aix-Marseille).

Lorsque des trafics de drogues sont installés dans des quartiers, ils induisent des formes d'appropriation du territoire. Les habitants et les intervenants sociaux sont amenés à cohabiter et réguler le partage du temps et des espaces.

Comment travailler dans un contexte où la présence dans l'espace doit parfois être négociée ? Comment et jusqu'où négocier le partage du temps et de l'espace ?

Intervention sociale : la proximité à l'épreuve des trafics de drogues.

Pierre ROCHE (CEREQ), Thomas SAUVADET (CESAMES).

Agir dans le cadre de l'action publique sociale nécessite de nouer et de maintenir des liens de sociabilité avec les habitants des quartiers. Ces liens sont traversés et peuvent être altérés par les effets des activités de trafic.

Comment travailler dans cette proximité lorsque l'on est intervenant social et parfois aussi habitant ou originaire de ces mêmes quartiers ?

Jeunes, familles, intervenants sociaux et institutions : maintenir les liens.

Pascale JAMOULLE (Université de Louvain), Shanti KAISER (ADEJ).

Comment construire ou maintenir du lien avec des jeunes impliqués dans les trafics ? Comment travailler avec les parents, les familles, et les institutions ? Quelles propositions, quelles alternatives pour infléchir parcours et trajectoires ?

La protection de l'enfance à l'épreuve des trafics.

Sylvie MOTTES (Tribunal pour enfants de Marseille), Amar LAHMADI (Ville de Marseille).

La prégnance des trafics met particulièrement en danger les mineurs qui y sont confrontés ou impliqués. Cette notion même de danger est diversement perçue.

Comment faire valoir la notion de mise en danger et de protection des mineurs auprès d'eux-mêmes et de leurs familles ? Comment activer les lois de protection de l'enfance pour les professionnels et les institutions qui en ont la charge ?

Comme ce fut le cas en 2005, l'addap13, association de prévention spécialisée, habilitée par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, s'est investie pleinement dans cette démarche conduite dans la dynamique d'une recherche-action en acceptant d'en être le porteur. Mais rappelons que ce travail est avant tout le fruit d'un investissement collectif qui a réuni des acteurs, qu'ils soient intervenants sociaux, chercheurs en sciences sociales, ou responsables de politiques publiques. Tous se sont largement investis dans cette production en fonction de leurs compétences et de leurs connaissances pour faire œuvre commune. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Questions de réseaux : Démarche et posture

Pierre ROCHE

Sociologue, CEREQ

Je vais revenir sur la première partie de cette démarche, cette action de recherche que j'ai eu le plaisir d'animer et qui a abouti, en 2005, à un petit livre sur « la proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille » ; comment tout cela a-t-il donc commencé ?

Au départ, il y avait un petit groupe de travailleurs sociaux qui se retrouvaient face à des jeunes impliqués dans cette « économie de la débrouille » et, notamment, dans la revente de cannabis. Et malgré toute leur formation, toutes leurs compétences et leurs capacités à faire face à des situations marquées par l'incertitude, les paradoxes, la crise, cette confrontation se révélait difficile, anxiogène, et elle posait des questions. Questions sur le sens de leur travail et, au-delà, sur le sens de leur mission. Questions sur l'efficacité de leur travail, mais aussi sur la légitimité de leur positionnement. Ils pouvaient, effectivement, vivre leur présence sur ce terrain « hors loi », comme une transgression de ce qui fonde leur identité professionnelle et des impératifs moraux qui donnent sens à leur fonction.

Alors, ils auraient pu, comme on le fait souvent, céder quelque peu à la défense, et contourner ou pour le moins écourter les relations avec ces jeunes. Cela arrive et c'est tout à fait humain, mais ils n'ont pas procédé ainsi et ce fut là un premier acte décisif. Ils ont décidé de se constituer en groupe de réflexion avec l'appui de l'addap13, de la Mission Sida toxicomanies et Prévention des conduites à risques et du Service Prévention de la Délinquance de la Ville de Marseille. La démarche était lancée et je crois qu'ils l'ont faite parce que leur désir l'emportait sur leurs craintes, et sur leurs peurs. A l'époque, j'ai parlé à leur propos d'une éthique de la fidélité parce que je crois qu'ils ont été fidèles, effectivement, sur la base de ce qui fonde leur engagement professionnel, et si l'on s'autorise à remonter un peu dans le temps, on voit aussi une fidélité à l'ordonnance de 45, qui est un texte événement parce que fondateur en ce qu'il privilégie l'éducatif plutôt que le répressif, même s'il faut, cela a été dit et redit, articuler les deux : mais le texte considère que les enfants délinquants sont d'abord des enfants en danger.

Et voilà donc comment ces travailleurs sociaux décidèrent, en petit comité, tout petit comité, de poser un certain nombre de questions très délicates.... Il faut y aller certes mais pour faire quoi ? Il faut poser des actes professionnels, certes, mais lesquels, et comment ? Comment aller-au devant des jeunes sans cautionner leurs pratiques illicites, sans accepter l'illégalité, sans mettre sous le boisseau la Loi dont on est porteur lorsqu'on est éducateur ? Vous voyez combien ces questions sont pour le moins délicates. Et un peu plus tard j'ai été pressenti pour accompagner ces professionnels. Pour tenir pourrait-on dire un rôle de tiers et mettre en place un cadre permettant une co-analyse de leur activité professionnelle et de leurs positionnements sur les points listés ci-dessus.

Deux grands principes ont structuré notre démarche : répétitivité des rencontres et restitution des échanges. La répétitivité change le cadre et change donc la situation d'énonciation : plus on avance dans la démarche plus on s'autorise à dire des choses importantes, qu'il n'est pas toujours facile de verbaliser. Quant aux restitutions, très concrètement, les dires ont été enregistrés et retranscrits : un retour en a été fait, et ainsi ils ont pu être élaborés, conceptualisés, retravaillés, et confrontés à tout ce qui a pu être trouvé dans des démarches comparables. Cela dans le but de se donner des repères et d'aller vers une pensée toujours plus complexe. A travers ce retour systématique sur leurs propres énoncés, les professionnels ont pu en quelque sorte penser leurs pensées. Je leur ai demandé également d'en passer par l'écrit, non seulement pour s'exprimer autrement et exprimer autre chose, mais aussi parce que l'acte d'écrire fait accéder à des contenus de savoirs spécifiques, suscite des pensées spécifiques que nul parler ne pourrait autoriser : le processus d'écriture n'a pas seulement à voir avec la forme du dire mais aussi avec son contenu.

C'est le moment pour moi de dire quelque chose de très important : les institutions n'ont exercé aucune pression pour obtenir des résultats rapides ; elles nous ont vraiment laissé le temps de travailler

ces questions, ce que j'appelle le temps du sujet, voire de la subjectivation. Parler en tant que sujet demande du temps et c'est ainsi que les professionnels de ce groupe y venaient, pour parler en tant que sujets et poser une parole qui peu à peu se transformerait en savoir. Sans cette liberté, aujourd'hui devenue exceptionnelle, de prendre le temps nécessaire, la démarche n'aurait pas donné les résultats que nous voyons aujourd'hui. Or il y a eu je crois quelques résultats qui ont, comme le disait tout à l'heure Michel Amiel, permis un petit peu de desserrer l'emprise exercée par le sentiment d'impuissance.

De fait tant que l'on se contente de dire que les jeunes vont vers ces trafics pour l'argent facile, on reste confronté à une certaine forme d'impuissance, au sentiment qu'on ne peut pas faire grand-chose pour contrer ce phénomène et offrir à ces jeunes des alternatives. Des savoirs donc, qui ont permis d'abord de relativiser cette dimension économique. Certains peuvent c'est vrai gagner de l'argent facile mais ils sont très peu nombreux, ce sont ceux qui occupent les positions stratégiques. Exactement pourrait-on dire comme cela se passe dans l'économie licite. Mais la plupart des jeunes, notamment des revendeurs, ne sont bénéficiaires, en réalité que des miettes financières du trafic. Et cette réalité-là, notre démarche a permis de la mettre en lumière. Montrant du même coup qu'il faut en passer par d'autres dimensions que la dimension économique, et peut-être emprunter des voies plus symboliques. Si les jeunes vont dans ces trafics, ce n'est pas uniquement pour trouver de l'argent, c'est aussi pour trouver une place psycho-sociale, c'est parce que cela peut représenter à un moment donné un mode de reconnaissance, voire même un cadre de socialisation alternatif. Cela devient peut-être un moyen de transmuter tous les affects négatifs qu'ils ont pu subir à l'école, la honte, l'humiliation, pour les transformer en fierté, on parlait d'honneur tout à l'heure, face au mépris. Donc des résultats en termes de sens, et c'est important, le sens de l'implication de ces jeunes dans l'économie de la débrouille.

Et puis, des résultats aussi quant à ce positionnement de proximité sur lequel nous avons beaucoup travaillé. Que signifie-t-il et de quelles façons différentes peut-on le construire ? Il est possible de construire sa professionnalité en se référant à une morale transcendante, ou bien en prenant appui sur un positionnement éthique ; positionnement articulé à un questionnement qui en retour le nourrit et l'étaye. Sur le plan professionnel l'éthique permettait peut-être ce que la morale ne permet pas, à savoir aider l'autre concrètement. Elle nous permettait de dire par exemple, que la pratique professionnelle pouvait s'inscrire dans une perspective de réduction des risques, parce que les professionnels étaient davantage auprès de l'autre qu'au-dessus de lui en tant que conscience moralisatrice. C'est effectivement possible. Et de dire aussi que l'exigence de la proximité pouvait être satisfaite sans que soit cautionné l'acte illégal, ni l'illicite accepté, à la condition cependant que le discours tenu aux jeunes soit explicitement celui de la réduction des risques. C'est là une première piste.

La deuxième piste était que cette pratique pouvait s'inscrire dans une perspective de transfert des compétences : il ne s'agit effectivement pas d'être complaisants avec les jeunes impliqués dans le trafic mais de reconnaître simplement, et en tout cas de ne pas ignorer, que le trafic est aussi une forme de travail, une forme d'activité dans laquelle se construisent des compétences dans différents domaines : le relationnel, la comptabilité, etc. Peut-être ces compétences peuvent-elles être d'une certaine manière reconnues et ensuite faire l'objet d'un transfert dans le champ du licite. Même si cela soulève beaucoup de questions, c'est une piste qui a été évoquée.

Enfin cette posture éthique permettait de dire que le travailleur social, professionnel ressource en matière de formation, d'emploi, de qualification, était à même de garder le cap de l'éducatif et de sortir de l'alternative un tant soit peu infernale dans laquelle il peut se sentir enfermé, garder le lien avec les jeunes ou poser la loi, chacun des termes de cette alternative s'entendant au détriment de l'autre. Alors que, dans une perspective temporelle, je pense qu'il faut construire effectivement le lien avec les jeunes pour pouvoir poser la loi au bon moment, ce « bon moment » étant sans doute en l'espèce la notion fondamentale. Le moment où cette loi peut être intégrée ou réintégrée. Dans le réseau des professionnels aussi il y a des guetteurs : les travailleurs sociaux doivent être en position de guetter ce bon moment, d'être aux aguets pour s'en saisir lorsqu'il se présente, sachant que parfois il peut ne se présenter qu'une seule fois. Opportunité imprévisible pour laquelle en permanence il s'agit d'être prêt.

Quelques autres pistes encore. Pendant cette première démarche, nous avons donc beaucoup travaillé sur la proximité en tant que positionnement individuel propre au professionnel face à un usager,

en l'occurrence au travailleur social face à un jeune ou des jeunes impliqués dans cette économie-là. Mais au terme de cette réflexion, il nous est apparu que la proximité pouvait aussi caractériser un type de partenariat, de réseau, un cadre interprofessionnel, interinstitutionnel, interdisciplinaire aussi. Et qu'alors elle traduisait la volonté de tous les acteurs concernés de se rapprocher pour pouvoir agir ensemble, en engageant un processus qui permette à chacun d'identifier les compétences des autres mais aussi leurs normes, leurs valeurs, leurs possibilités d'action et leurs limites. C'est important car le positionnement individuel est structurellement précaire, intrinsèquement fragile, puisque, pour employer des termes empruntés aux psychanalystes, il est constamment menacé par des phénomènes de transfert mais aussi des présupposés idéologiques, axiologiques et culturels, par des jugements, des réflexes, des fantasmes. C'est très difficile de tenir ce positionnement de proximité et rien ne serait pire pour le professionnel de n'être renvoyé qu'à sa seule subjectivité. Tout doit être mis en œuvre pour qu'il puisse disposer de lieu, et de temps propres pour faire un retour sur sa pratique en lien avec ses pairs et en présence d'un tiers, de manière précisément à élaborer ces transferts dans toutes leurs dimensions (duales, groupales, institutionnelles) et développer ainsi une réflexivité critique.

Sur des questions aussi complexes on n'a pas le droit de se priver de la réflexion des autres, et de la multiplicité des points de vue. Tout doit être mis en œuvre pour que les professionnels s'inscrivent dans une communauté à l'intérieur de laquelle on partage des valeurs, des normes, du sens, et ce avec un encouragement de leur hiérarchie, et un soutien à la fois socio technique et psychoaffectif.

Le premier rapport publié en 2005 aurait pu marquer le terme de la démarche comme c'est souvent le cas pour des études expérimentales, qui, même prometteuses restent sans lendemain, ce qui rend parfois les sociologues méfiants sur ce type d'études. Mais, en l'occurrence, cela ne s'est pas produit. Au contraire, je vois ici que d'autres chercheurs et d'autres professionnels ont rejoint cette démarche, et qu'ainsi elle se poursuit et s'enrichit. Grâce, bien sûr, à des acteurs de terrain, travailleurs sociaux, éducateurs, mais aussi à tous ceux qui, dans les institutions, ont créé et recréé sans cesse les conditions de la poursuite de ce travail. Je pense à Mylène Frappas, à Elisabeth Brun et bien d'autres personnes, dont Pierre Toubiana bien sûr. Ceci est fondamental, et c'est ainsi que nous pouvons travailler sur ces questions-là de façon suivie depuis une bonne dizaine d'années. Je parlais d'éthique de la fidélité à propos des intervenants de première ligne, je crois qu'on peut aussi parler d'éthique de la fidélité dans le sens que je lui ai donné pour tous ceux qui interviennent à tous les niveaux des institutions pour permettre ces coopérations.

Je vous remercie.

Pourquoi les Ateliers Professionnels ?

Claire DUPORT

Sociologue, Transverscité

En préambule, il est nécessaire de revenir sur les raisons de la constitution du groupe Questions de Réseaux, sur le travail qui a été mené depuis deux ans, comme une préfiguration de ce que nous aimerions que soient ces deux journées d'ateliers professionnels.

Questions de Réseaux, c'est un groupe de personnes ; c'est aussi un dispositif de travail qui existe depuis longtemps, puisque Pierre Roche avait participé aux premiers travaux il y a cinq ans.

A la suite de ce travail avec Pierre Roche, quelques personnes qui y avaient participé ont souhaité poursuivre la démarche, avec une ambition un peu différente puisqu'il s'agissait, à ce moment-là, d'un constat de terrain partagé par la plupart des intervenants sociaux dans les cités, qui se trouvaient à proximité des trafics de drogue : le rajeunissement des personnes qui étaient impliquées à divers endroits dans les réseaux de trafic de drogue. L'inscription de très jeunes adolescents dans ces réseaux semblait être un phénomène récent, s'accompagnant de phénomènes de déscolarisation et de transformation des relations sociales notamment avec les familles, les proches mais aussi les éducateurs, les animateurs.

Le problème pour ces intervenants sociaux dans les cités marseillaises n'était pas tant de savoir ou de connaître mieux les raisons de ce rajeunissement, encore moins de trouver des coupables, que de comprendre comment fonctionnent les trafics à différentes échelles, de l'international au micro local, pour mieux connaître le rôle et la place de ces jeunes dans les réseaux et ainsi maintenir les liens avec eux et plus simplement poursuivre leur mission éducative. Ces personnes ont souhaité être accompagnées par quelqu'un issu des sciences humaines, à la fois méthodologiquement ou pour s'approprier des connaissances et des savoir-faire, et théoriquement, c'est-à-dire comment penser à travailler sur ces questions de trafics de drogue ?

Je suis arrivée comme cela, sollicitée par ces personnes, pas en tant que « spécialiste » des trafics et des réseaux, mais avec une bonne connaissance, socio anthropologique mais aussi personnelle, du travail social et des cités.

Le groupe s'est constitué ensuite par cooptation. Une dizaine de personnes, de proche en proche, qui partageaient un certain nombre de choses importantes et je crois même, de mon point de vue, essentielles pour mener ce travail. Première chose, tous ont une connaissance personnelle et professionnelle des mondes qu'on dit populaires, des populations qui habitent les cités de grands ensembles. Deuxième chose, tous ont une connaissance empirique, précise et informée, des trafics et des usages de drogues parmi ces populations. Ensuite, tous avaient envie de questionner, d'apprendre sur les réseaux et les trafics, sur les postures professionnelles éducatives et avaient envie de faire évoluer leurs postures. Tous se sont également engagés dans ce travail, rigoureusement du début à la fin.

Et puis, le plus important sans doute, c'est que nous partagions tous deux convictions éthiques. La première, c'est que nous avons quelque chose à voir et à faire avec les trafics de drogue. Ça n'est pas seulement l'affaire des autres, c'est l'affaire de tous et de chacun et le deuxième point, c'est qu'on ne peut pas se satisfaire d'une position morale qui sépare le bien du mal, le gentil du méchant, le coupable de la victime, le représentant institutionnel du citoyen. Nous ne voulions pas trouver « la faute à qui ». Nous voulions mettre en question nos certitudes, trouver d'autres postures professionnelles et des espaces de dialogue.

Alors comment avons nous travaillé ? Pendant deux ans nous nous sommes retrouvés, réunis, tous, tous les mois, pour exposer ensemble et souvent à partir de situations précises et vécues, les questions liées aux trafics et qui vont être celles des ateliers de ces deux journées. Parfois lorsqu'on souhaitait aborder des problématiques qui nous étaient peu familières nous avons fait appel à des

intervenants choisis, qui venaient travailler avec nous pour un temps. Et deux fois au cours du travail, pendant deux ans, nous avons fait des restitutions publiques de ce que nous faisons et des questions que nous élaborions, d'une part parce qu'il nous semblait essentiel de nous extraire d'une sorte de loi du silence qui semble être de mise sur le sujet, en particulier dans les cités ; et d'autre part pour partager avec d'autres, dans les cités mêmes dans lesquelles nous travaillons, nos réflexions.

Mener ce type de travail collectif suppose quelques conditions préalables que je vous expose ici mais sur lesquelles nous reviendrons demain lorsque nous partagerons avec vous, en fin de journée, des perspectives de poursuite de ce travail ici, mais aussi peut-être ailleurs, pour nous mais aussi j'espère avec chacun d'entre vous. Je reviens aussi sur les conditions qu'il ne suffisait pas de décider mais qu'il nous a fallu construire ensemble.

D'abord construire un espace de confiance et de respect mutuel. On ne se connaissait pas, en tous les cas pas tous et pas si bien que cela ; et certainement pas au point d'exposer des situations personnelles et professionnelles chargées de secrets, d'ampleur morale, voire de risques très concrets pour la sécurité de certains. La confiance donc qui se construit et qui s'acquiert. Ensuite nous avons construit des conditions de respect de l'anonymat, parfois entre nous lorsque cela s'avérait nécessaire mais toujours et impérativement hors du groupe. Et enfin il nous a fallu construire des conditions d'une égalité de position dans le groupe. C'est-à-dire le fait que chacun dans le groupe, à ce moment-là en tous les cas, était absolument considéré à l'égal de tous les autres dans ce travail collectif quelles que soient sa position professionnelle et son histoire personnelle.

Je veux ici rendre hommage à chaque personne de ce groupe Questions de Réseaux et au groupe lui-même, d'ailleurs, en tant que groupe, qui a fait preuve d'une grande maturité et d'une intelligence rare. Lison Sévilla, Hélène Mille et Laurent Le Gal qui ont dû nous quitter parce qu'ils ont changé de lieu de travail et n'ont pas pu poursuivre le travail, et puis sur toute la durée Anne Marie Tagawa, Nathalie Sancey, Mylène Meurin, Khadidja Sahraoui Chapuis, Salah Allik, Kader Belkacem, Jean-Pierre Simon, Kémal Stadi, Mathias Durand et Mustapha Haftari.

Je voudrais également préciser que si ce travail a été possible c'est avec le soutien sans faille de Mylène Frappas et d'Elisabeth Brun, et à travers elles, grâce à elles sans doute, celui de la Mission Sida Toxicomanie et Prévention des conduites à risques de la Ville de Marseille et celui de l'addap13 et du Conseil Général. Et évidemment le soutien des différentes institutions associatives dans lesquelles travaillent les membres du groupe. C'est un soutien extrêmement important parce qu'il est situé à trois niveaux.

D'abord c'est un soutien hiérarchique évidemment, pour que ceux qui participent à ce groupe de travail puissent être disponibles, mais aussi pour que leur hiérarchie s'accorde avec le fait de ne pas avoir été tenue au courant de ce que nous faisons et de ce que nous disions dans le groupe. C'est aussi un soutien institutionnel. Parce que ces institutions acceptent dès lors d'être identifiées comme favorisant un travail sur les trafics de drogue. Ce qui n'est pas si évident. Et donc acceptent que ces questions fassent débat public comme aujourd'hui et demain. Et c'est enfin un soutien politique, parce qu'à travers ces institutions c'est la Ville de Marseille et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui prennent en considération les questions de trafics de drogue, sur lesquelles nous allons échanger pendant ces deux journées.

Tout ceci pour vous dire que ces deux journées d'ateliers professionnels sont faites avec pour ambition d'être, en deux jours à l'image du travail que nous avons mené pendant deux ans.

Que ces ateliers soient des espaces d'échange sur les savoirs et les savoir-faire de chacun d'entre vous, de dialogues, de questionnements, mais aussi des espaces de recherche, de perspectives de travail avec les populations qui sont en prise avec les trafics de drogue et avec tous ceux qui ont la charge de ces populations dans différents champs, celui de l'éducation, de l'animation, du travail social, de la santé, de la police, de la justice, du logement, de l'action politique et militante. Et il y a ici des acteurs de chacun de ces champs professionnels et cela devrait rendre nos ateliers d'autant plus riches et fructueux.

Dans chaque atelier un intervenant présent, invité, donnera l'état des connaissances sur le sujet de l'atelier en une vingtaine de minutes. Puis une personne du groupe Question de Réseaux viendra exposer la manière dont nous avons travaillé sur cette thématique, souvent à partir de situations vécues en dégagant des pistes de travail et des perspectives. Et vous serez alors invités à débattre, à exposer des situations, à proposer des perspectives de travail dans la proximité des trafics de drogue.

Je dois ainsi remercier très vivement les intervenants qui ont accepté de venir participer à ces deux journées ainsi que les rapporteurs qui restitueront synthétiquement les débats en fin de journée.

Que savons-nous des trafics de drogue et des modes d'implication dans les réseaux ?

Michel KOKOREFF

Sociologue, Université de Nancy

Le champ des drogues repose sur un étrange clivage. Il y aurait d'un côté les usages, de l'autre les trafics ; ici, les modes de consommation, les contextes sociaux et culturels d'usages, là, les modes de production, de distribution et commercialisation. Les sociologues ou les anthropologues s'occuperaient des premiers, les économistes des seconds. Ce clivage est d'abord idéologique : aux illusions des paradis artificiels et leur lot d'utopies historiquement situées s'opposeraient les dures réalités de l'économie de marché, du business ; aux affects du plaisir et du déplaisir, aux souffrances de la dépendance et de l'excès, les logiques de l'intérêt, du gain, de la corruption. Mais il est aussi d'ordre scientifique, reproduit par les sciences sociales dès lors que les chercheurs ont eu nettement tendance à privilégier l'analyse des usages au détriment de celle des trafics, tant locaux qu'internationaux. Si on considère les produits stupéfiants comme des marchandises, leur valeur d'échange déterminant leur valeur d'usage - pour reprendre ces vieilles mais toujours utiles catégories -, alors on peut concevoir ce qu'un tel clivage a d'absurde et de paradoxal. Absurde, car des produits comme le cannabis, la cocaïne ou l'héroïne sont bien régis par des logiques économiques et sociales de l'offre et de la demande qui jouent tout à la fois sur leur accessibilité, leurs prix, les profits qu'elles rapportent, leur coût pour les collectivités, etc. Paradoxal, car à l'heure où l'on ne cesse de parler de la place des économies dites « souterraines » ou « parallèles » dans les quartiers et les métropoles, on se rend compte que l'on n'en sait pas grand chose, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les approximations...

Il convient donc de penser ensemble ces deux pôles que sont les usages et les trafics et d'en décrire les articulations à travers les pratiques, les sociabilités qu'elles nouent et les espaces urbains dont elles sont le support et qui les informent en retour. D'autant plus que les déficits de savoir valent dans un cas comme dans l'autre. Les travaux se sont accumulés au cours de ces vingt dernières années sur les usages de drogues illicites, de différents produits parmi les jeunes, et en particulier ceux issus des milieux populaires. Par contre, nous savons peu de choses encore aujourd'hui des usages et des contextes d'usages au sein des milieux de petites classes moyennes et supérieures, comme au sein de différents mondes sociaux, culturels et ethniques. Or, cette transversalité/porosité constitue un fait social indéniable. Les enquêtes menées et publiées par l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies) sur les consommations psychotropes des lycéens, filles et garçons, incluant tabac, alcool, médicaments, qui sont aussi des agents modificateurs des états de conscience, nous sont très utiles. Mais elles documentent peu les comportements des autres classes d'âge. Comme si ces consommations ne concernaient que les « jeunes » ! Ainsi, par exemple, quand on raisonne sur la consommation de cocaïne (dont on sait que ce n'est pas forcément un produit consommé à 17 ans...), les chiffres publiés faisant état de 250 000 consommateurs comportent des biais sérieux, car c'est plutôt après que les consommations se développent, entre 20 ou 25 ans et plus.

Ce déficit de savoirs et de données vaut plus encore pour les trafics. Hormis quelques rares enquêtes empiriques sérieuses situées à l'échelle micro-locale, régionale et plus rarement transnationale, les connaissances sont limitées, voire partielles. Ainsi à une échelle intermédiaire, que pèsent réellement les trafics dans l'économie locale et régionale ? Quelles sont leurs retombées sur le développement de l'offre commerciale ? Dans quelle mesure « l'argent du business » constitue-t-il un revenu d'appoint pour les familles modestes, qu'elles soient nombreuses ou monoparentales ? Combien gagnent les différents protagonistes des trafics, depuis les guetteurs jusqu'aux grossistes ? Plus généralement, selon quelles logiques et quelles modalités ces marchandises illicites « font réseaux », transitent et s'échangent ? Des réseaux d'importation aux réseaux de revente, y a-t-il *discontinuité* des positions ou *continuité* des niveaux ? Bien des questions basiques restent sans réponses.

Il y a, bien entendu, des raisons d'ordre méthodologique qui expliquent cet état de fait. On a affaire à des activités illicites dont le *secret* constitue une des conditions de réussite. La recherche de sensationnel, les difficultés d'accès aux données policières et judiciaires, leur manque de fiabilité, conjuguées aux difficultés d'accès aux « terrains » et aux « bons informateurs » (au sens que les ethnologues donnent à ce terme) et à la méfiance qui prévaut dans les réseaux à l'égard des « autres », constituent autant d'obstacles à l'objectivation. Il y a aussi des raisons d'ordre politique qui se traduisent par une *volonté de non-savoir* de la part des Etats. On le voit bien en France, mais aussi en Belgique et en Angleterre, la pente des politiques publiques est plutôt de privilégier l'échelon local au nom d'une gestion de proximité de la sécurité publique, plutôt que de s'attaquer en amont aux organisations criminelles. Il est vrai que les bénéfices symboliques et électoraux ne sont pas négligeables dans un cas et plus incertains dans l'autre. De fait, l'action contre la criminalité organisée rencontre de nombreux obstacles, tant d'ordre juridique (spécificités nationales du droit et des procédures), policier (manque de coopération entre les services) que politique (définition d'actions communes aux divers échelons administratifs et au sein de la communauté européenne et internationale). Aussi, les gouvernements laissent croire à la possibilité de faire d'une pierre deux coups comme pour mieux relégitimer le périmètre de l'Etat régalien : réprimer les « petits » trafics c'est aussi affaiblir les « gros », promouvoir la lutte contre l'insécurité c'est aussi maintenir l'ordre.

Néanmoins, nous ne sommes pas totalement démunis, les connaissances existent², comme le suggèrent les textes de ce recueil. Prenons l'exemple du cannabis. Selon une étude originale réalisée en France sur l'évaluation du chiffre d'affaires issu de la vente de détail du cannabis, par Christian Ben Lakhdar, il ressort que ce marché représenterait entre 746 et 832 millions d'euros (pour un marché national estimé à deux milliards d'euros), soit entre 186 et 208 tonnes vendues³. Cette enquête s'est efforcée d'estimer les gains des dealers de cannabis selon une échelle des revenus. Trois catégories sont distinguées : les semi-grossistes, dont le nombre est estimé entre 700 et 1000 personnes, gagneraient jusqu'à 550 000 euros par an ; en dessous d'eux, on trouve les fournisseurs, estimés entre 6 000 et 13 000, qui gagneraient jusqu'à 76 000 euros annuels ; enfin, les dealers de rue seraient entre 58 000 et 127 000, et gagneraient moins que le smic, entre 4 500 et 10 000 euros. Ces estimations chiffrées confirment les observations établies par maintes enquêtes de type ethnographique depuis une vingtaine d'années.⁴ Trois éléments ressortent de cet ensemble d'études : 1/ les positions lucratives sont limitées dans l'économie de la drogue, comme dans toute économie ; 2/ ce qui domine, ce sont les « smicards du bizness »⁵ ; 3/ les coûts l'emportent sur les bénéfices des trafics.⁶

Ces connaissances, sans doute peu ou mal diffusées, n'en restent pas moins marquées par une culture du soupçon. Elles seraient le produit d'une vision misérabiliste des trafics qui sous-estimerait les ressources qu'ils procurent à leurs acteurs en termes d'enrichissement, de pouvoir, d'influence et les liens entre économies souterraines et violences urbaines. Elles traduiraient une forme d'angélisme propre aux sociologies des « banlieues ». En fait, ce type de disqualification s'inscrit, on le sait bien, dans un discours de pseudo-experts basé essentiellement sur des renseignements de police par ailleurs peu contrôlables et un mélange de bon sens et de racisme à peine masqué. Ce discours ne tient pas. L'objection de l'enrichissement, par exemple, peut être facilement levée dès lors que l'on considère les jeux d'échelles des trafics et les significations que prend l'implication dans les réseaux. D'une part, ce n'est pas à l'échelle micro-locale des cités mais à celle des métropoles urbaines, elles-mêmes branchées sur des flux transnationaux, que s'opèrent les profits et les placements⁷. Ces circulations de flux de marchandises et d'argent paraissent bien limitées face aux situations de précarité et aux logiques de fermeture qui caractérisent les quartiers et la grande majorité de la population qui y habite. D'autre part,

² Pour une synthèse récente, je me permets de renvoyer à mon dernier livre, *La drogue est-elle un problème ? Usages, trafics et politiques publiques*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2010.

³ C. Ben Lakhdar, *Le trafic de cannabis en France. Estimation des gains des dealers afin d'apprécier le potentiel de blanchiment*, Paris, OFDT, novembre 2007.

⁴ *L'économie souterraine de la drogue*, Paris, Conseil national des villes/Maison des sciences de l'homme, 1994 ; voir aussi, D. Duprez, M. Kokoreff, *Les mondes de la drogue*, Paris, Odile Jacob, 2000 ; P. Jamouille, « Business is business. Enjeux et règles de l'économie clandestine », *Déviance et société*, Vol 27, n° 3, 297-312, 2003 ; P. Bouhnik, *Toxicos. Le goût et la peine*, Paris, La Découverte, 2007.

⁵ On reprend cette expression à Philippe Bourgeois, *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, Seuil, 2001.

⁶ Voir P. Kopp, *L'économie de la drogue*, Paris, La Découverte, 1997.

⁷ Michel Péraldi en fournit un bon exemple dans son article « Economies criminelles et mondes d'affaire à Tanger », in *Cultures et Conflits*, n° 68, hiver 2007.

la problématisation refus du travail/argent facile qui caractériserait les jeunes en marge méconnaît les formes sociales impliquées dans la participation aux réseaux. On pourrait en distinguer au moins trois : formes *contraintes* de l'extérieur ou de l'intérieur ; formes *revendiquées* d'investissement dans un contre-monde qui défie le monde conventionnel ; formes *d'occupation transitoire*, en lien avec d'autres statuts intermédiaires, permettant de « faire avec », de « voir venir ». Avec à chaque fois, une inscription dans des environnements faits de violences, de solidarités et de débrouillardises prenant des contenus multiples selon les lieux et les contextes.

Ces situations toujours incertaines mais bien réelles, les acteurs de proximité les vivent au quotidien. Dans « questions de réseaux », ils ont su et pu équiper leur regard collectivement, faire face plutôt que céder à l'impuissance de l'institution et à la toute puissance du réseau. Ces rencontres ont été et sont l'occasion de valider leurs compétences pour agir. A nous de les entendre.

Intervention de Monsieur Philippe KLAYMAN

Préfet délégué à la Défense et à la Sécurité,
Chef de Projet Départemental et Régional
pour la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie

Monsieur le Vice-président du Conseil Général, Madame et Monsieur les Adjointes au Maire, Monsieur le Président de l'addap13, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir, aux côtés de la Ville de Marseille, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de l'addap13, d'ouvrir ces ateliers professionnels organisés sur le thème important, et qui mérite d'être souligné, de l'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogue.

J'ai pu voir dans une certaine presse, il y a quelques jours, que nos travaux intéressaient à divers titres et pouvaient donner lieu à des interprétations diverses. Je crois qu'il ne faut pas se laisser aller à des récupérations ou des interprétations. Il faut être sur son chemin ensemble et sûr des bienfaits de son travail.

Il est important de souligner que ces journées se déroulent à l'initiative à la fois des acteurs de terrain que vous êtes, mais également des différents partenaires institutionnels que nous représentons ici à cette tribune.

L'addap13 s'est saisie de la question complexe de la posture professionnelle des intervenants sociaux qui ont une mission générale de prévention de la violence et qui sont confrontés dans certains quartiers, au-delà de l'épithète « certains », je pense qu'on pourrait élargir le propos, à la visibilité et à la prégnance des trafics de drogue.

Cette question sur laquelle vous allez travailler pendant ces deux jours met en avant toutes les problématiques liées au trafic de stupéfiants. Elle appelle de votre part, de notre part, une réponse commune qui doit se conjuguer autour de deux axes majeurs qui, à mes yeux, sont tout à fait indissociables, la prévention et la répression.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, pour ma part, je mène une politique interministérielle de prévention en ma qualité de chef de projet départemental drogues et dépendances. J'ai ainsi en charge, avec mes collaborateurs, la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie, la MILDT que vous connaissez toutes et tous, dont l'objectif est d'animer et de soutenir les efforts des partenaires publics et des acteurs associatifs dans tous les domaines relevant de cette thématique, qu'il s'agisse du soin, qu'il s'agisse de la prévention ou de la répression. Pour ce faire je m'appuie sur le Plan Départemental Drogues et Dépendances qui est en cours d'actualisation et dont les grandes orientations ont été validées lors du dernier Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ce plan repose sur trois axes principaux, prévenir, communiquer, informer ; soigner, insérer, réduire les risques et appliquer la loi. La mise en œuvre de ce plan ne peut pas se concevoir sans un partenariat fort.

Il est aujourd'hui plus qu'indispensable d'apporter des réponses pluridisciplinaires au phénomène de l'usage de drogue. La prévention des entrées en consommation des produits illicites par des actions mêlant prévention et réduction significative de l'offre de produits illicites en est la parfaite illustration. Cette politique de prévention s'accompagne de moyens financiers et matériels importants de la part de l'Etat. Un peu plus de 480 000 euros seront ainsi dédiés en 2010 à la conduite de cette politique interministérielle et à la réalisation et au soutien d'actions de prévention. Ce sont des crédits de la MILDT.

En outre, afin d'accroître l'efficacité de notre action, j'ai souhaité renforcer notre équipe et créer au centre de mon cabinet un bureau dédié spécifiquement à cette thématique. Je demande à mes deux collaboratrices de se lever si vous ne les connaissez pas, Elsa Lamaison et Emmanuelle Porhet qui sans relâche travaillent au sein de mon équipe à la tâche de prévention et elle est majeure.

Néanmoins cette politique doit se coordonner et s'articuler avec des actions plus répressives destinées à garantir le respect de la loi et préserver la sécurité de tout un chacun. Politique dont j'ai également la charge de par ma fonction de Préfet de Police.

Ainsi, le Plan Départemental Drogues et Dépendances à venir renverra dans son volet consacré à l'application de la loi, au plan d'action départemental de lutte contre le trafic de stupéfiants. Croyez bien que j'ai à cœur de rendre plus efficace encore la lutte contre les drogues et de déstabiliser les réseaux de trafiquants qui se sont approprié certains espaces publics dans notre département, encore une fois l'épithète « certains » peut être modifiée ou transformée par un certain nombre de celles et ceux qui sont dans cette salle et en dehors et qui sont confrontés au jour le jour à ce phénomène.

Des actions de dissuasion et de déstabilisation des trafics de proximité continueront à être organisées au-delà du travail plus spécifique de la police judiciaire qui traite des trafics internationaux. Ces actions auront comme objectifs, vous les connaissez, de réduire l'offre de produits illicites, de lutter contre l'économie souterraine qui y est liée, d'enrayer la prégnance et la lisibilité des trafics dans nos quartiers et d'améliorer la sécurité de nos concitoyens et spécifiquement des intervenants sociaux qui travaillent au sein des quartiers, au sein des cités.

L'Etat s'attache à lutter contre le trafic local qui alimente l'économie souterraine et porte une attention toute particulière aux trafics se déroulant dans et aux abords des établissements scolaires et des lieux de vie culturels et sportifs. A cet égard une nouvelle législation permet et va permettre de saisir de façon plus efficace les avoirs criminels. Dans ce cadre une collaboration beaucoup plus étroite a été instituée entre les services de police et de gendarmerie et les services fiscaux pour faciliter l'identification des biens achetés avec l'argent provenant des trafics de stupéfiants. Le but étant de viser le train de vie ostentatoire des trafiquants et de les priver ainsi des moyens de leurs activités criminelles.

En 2009, dans le département, les services de police, de gendarmerie et de douane, pour vous donner une illustration de mon propos, ont saisi près de 10 tonnes de cannabis et 234 kilos de cocaïne.

L'efficacité de cette politique interministérielle de prévention repose donc sur la collaboration des différents acteurs institutionnels et associatifs intervenant dans le champ des toxicomanies et des trafics, pour en prévenir la consommation et ses conséquences, pour en sanctionner l'usage et le trafic. Le but de ces ateliers, aujourd'hui, n'est évidemment pas d'excuser ni de laisser libre cours au trafic de drogue, il s'agit bien au contraire de mieux comprendre le fonctionnement et les rouages des réseaux de trafiquants afin de mieux appréhender ce phénomène, de mieux le combattre et si possible d'y mettre un terme. C'est pourquoi je vous souhaite des travaux fructueux, passionnants, et vous redis l'engagement total de l'Etat à vos côtés dans l'œuvre de prévention et pour ce qui nous concerne de répression.

Intervention de Monsieur Patrick PADOVANI

Adjoint au Maire de Marseille,
délégué aux Personnes Handicapées, Toxicomanie, Sida,
Comité d'Hygiène et de Sécurité, Médecine du Travail, Plan Alzheimer

Monsieur le Préfet, Monsieur le Vice-président du Conseil Général, Cher Michel, Monsieur le Président, Cher Jacques, puisque nous ne sommes ici que des connaissances, mes chers collègues et amie Caroline, Mesdames, Messieurs, c'est avec plaisir que je participe à ces journées d'ateliers professionnels. Je vous remercie d'une part pour cette présence et je sais que plusieurs d'entre vous viennent d'assez loin. Je vous souhaite la bienvenue ici, à Marseille.

Je remercie plus particulièrement l'Association Départementale de Prévention Spécialisée, l'addap13, qui a porté cette initiative sur la base du travail engagé durant de longs mois par des intervenants de terrain.

Je remercie également, avec force, tous les professionnels qui se sont engagés dans cette démarche, loin du sentiment d'impuissance et des plaintes qui l'entretiennent, ils ont fait le choix de rester dans la proximité, de rompre le silence en mettant en partage leurs observations, leurs interrogations, leurs prises de décision, leurs choix éthiques, toujours dans le souci de professionnalisation de l'action.

Le courage avec lequel vous résistez sur le terrain, les paroles que vous portez pour affirmer vos contradictions à cette jeunesse qui se laisse volontiers abuser par la facilité, l'exigence et la lucidité que vous dégagez de ces interventions, s'inscrivent dans le principe d'une solidarité ô combien oubliée sur ces territoires.

Merci de nous inviter à partager aujourd'hui ces instants de réflexion.

Depuis maintenant dix ans, la Ville de Marseille, à partir de sa mission « Sida Toxicomanie » autour de la prévention des conduites à risques, de son Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du service de prévention de la délinquance, soutient et accompagne cette démarche.

Comme de nombreuses autres villes, Marseille est confrontée à la prégnance et à la visibilité des réseaux de revente de produits stupéfiants dans plusieurs secteurs de l'agglomération. Les quartiers en difficulté sociale où la précarité se vit au quotidien, où le risque de rupture de lien social est constant, et qui sont en plus victimes du recul des services publics de l'Etat, sont des espaces particulièrement sensibles pour l'implantation de ces réseaux.

Le bailleur social, que je suis par ailleurs, connaît bien cette réalité des quartiers. Parler de drogue, de quartiers sensibles, par une entrée qui est le trafic peut constituer un risque, celui d'assimiler les quartiers populaires aux lieux exclusifs de revente de produits stupéfiants. Mais nous savons ici que les travaux conduits, localement, nationalement, voire internationalement, nous permettent de re-situer, d'embrée, le trafic de ces cités comme un segment d'une économie plus large et fragmentée. Le trafic des cités est en fait à considérer comme une part visible d'un iceberg, part socialement désignée. Cependant, il relève de notre responsabilité de tenter de comprendre la réalité de ces réseaux, leur évolution, la façon dont, à la vue de tous, ils occupent et reconfigurent l'espace public, l'attractivité qu'ils exercent auprès des adolescents des quartiers en difficulté, les formes de pression locale auxquelles ils soumettent la population mais aussi parfois les intervenants sociaux.

La prégnance et la visibilité de l'activité des réseaux interrogent les citoyens, les acteurs publics que nous sommes, en termes de respect de la loi et de l'ordre public, de l'accessibilité de l'espace public, d'égalité de traitement des territoires et des individus qui y vivent, de protection de l'enfance, de promotion des individus, de droits et de devoirs des familles, mais aussi de cohésion sociale.

Agir dans la cité exige de mieux prendre en compte les dimensions territoriales et inégalitaires des situations sociales de précarité et de santé. Nous le savons, l'exclusion, la délinquance et le trafic de drogue se renforcent mutuellement et pèsent particulièrement lourd sur les collectivités des résidents, sur chaque famille, sur chaque individu consommateur ou non, par ailleurs, de produits stupéfiants.

Il s'agit donc, plus que jamais, de dégager des principes et des méthodes d'intervention nouveaux reposant de façon équilibrée sur la répression, la participation collective et les actions de prévention.

Depuis de nombreuses années la Ville de Marseille a le souci de construire cette cohérence. Ainsi, avec les institutions partenaires concernées, nous avons pu afficher la mise en place d'une politique publique fondée sur l'articulation entre la lutte contre l'offre, le respect et l'application de la loi, la prévention, la réduction des risques et la prise en charge des personnes dépendantes des substances psycho actives.

Je fais, ici, référence au chantier lancé en 2009 par l'Etat autour de l'élaboration du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance, auquel nous avons contribué, et celui animé aujourd'hui par la Ville et ses institutions partenaires, sous la responsabilité de ma collègue Caroline POZMENTIER, Adjointe au Maire dans la construction d'un nouveau Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. J'en souligne, notamment, le volet que mes collaborateurs pilotent avec les représentants de la MILDT, c'est-à-dire la prévention contre les addictions et la lutte contre les produits illicites et licites. Ces chantiers partenariaux traduisent, une fois de plus, les indispensables croisements des politiques publiques.

Plusieurs cadres référentiels viennent éclairer nos travaux, la loi du 31 décembre 1970 mais aussi la loi du 5 mars 2007 qui vient renforcer les pouvoirs du Maire en matière de prévention de la délinquance, le Plan Gouvernemental de la MILDT et les orientations départementales qui en découlent, le Schéma Régional d'Addictologie issu du plan Addiction, les décrets d'application de la loi de santé publique 2004 qui confirment et établissent les politiques de réduction des risques.

Cependant, cette déclinaison croisée n'a de force et d'effet que si elle prend appui sur la réalité d'un territoire. L'action publique nous la construisons tous ensemble, avec vous. Notre ville est riche de multiples expériences dans le domaine de la toxicomanie, des drogues. La volonté municipale sur notre territoire a fait le choix de converger avec celle de nombreux acteurs, hommes et femmes de terrain, militants associatifs, partenaires institutionnels confrontés à la gravité, la complexité et l'ampleur des questions à traiter. C'est grâce à cette volonté de chacun qu'en unissant nos efforts nous pourrions répondre aux attentes d'une jeunesse au travers des questions qu'elle se pose dans une société difficile. Faute de quoi, elle s'organise dans un système parallèle et fait le lit des trafiquants de toutes sortes.

Je conclurai par un souhait, le souhait que, au travers de toutes nos actions communes, nous trouvions la force de faire taire les comportements individuels et démagogues qui par des ambitions personnelles viennent contrarier l'action des politiques publiques que nous défendons tous avec cœur. C'est aussi en portant nos travaux sur l'ensemble du territoire français, en réveillant d'autres municipalités que nous serons complètement dans notre devoir social. Merci.

Intervention de Monsieur Michel AMIEL

Maire des Pennes Mirabeau, Vice-président du Conseil Général,
délégué à la protection de l'enfance, à la protection sanitaire et à la PMI

Monsieur le Préfet pour la Défense et la Sécurité, Madame et Monsieur les Adjointes au Maire de Marseille, et cher confrère, Monsieur le Vice-président de l'addap13, Mesdames, Messieurs.

Je remercie les organisateurs de m'avoir invité pour le lancement de ces deux journées de réflexion sur les problématiques liées aux trafics de drogue dans les cités. Merci avant tout aux éducateurs de l'addap13, aux animateurs de prévention, et aux quatre centres sociaux des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille qui se sont engagés depuis maintenant plusieurs années dans cette démarche. Merci à la Direction de la Santé publique de la Ville de Marseille pour l'appui technique et financier à cette action.

Voilà un bel exemple de collaboration qui dépasse les cloisonnements entre institutions et professionnels. Votre approche est exemplaire et inhabituelle. Elle permet de révéler, pour ceux qui ne la connaissent pas encore, la dure réalité de certaines cités... sans se masquer la face ... avec le souci constant de proposer des réponses innovantes et adaptées au contexte.

Elle montre que des professionnels, confrontés à ces problématiques de territoire, tentent une approche commune et concertée sur un sujet délicat et complexe, souvent avec courage et détermination. Elle révèle une nouvelle fois le foisonnement et le dynamisme des acteurs sociaux sur ces quartiers qualifiés par beaucoup de « non droit ».

Il s'agit d'acteurs sociaux décidés à rechercher et développer des solutions adaptées et durables, qui depuis l'aune des grands ensembles et des ZUP, ont appris à travailler ensemble et s'appuient sur un tissu associatif dense, d'une grande vitalité et très présent depuis très longtemps dans ces quartiers. Ils représentent donc une présence sociale forte. Ils sont des forces indispensables qui n'ont pas déserté le terrain, comme c'est malheureusement le cas pour de nombreux services publics.

Vous allez au cœur d'enjeux de société majeurs pour l'avenir de la jeunesse, le mieux vivre dans ces quartiers, que l'on a trop souvent l'occasion de stigmatiser. Sur les quartiers sensibles, la visibilité et la prégnance des réseaux centrés sur les pratiques d'activités illicites (notamment la revente de produits stupéfiants), alertent à cause de leur attractivité pour des adolescents de plus en plus jeunes.

Les interrogations sont ici multiples : quelle est la réalité de ces réseaux ? Comment alimentent-ils nos représentations, nos débats et nos positionnements professionnels ? Quels modes de socialisation ces réseaux induisent-ils ? Quelles sont leurs fonctions auprès des adolescents ?

En effet, des adolescents et des jeunes dans « l'école de la rue » contribuent à promouvoir des modèles d'identification qui, tour à tour, apportent sécurité et violence, individualisme et solidarité. Pour les adolescents les plus fragiles, ayant des parcours individuels rendus difficiles par les souffrances familiales, l'exclusion scolaire, les rapports négatifs avec les institutions, les problèmes identitaires, quelles sont les fonctions de ces conduites ? Sont-elles seulement liées à l'impact matériel et financier ? N'intègrent-elles pas aussi la recherche de sensations, la quête de reconnaissance et de place, ainsi que la restauration de l'estime de soi ?

De quoi parle-t-on en effet, quand on parle d'économie parallèle et de trafic, et quelles actions crédibles proposons-nous pour infléchir les parcours de rupture d'adolescents ?

La réflexion est engagée par un groupe de professionnels : éducateurs spécialisés de l'addap13, Postes B, animateurs des secteurs adolescents des centres sociaux. Tous œuvrant dans la proximité sur

des cités des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Ils posent une réflexion d'ordre éthique, à partir de leurs actions et pratiques sur le terrain. Que faire et comment le faire ?

Ces questions de trafic sur les quartiers sensibles interpellent les acteurs associatifs, éducatifs et sociaux, enseignants et services sociaux scolaires, professionnels de l'intervention sociale, et posent à tous les questions : comment apparaître comme adulte référent là où les adolescents ne nous attendent pas ? Comment tisser et maintenir du lien social avec des adolescents « aspirés » dans ces trafics ?

Les constats réalisés permettent de mettre en avant que les plus jeunes sont attirés par ces réseaux, pas seulement pour l'argent facile, mais pour une attractivité qui repose plus sur les modes de socialisation qui s'y développent. Ils y recherchent, de toute évidence, une place sociale qu'ils ne trouvent pas autrement. Ils y recherchent du bien être, de l'honneur... Cherchent-ils à sortir d'une forme d'anonymat et d'indifférence ? Ces réseaux leur apportent un espace de socialisation à travers l'appartenance à un groupe, une promotion, des formes de solidarité et de protection certaines, ainsi que l'identification à des modèles de réussite.

Cependant, l'activité de ces réseaux développe des rapports de violence et de contraintes physiques et morales. La production de cette violence vise à maintenir et à contraindre la présence dans le trafic, ou à conforter les réputations. De nombreuses familles subissent des situations de violence, de pression. Leur précarité et la prégnance des réseaux pèsent sur elles et leurs enfants. Il leur est le plus souvent difficile de construire un cadre éducatif dans un contexte d'insécurité notoire.

La visibilité de ces réseaux pèse sur la collectivité et induit un fort sentiment de stigmatisation, d'abandon, d'impuissance. De ce fait, les demandes d'aide et de soutien de la part des familles sont permanentes auprès des acteurs de proximité. Pour les intervenants sociaux de proximité, confrontés dans leurs actions à la prégnance et à la visibilité de ces trafics, les pratiques développées visent à infléchir des parcours de rupture et à construire des espaces alternatifs de socialisation.

Comment rendre opérante une offre sociale et éducative qui évolue, du contact, à la relation, de l'action individuelle, à l'action collective ? Comment négocier une posture qui permet de dire la loi, sans rompre les liens ? Comment la protection de l'enfance et les politiques de réduction des risques viennent-elles légitimer et reconnaître la production d'une intervention sociale de proximité reposant sur la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention ?

Vous le voyez, la prévention spécialisée et la protection de l'enfance sont largement interpellées pour affronter ces phénomènes. La question est délicate puisqu'on entre dans des réseaux d'économie parallèle, on pénètre dans la délinquance. Les enjeux sont donc très importants pour la prévention spécialisée qui doit se situer et adapter ses méthodes. Mais il n'y a pas d'équivoque : la prévention spécialisée trouve ici toute sa pertinence et sa légitimité.

C'est tout à l'honneur de l'addap13, qui fêtera cet automne ses 50 ans d'existence, de s'investir dans ce champ particulier, avec détermination, dans un travail de longue haleine, sur un terrain parfois semé d'embûches : sans complaisance vis-à-vis des dealers et des trafiquants en tous genres, pour lesquels la jeunesse en rupture sociale et scolaire est une proie facile. Sans cautionner, bien entendu, l'économie souterraine, véritable fléau dans des quartiers en déshérence, mais qui alimente une population dans la misère, exclue et sans travail, trop souvent abandonnée par la puissance publique.

Sans s'inscrire dans la délation avec les forces de l'ordre ou la justice. La collaboration entre police et travailleurs sociaux se situe bien entendu à un autre niveau, dans le respect des prérogatives de chacun et dans un climat de confiance. Sans cela, ce type d'action ne pourrait se réaliser. Les éducateurs s'inscrivent pleinement dans la protection de l'enfance et le soutien des familles pour lesquels ils sont missionnés et financés par le Conseil Général. En insistant sur le respect de l'anonymat, seule garantie pour maintenir la confiance avec les jeunes et leurs familles, et offrir des espaces de parole... En s'inscrivant également, et ce n'est en aucune façon contradictoire, dans le dispositif de prévention de la délinquance.

Car, vous ne l'ignorez pas, la prévention spécialisée, comme d'ailleurs l'ensemble du travail social, doit trouver la juste articulation entre les missions de protection de l'enfance et la prévention de la délinquance, qui relèvent de deux lois distinctes votées le 5 mars 2007. Si l'action de la prévention spécialisée contribue à la prévention de la délinquance, elle n'est pas pour autant réductible à une occupation de territoire ou à une mission de renseignements.

Je me félicite que votre projet soit retenu dans le nouveau Plan des Bouches-du-Rhône, cité comme une action exemplaire visant à détourner les adolescents et les jeunes majeurs du trafic de stupéfiants en leur proposant, par exemple, un accompagnement, une activité rémunérée ou des formations débouchant sur des emplois durables.

Si l'addap13 et la prévention spécialisée peuvent largement contribuer à la paix sociale, rappelons si besoin est, que la nécessaire discrétion que nous devons à notre public est d'abord liée à notre mission d'aide sociale à l'enfance.

Les actions développées et renforcées par le Département offrent ainsi une alternative à l'activité des trafics. Ainsi, la prévention spécialisée et les éducateurs de rue sont positionnés en première ligne auprès des adolescents et de leurs parents particulièrement fragilisés par ces réseaux illicites. La présence et l'action des animateurs de prévention des centres sociaux, le maillage associatif, le plus souvent en bas d'immeuble, renforce la visibilité de l'intervention éducative et sociale. Toutes ces actions financées par le Conseil Général sont une reconnaissance de l'énorme travail de prévention entrepris.

Je renouvelle, une nouvelle fois, tout mon soutien à tous les acteurs sociaux, les associations et les centres sociaux, engagés avec passion et professionnalisme sur des territoires difficiles. Votre engagement est favorisé par une présence forte sur le terrain, et par une grande stabilité des équipes qui ont appris à travailler ensemble. Cette stabilité qui permet de gagner la confiance des jeunes, mêmes les plus ardues, et de leurs familles, pour un travail durable, et pérenniser ainsi le dispositif. Je vous remercie.

Intervention de Madame Caroline POZMENTIER

Adjointe au Maire de Marseille, déléguée à la Sécurité et à la Prévention

Chers amis, représentants des institutions avec lesquelles nous travaillons toute l'année, Monsieur le Vice-président du Conseil Général, Monsieur le Vice-président de l'adap13.

Mon propos s'adresse à vous à travers la présidence du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Permettez-moi de rectifier un point qui me paraît aujourd'hui essentiel, c'est que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance n'est pas qu'un lieu où l'on vient chercher un partenariat, c'est le lieu même où les partenaires travaillent ensemble, où l'ingénierie du Contrat Local de Sécurité est en devenir et appartient à tous.

A tous, parce que nous œuvrons en partenariat, Conseil Général, Conseil Régional, les services de la Ville et de l'Etat. Je suis véritablement très heureuse d'être aux côtés de Patrick PADOVANI pour l'ouverture de ces ateliers puisque nous travaillons ensemble au sein de commissions.

Le CLSPD est un lieu de partenariat. Dans l'esprit de la loi du 5 mars 2007, c'est ainsi que j'ai souhaité que nous puissions travailler avec pragmatisme sur les trois piliers qui me paraissent essentiels pour réussir une politique de prévention : l'éducation, la prévention et la sanction. Les Contrats Locaux de Sécurité nouvelle génération, bien que la loi soit de 2007, ne sont pas nombreux mais, ne soyons pas complexés, 10% seulement des communes en France les ont mis en place. Celui de la Ville de Marseille, je vous l'annonce, verra donc le jour avec une signature, soit au début de l'été, soit, si nos agendas respectifs ne nous le permettent pas, au tout début du mois de septembre.

Le Contrat Local de Sécurité de la Ville de Marseille prévoit des modes opératoires. Modes opératoires en fonction des commissions thématiques que nous avons déterminées. Si aujourd'hui vous avez souhaité travailler sur le problème de la lutte contre les drogues et contre toute conduite addictive, je pense que certainement ces thèmes seront au cœur de nos travaux aussi.

Cette commission relève d'une thématique prioritaire parmi d'autres telles que la sécurisation de l'espace public. Cette commission, je dirais qu'elle appartient à tous. C'est un lieu dans lequel des diagnostics ont été faits, ils vous appartiennent, vous devez pouvoir vous en tenir informés, vous en nourrir.

Mais au-delà des diagnostics, il y aura aussi des modes opératoires parce que nous devons être actifs et réactifs.

Il est vrai que la Ville de Marseille a souhaité, à travers son service prévention et le CLSPD, avoir une politique de prévention qui soit dynamique, concrète et partenariale. Dynamique, grâce à vous, grâce à tous les acteurs de proximité, aux associations, qui toute l'année œuvrent avec les institutions sur le terrain et font remonter les difficultés. En constatant les avancées qui ont eu lieu parfois dans certains dossiers, je tiens à souligner que nous avons voulu que cette politique de prévention soit également concrète au travers des actions soutenues par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la politique de la Ville, mais aussi tous les services qu'ils soient de l'Etat ou des collectivités territoriales. Enfin une politique de prévention de la délinquance, dynamique, réactive et partenariale ne peut se contenter d'en référer à des politiques publiques de grande qualité, le médecin dirait « des beaux diagnostics ». Concrètement si nous ne travaillons pas tous ensemble, si nous ne réunissons pas toutes nos forces que cela soit sur les déontologies, que cela soit sur les moyens, parce que je crois qu'il faut toucher quand même ce qui fait mal, eh bien nous savons et vous savez mieux que quiconque, que nous ne pourrions pas aboutir.

Donc je vous engage à vous rapprocher de la commission, puisque aujourd'hui vous avez les services de la Ville et de la Préfecture qui la pilotent et qui peuvent vous apporter les informations nécessaires. Les modes opératoires ne sont pas encore validés donc nous les évoquerons certainement à

l'occasion d'autres rencontres. Mais je souhaitais quand même avant de terminer mon propos, vous dire que je reste, comme tous mes collègues élus et nos partenaires des services de l'Etat, très attentive à la difficulté qui est la vôtre d'exercer aujourd'hui votre travail sur le terrain.

Depuis mon arrivée, j'ai vu combien les travailleurs sociaux, combien les éducateurs spécialisés que vous êtes, œuvraient toute l'année pour faire en sorte que nous restions en proximité. Cette même proximité que les marseillaises et les marseillais demandent, à tous les niveaux d'intervention des hommes et des femmes politiques. Donc vous y êtes associés. Encore une fois, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est bien l'instance dans laquelle la politique de prévention et de sécurité doit être élaborée et c'est un lieu dans lequel nous devons travailler tous ensemble. Merci

Intervention de Monsieur Jacques BERRIN

Vice-président de l'addap13

Mesdames, Messieurs, bonjour. J'ai beaucoup de plaisir à retrouver aujourd'hui de nombreux visages que j'ai connus dans mes fonctions précédentes. Je suis ravi de voir combien est forte la mobilisation autour de l'addap13, et autour de ce que vous faites tous. Les présences ici du Vice-président du Conseil Général, de deux Adjointes au Maire de la Ville de Marseille ainsi que du Préfet de Police sont très significatives.

Cette mobilisation signifie bien que l'ensemble des acteurs de l'Etat et des collectivités territoriales est à vos côtés, est à nos côtés. Le Préfet de police l'a dit, dans le domaine de la répression, et naturellement cet axe est important à développer, les services de l'Etat agissent avec force et détermination. Mais ce n'est pas suffisant loin de là. Aujourd'hui une grande partie de la jeunesse, de notre jeunesse, notre horizon de demain, cette jeunesse à qui nous passons le témoin, est en difficulté par rapport à des addictions. Le chemin qui s'ouvre devant cette jeunesse-là est de ce fait un chemin fragile, au-delà même des questions de santé, en raison de la perte des repères. Aujourd'hui ces jeunes sont naturellement en « déshérence », et sur des valeurs que nous ne pouvons pas tolérer. Alors faut-il uniquement réprimer ? Non bien entendu. Le travail social face à ces sujets-là est premier. Il va falloir naturellement proposer à ces jeunes des alternatives, autrement dit, il va falloir leur montrer que les conduites qu'ils sont en train de tenir sont des conduites, à court terme, dans lesquelles il n'y a pas d'avenir ; pas d'avenir pour leur santé s'ils sont eux-mêmes sujets à ces addictions, et pas d'avenir réel en terme de projet de vie s'ils sont dans le trafic. Ce ne sont pas des valeurs auxquelles la société peut adhérer.

Vous êtes en première ligne. Le travail social aujourd'hui, est de plus en plus difficile. Parce que quelque part aujourd'hui même, parfois, vous prenez des risques. Mais vous le faites parce que vous avez des attachements, des valeurs républicaines qui sont les vôtres, et ce n'est pas là un vain mot, ce n'est pas un discours. Et vous avez besoin, de cela je suis certain, d'une mobilisation des acteurs de l'Etat et des collectivités qui vous disent aujourd'hui combien ils croient à ce que vous faites.

Je voudrais poursuivre mon propos par encore quelques mots qui me paraissent importants, à propos de ces jeunes qui sont sur ces chemins des addictions, de la drogue, des drogues illicites (il y en a d'autres disons politiquement correctes, mais avec celles-là on est sur un autre secteur, uniquement sanitaire). Celles-là naturellement donc, on ne peut ni les accepter ni les tolérer. Elles portent atteinte à nos valeurs républicaines.

Il y a des jeunes pour qui la seule reconnaissance qu'ils ont de la société est d'être dans un business qui va leur faire prendre pensent-ils l'ascenseur social qu'ils attendaient, et qu'ils attendent encore la plupart du temps... Ils vont à travers ce schéma, de guetteur passer de façon hypothétique un jour à être chef de réseau etc., et vous savez mieux que personne qu'aujourd'hui, cet ascenseur social, la société a du mal à le fabriquer pour eux et qu'ils sont en perte de repères. C'est là que vous intervenez, que vous leur proposez des alternatives à leur cheminement : « Vous allez dans le mur ».

Quand après on s'interroge avec l'Education Nationale sur l'absentéisme, les décrocheurs comme on les appelle etc., il est certain que les tentations sont grandes d'aller vers d'autres systèmes. Le modèle de la cité, ces zones de non-droit dont parlait Michel AMIEL, c'est le jeune qui arrive avec une voiture d'autant plus rutilante qu'elle a été rapidement acquise. On a aujourd'hui l'occasion, grâce à des systèmes nouveaux mis en œuvre par les services de police, de confisquer ces véhicules, tous ces objets de luxe qui sont dans le quartier la démonstration du « je suis arrivé », « je suis arrivé et j'ai acquis tout ces biens, ils sont fragiles mais j'y suis arrivé ». Il va falloir donc aujourd'hui inverser la donne. C'est ce que vous faites. Et comment procéder ? Par la construction de mesures et de schémas alternatifs.

Deux mots mais sans faire de grande philosophie. Marseille a une tradition, c'est une ville de fraternité, une ville de solidarité. Et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône s'inscrit totalement dans

cette tradition. On ressent aujourd'hui le besoin de tendre la main à ceux qui, à un certain moment, sont déjà passés un peu de l'autre côté, sont déjà sur l'autre rive. Et cela, cette main tendue, à Marseille, on sait le faire, on l'a toujours fait et on le fera toujours. Je crois qu'à Marseille, le travail social s'exerce avec beaucoup d'écoute, beaucoup de solidarité et c'est à mon avis un des meilleurs moyens de donner les possibilités de réussir. Je crois qu'il faut être optimistes. Nous avons des valeurs communes, c'est très important. Et c'est parce que nous partageons des idéaux communs, qu'on pourra véritablement inverser la donne.

Enfin une autre chose importante : le mélange des fonctions est créateur de richesse. C'est notre capacité à savoir les limites des autres. Aujourd'hui l'Etat traverse des difficultés de même que le tissu associatif. Nous savons bien que nous sommes dans un passage difficile. Mais je pense que la parole de l'Etat, la parole des collectivités, c'est quand même de vous aider en dépit de ce contexte, et d'être toujours aux côtés du secteur associatif car le travail que vous faites au quotidien est indispensable au premier chef.

Et pour en terminer, je voudrais qu'aujourd'hui nous regardions ce qui est fait ici et là, qu'on mutualise les bonnes pratiques. Le but de ces deux journées que nous appelons de nos vœux à être fructueuses, est d'arriver à dégager des pistes communes, à parvenir à de vrais échanges communs. Dans la salle, je connais des bailleurs sociaux, des gens de différents horizons, et de différents services, et il y a là une unité de vue pour dire que par rapport à de tels enjeux, il faut instituer la confiance. On travaille, vous devez travailler, et vous le faites, dans la plus grande confiance.

Enfin il y a un combat qui m'est cher, je dis bien combat, je milite pour l'idée que dans la prévention, il y ait, en arrière-fond, l'emploi. Il faut offrir à ces jeunes des horizons et des pistes avec la Direction de l'Insertion du Conseil Général, avec les services de la Ville, avec Pôle Emploi etc. Il faut que tout jeune, le plus déshérité soit-il, le plus en « déshérence », même s'il est comme on dit dans certains milieux "brut de décoffrage", sans aucune qualification, ait envie de s'insérer, qu'on lui tende la main pour qu'il puisse le faire. C'est à mon avis sans doute le seul chemin qu'on doit pouvoir prendre ensemble ; je crois qu'il faut permettre à ces jeunes de découvrir d'autres horizons.

Ce que je veux dire aujourd'hui c'est qu'à travers le travail social, à travers notre engagement commun, à travers la confiance que vous avez les uns envers les autres, je pense qu'on doit y arriver, et je crois que vous y arriverez. Dans tous les cas, je vous remercie de votre écoute et du travail que vous faites.

Le deal de drogues, un revenu complémentaire très risqué

Christian BEN LAKHDAR

Université Catholique de Lille (FLSEG)

Le marché mondial des drogues illicites a été estimé à 320 milliards de dollars en 2005 (UNODC, 2005). Depuis, le dynamisme de l'offre mondiale de drogues illicites, qu'elle se situe en Amérique du Sud avec la production de cocaïne, en Asie et en Afghanistan avec la culture du pavot, ou encore au Maroc avec le cannabis, répond sans nul doute à une demande qui ne semble pas s'affaiblir. Le commerce international de substances illicites s'apparenterait alors à un indéniable secteur d'activité générateur de profits. Bien qu'il soit réaliste de penser qu'à ce niveau-là, le trafic de drogues est profitable – existerait-il sinon ? – est-ce toujours le cas quand on descend plus bas dans l'échelle de la distribution ? En d'autres termes, le trafic local, qui opère non loin du consommateur final, se révèle-t-il aussi profitable, aussi lucratif que nous le laissons à penser les médias, le « bon sens », l'imaginaire collectif ? Les rares études entreprises sur le sujet concordent. La vente au détail de drogues illicites ne permet en rien aux individus de s'enrichir, et cela semble se vérifier aussi bien aux États-Unis, qu'en Norvège, en Nouvelle Zélande ou en France. Parfois additionnel à un revenu légal, le trafic de drogues génère un salaire complémentaire permettant aux individus concernés d'arrondir leurs fins de mois. Il n'en reste pas moins que cette activité fait prendre des risques sans aucune proportion avec les gains qu'elle rapporte. Entre autres facteurs, la violence intrinsèque du marché et les risques d'interpellation et de prison représentent des coûts potentiels pour les individus agissant sur les marchés illégaux. Et ce ne sont pas les seuls. L'offre concurrentielle d'autres produits stupéfiants peut capter des parts de marché et réduire ainsi les gains du deal. Si l'on fait un parallèle entre ces facteurs de risque et les gains en jeu, le ratio coût-bénéfice à participer à un trafic de drogues au détail semble être irrationnel, l'espérance de gain étant très faible. Ce qui amène à s'interroger de manière sous-jacente sur l'intérêt de participer à un tel marché du travail. C'est en regardant l'état économique et social des lieux de deal que l'on comprend mieux ces incitations, ou tout du moins, ce choix contraint. Cela révèle aussi le fait que les politiques répressives ne sont pas l'unique levier de lutte contre le trafic de drogues. Les politiques d'éducation et d'emploi en sont aussi parties prenantes.

La suite de ce document est organisée comme suit. D'abord une synthèse des conclusions d'études menées dans différents pays sur la rentabilité du trafic au détail de drogues illicites. Ensuite nous insisterons sur les études françaises relatives à ce sujet et enfin nous discuterons du risque à entreprendre de telles activités en montrant que la carrière de vendeur de drogues illicites a de fortes chances d'être abrégée. Avant de conclure, nous communiquerons quelques indicateurs économiques et sociaux permettant de mieux appréhender les incitations individuelles à engager une activité de vente de drogues. Ces indicateurs nous autoriseront une courte réflexion sur le rôle des politiques publiques connexes à la lutte contre l'offre de stupéfiants.

Enseignements tirés de la littérature internationale

Quelques rares études menées sur le thème de la profitabilité du commerce de détail des drogues illicites documentent notre problématique. Un travail sur la littérature internationale nous permet de rassembler ces connaissances autour du deal de drogues aux États-Unis, d'héroïne en Norvège, et de cannabis en Nouvelle Zélande. Les conclusions de ces études convergent, laissant à penser que leurs résultats sont robustes dans le temps et l'espace.

Aux États-Unis, deux études majeures permettent d'évaluer les gains retirés du trafic de drogues et de préciser les modalités de ce commerce au bas de l'échelle de la distribution ou des responsabilités. La première, réalisée grâce à des entretiens semi-structurés avec des individus arrêtés par les forces de l'ordre à Washington D.C., met en relief que le taux du salaire horaire retiré du trafic de drogues est finalement légèrement plus élevé que celui du marché du travail légal. Toutefois, l'étude souligne que pour les trois quarts des individus interrogés, le trafic de drogues n'est pas un emploi à plein temps, et les

gains issus du trafic ne représentent qu'un complément de leur salaire légal, la plupart ayant effectivement un emploi (*Reuter, MacCoun et Murphy, 1990*).

La seconde, réalisée à Chicago, a bénéficié de l'immersion complète d'un sociologue au sein d'un gang ayant comme principale activité la vente de drogues. Ce sociologue, Sudhir A. Venkatesh, s'est retrouvé un peu par hasard être accueilli par ce gang qu'il a pu voir prospérer dans un premier temps puis en difficulté car en pleine guerre des gangs dans un second temps avant que finalement une opération policière ne mette fin à la vie de ce gang. Le chef de gang lui remettait le livre de comptes qu'il tenait. L'étude approfondie de cette comptabilité a permis de mettre en lumière le très faible niveau du taux de salaire horaire des « soldats » composant la base du gang : ils gagnaient entre 2,50 \$ et 7,10 \$ de l'heure (*Levitt et Venkatesh, 2000*).

Ces deux études américaines de conclure sur la troublante proximité des taux de salaire légaux et illégaux : vu les niveaux de qualification des « dealers de rue », ces derniers ne gagnent pas plus à trafiquer qu'à travailler dans la sphère légale (laquelle soulignons-le ne comporte aucun risque d'incarcération).

De la même façon, grâce à des fichiers policiers et des entretiens individuels, il a été montré que les petits dealers d'héroïne norvégiens gagnaient à peine plus que ce que pouvait leur proposer le marché légal du travail. Les auteurs de souligner que même si effectivement le trafic pouvait théoriquement leur permettre de vivre, c'est-à-dire de couvrir leurs dépenses mensuelles, le risque inhérent à une telle activité faisait, qu'au final, il constituait un revenu pour le moins incertain (*Berg et Andersen, 1990*).

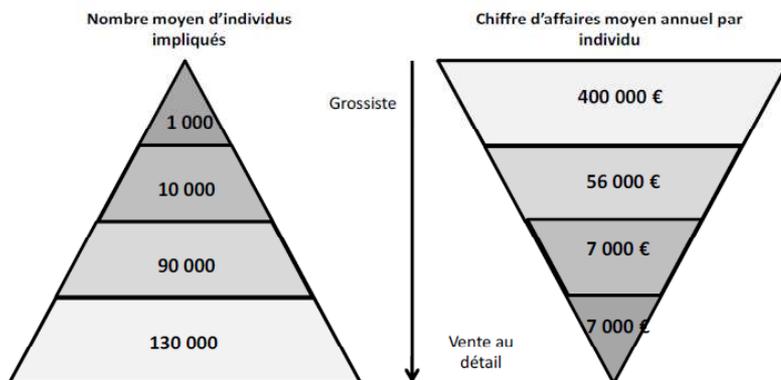
En Nouvelle Zélande, grâce à une enquête menée en population générale et à partir de quelques hypothèses, il a été montré que le petit trafic de cannabis ne constituait en rien une source d'enrichissement pour le plus grand nombre. Au contraire, il apparaissait que cette activité illégale représentait, soit une couverture totale des ressources nécessaires à la consommation propre de l'individu, soit un petit complément de salaire. Les 10 % les mieux rémunérés par leur trafic de cannabis au niveau de la vente de détail gagnaient un peu plus de 1 000 dollars néo-zélandais par an, le salaire moyen d'un commercial dans la sphère légale s'établissant à plus de 20 000 dollars néo-zélandais (*Wilkins et Sweetsur, 2006*).

Les conclusions françaises

En France, seul le trafic de cannabis a fait l'objet de telles études. Au milieu des années 90, il ressortait d'une étude ethnographique menée dans certains quartiers de grandes villes françaises que le deal de cannabis ne constituait qu'une économie complémentaire à celle de l'économie légale. En d'autres termes, il n'était nullement question d'enrichissement mais plutôt de revenus annexes, à tel point que ces travaux concluaient sur le trafic de cannabis en France comme économie de subsistance, de débrouille... (*Conseil National des Villes, 1994*).

Treize ans plus tard, un autre travail, fort différent méthodologiquement, venait conforter ces travaux et leurs conclusions (*Ben Lakhdar, 2007*). Plus ambitieux, il incluait différentes strates de distribution du cannabis (*Lalam, 2001*) et permettait grâce à une modélisation mathématique-économique (*Caulkins, 1997*) d'estimer le nombre d'individus concernés et les gains issus de la vente de cannabis pour chaque strate de distribution. Comme le montre le graphique 1, sans grande surprise, le gros des troupes se situait au bas de l'échelle du réseau commercial, là où se trouve le consommateur final, alors que quelques centaines d'individus composaient la tête des réseaux de distribution. Logiquement, les intermédiaires les plus élevés dans le réseau gagnaient des sommes conséquentes alors que les dealers de rue ne réalisaient même pas le salaire minimum annuel garanti en France.

Graphique 1. Estimation du nombre d'individus et de leur gain dans le trafic de cannabis en France selon leur niveau dans la chaîne de distribution



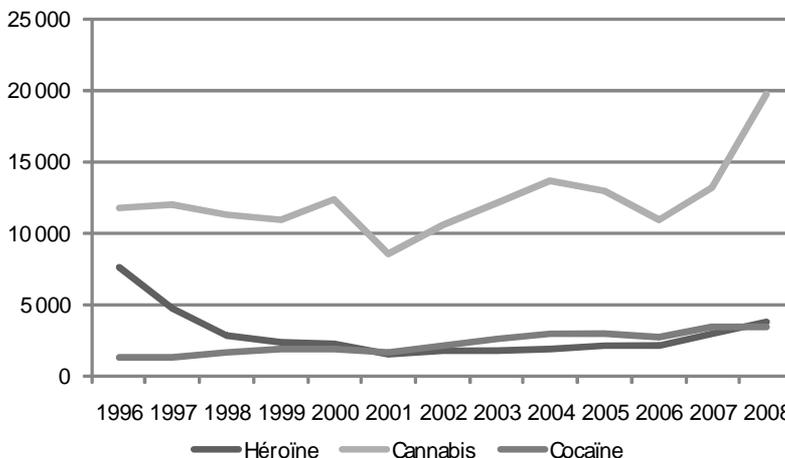
Source : Ben Lakhdar (2007), OFDT

Plus précisément, si l'on retient la moyenne des estimations réalisées, il ressort qu'environ un millier d'individus compose en France la strate des « semi-grossistes » de la chaîne de distribution. Chaque individu de cette strate - *individu* pouvant être entendu comme une famille ou un petit regroupement de personnes - retire en moyenne 400 000 € annuels de son activité. La strate inférieure composée en moyenne de 10 000 individus génère un gain de 56 000 € annuels. Les troisième et quatrième strates sont les individus qui sont directement en contact avec le consommateur final, le client. Bien sûr, ils sont les plus nombreux et les gains qu'ils dégagent annuellement sont nettement inférieurs au salaire annuel garanti pour un emploi à plein temps. Soulignons que ces chiffres ne sont que des estimations fondées sur des hypothèses de travail fortes : ils ne donnent au final qu'une appréciation de la grandeur des gains générés par le trafic de cannabis. Ils confortent néanmoins les résultats issus de la littérature internationale en ce que le trafic de drogues au niveau de la vente de détail apparaît n'être en rien une source d'enrichissement. De plus, et ce point mérite d'être largement souligné, ces chiffres sont beaucoup plus proches du chiffre d'affaires que du revenu net. Il convient alors d'envisager les principaux coûts liés à cette activité pour se rendre d'autant mieux compte que le deal de cannabis en France est loin d'être lucratif.

Un business risqué

Le choix de l'entrée dans le marché du travail illégal et en particulier celui du trafic de drogues semble être irrationnel : les revenus retirés de ces activités sont non seulement faibles mais surtout risqués. Le risque ici considéré recouvre différentes réalités que l'économiste appréhende en termes de coûts. Ainsi, par exemple, le risque d'interpellation par les forces de l'ordre et de condamnation par la justice représente une sortie forcée du marché du travail illicite, et donc une perte de revenu.

Graphique 2. Nombre d'interpellations pour usage-revente et trafic de stupéfiants en France, 1996-2008.



Source : OCRTIS

Si l'on considère le graphique 2, qui décrit l'évolution du risque d'interpellation pour Infraction à la Loi sur les Stupéfiants (ILS), on se rend compte que non seulement la probabilité d'interpellation est loin d'être nulle mais surtout qu'elle augmente ces dernières années. Depuis 2000, le nombre d'interpellations pour usage-revente et trafic de cannabis a doublé. En 2008, la durée moyenne de détention était de 8,8 mois selon le ministère de la Justice (2009). En d'autres termes, il se peut que l'individu interpellé pour ILS soit exclu du marché illégal de la vente de stupéfiants pour quelque temps, ce qui génère de fait une perte de revenu pour lui. Ajoutée au fait que les revenus issus du deal de drogues sont somme toute faibles, l'absence d'une participation pérenne à ce marché du travail rend au final cette activité encore moins lucrative. Et ce n'est pas tout.

Depuis peu, un changement d'orientation politique notable en matière de lutte contre le trafic de drogues fait que la saisie des avoirs criminels est devenue un outil prioritaire de cette lutte (MILDT, 2008). En 2007, seul 1,2 million d'euros était saisi par les forces de l'ordre et venait alimenter le fonds de concours de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie. En 2008, cette somme s'élevait à 8 millions, soit quasiment 7 fois plus. La proposition de loi dite *Warsmann* déposée le 12 novembre 2008, vise à faciliter encore la confiscation des avoirs criminels en ce qu'il ne sera plus nécessaire d'attendre la condamnation de leurs détenteurs. En d'autres termes, l'interpellation et la condamnation d'un trafiquant de drogues s'accompagnent non seulement d'une peine de prison mais aussi d'une saisie des actifs financiers, immobiliers ou d'autres ordres issus du trafic.

Les pertes de revenu peuvent ne pas provenir seulement de la régulation policière et juridique du marché du travail illégal. De par leur nature, les activités illégales ne bénéficient pas des modes de régulation traditionnelle des conflits et d'implémentation des contrats. Dans le monde légal, le juge et le droit règlent ces questions ; mais dans les marchés illégaux, le droit commercial, le droit de la concurrence ou encore le droit prud'homal n'existent pas et la régulation des litiges et le respect des droits de propriété s'effectuent par la violence. C'est par l'utilisation de la violence que, sur le marché des stupéfiants, sont délimités les droits de propriété (les espaces de vente) et réglés les conflits (remboursement de dettes, contrats). L'absence de régulation par le droit peut représenter un coût très important pour le participant au deal de drogues. En 2008 par exemple, 126 homicides ont été enregistrés par les services policiers au titre de « règlements de compte entre malfaiteurs » (ONDRP, 2010). Bien sûr, tous ces homicides ne concernent pas uniquement la vente de stupéfiants mais ils représentent le seul indicateur disponible de la violence régnant sur les marchés illégaux, un trafiquant de

stupéfiants ne portant que rarement plainte en cas de coups et blessures provenant d'un concurrent. Finalement comme sur tous les marchés soumis à la concurrence, le vendeur de drogues illicites est confronté à l'innovation des concurrents et au gain de parts de marché par ces derniers.

Sur le marché du cannabis, deux nouveaux acteurs sont apparus ces dernières années concurrençant plus ou moins fortement le deal traditionnel de cannabis. D'une part, l'auto culture de cannabis se développe (*Ben Lakhdar, 2009*), faisant que le client abandonne les réseaux de vente habituels au profit d'une culture entreprise à son domicile. D'autre part, une offre de cannabinoïdes de synthèse est désormais à disposition sur Internet (*EMCDDA, 2009*). Cette offre était encore légale en France en février 2009, date à laquelle ces produits ont été inscrits sur la liste officielle des stupéfiants.

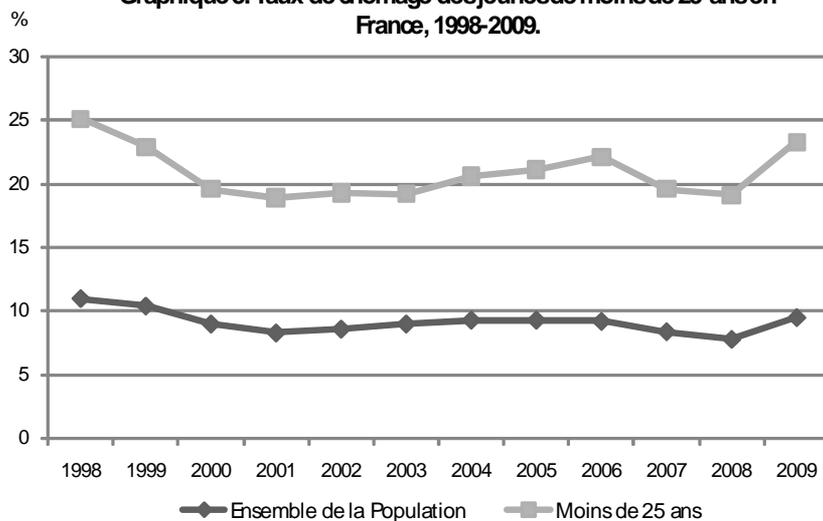
Ces risques et coûts recensés font que les revenus issus du trafic de drogues sont incertains. Même s'ils ne sont que complémentaires à une activité légale, ils font prendre des risques de pertes tellement élevées que l'on est en droit de se demander quelles sont les incitations qui poussent à s'engager dans ce genre d'activité. La question du choix entre le licite et l'illicite est ici posée. Toutefois en examinant les quelques données socio-économiques qui dépeignent la situation des lieux potentiels de deal de drogues, l'on comprend mieux dans quelle mesure le choix de l'activité professionnelle, légale ou illégale, est en quelque sorte un choix contraint.

Un choix contraint ...

Le choix de la participation à un trafic de drogues peut provenir d'incitations économiques simples, à savoir l'espérance de revenu (celle-ci est modulée en France par les politiques d'éducation et d'insertion sociale mises en œuvre). Nous partons du postulat suivant : si le marché du travail légal offre des opportunités lucratives, alors les incitations à s'engager dans le trafic de drogues seront moins élevées. Il convient, afin d'appréhender cet arbitrage, de prendre la mesure de l'état des opportunités légales de travail et d'insertion. Pour ce faire, nous focalisons notre attention sur les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) dans la mesure où ce sont dans ces zones, *a priori*, que s'effectue le deal de cannabis. Rappelons, pour justifier cette analyse territoriale, que déjà en 1994, le Conseil National des Villes effectuait son étude ethnographique dans des quartiers précis de grandes villes françaises (*Conseil National des Villes, 1994*). Les données socio-économiques présentées ici proviennent de bases de données de l'INSEE, du Ministère du Travail ou encore de l'Observatoire des Inégalités. Mises en regard avec les données du reste du territoire, elles permettent de cristalliser les différences existantes entre quartiers français.

Auparavant, cependant, remarquons avec le graphique 3, que le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans en France est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Dans la mesure où l'entrée dans le trafic de drogues s'effectue jeune, savoir que le taux de chômage des jeunes est différent de celui du reste de la population est une indication d'une plus forte incitation pour les jeunes à entrer sur le marché illégal du travail.

Graphique 3. Taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans en France, 1998-2009.



Source : Eurostat

Ci-après, le tableau 1 présente ce même taux de chômage, mais selon les qualifications des individus et surtout en différenciant les Zones Urbaines Sensibles des autres quartiers des agglomérations françaises.

	ZUS	hors ZUS
Aucun diplôme	22,0	15,7
BEPC	21,7	10,2
CAP, BEP	16,5	8,4
Baccalauréat	15,9	8,1
Baccalauréat + 2 ans	13,2	5,6
Diplôme supérieur	11,0	5,8
Total	17,9	8,6

Source : INSEE

Le taux de chômage sévissant dans les ZUS est deux fois plus important que celui des autres quartiers français. Ceci est vrai pour tous les niveaux de diplôme, hormis pour les individus n'ayant aucun diplôme pour lesquels la différence est sensiblement moins marquée. A titre d'exemple, les diplômés du supérieur habitant en ZUS sont deux fois plus au chômage que ceux n'habitant pas en ZUS, en 2007, en France. Ce constat est bien évidemment à corréliser au manque de dynamisme entrepreneurial des ZUS. Le tableau 2 montre effectivement que les Zones Urbaines Sensibles souffrent d'un niveau plus bas de création d'entreprises par comparaison au reste du territoire : en moyenne en 2008, 38 entreprises étaient créées en ZUS contre 113 dans les communes françaises. Il s'ensuit logiquement, étant donné le taux de chômage et le peu d'entreprises présentes sur ces territoires, que les revenus fiscaux des habitants en ZUS sont nettement moins élevés que ceux du reste de la population (tableau 2).

	ZUS	Communes
Revenu fiscal moyen par ménage (2006)	20 662 €	35 100 €
Nombre moyen de création d'entreprises (2008)	37	113
<i>Source : INSEE</i>		

L'état économique des lieux de deal explique un peu plus les incitations à entrer sur le marché illégal du travail dans la mesure où ce dernier constitue, au contraire du marché légal, une porte d'entrée disponible à l'accession au travail rémunéré. Les espérances de revenu ne se font pas uniquement en fonction de l'état contemporain du marché du travail, elles sont aussi fonction de l'investissement dans l'éducation fourni auparavant. Le tableau 1 montre, effectivement, que les diplômés du supérieur des ZUS sont deux fois moins au chômage que les non diplômés de ces mêmes zones. Autrement dit, les incitations à entrer sur le marché illégal du travail peuvent se réduire dès lors que l'individu a suffisamment investi en termes d'éducation. Deux phénomènes économiques s'imposent ici. Le premier est bien évidemment lié aux plus grandes opportunités de travail légal qui s'ouvrent à l'individu : il est plus facile de trouver du travail avec un diplôme que sans. Le second est lié au coût d'opportunité plus élevé pour un diplômé à entrer dans le trafic de drogues que pour un non diplômé : le premier ayant plus à perdre que le second. Il n'en reste pas moins, comme le soulignent Broccolichi et al. (2007), qu'en France, l'échec scolaire est d'autant plus fort que les élèves sont socialement défavorisés et que la zone scolaire est fortement urbanisée et ségréguée, comme cela est le cas de la plupart des ZUS.

La boucle semble ainsi bouclée puisqu'un environnement socio-économique défavorable est un terreau pour l'échec scolaire, qui lui-même ne favorise pas la réussite socio-économique des individus... échec pouvant « *in fine* » inciter à participer à des activités illégales. A travers ces quelques données socio-économiques, on prend la mesure des incitations à gagner de l'argent grâce au trafic de drogues, ou tout du moins par des activités illégales. Non seulement le marché légal du travail exclut en partie les jeunes et les individus socialement défavorisés mais de plus, l'individu ne semble pas pleinement adhérer au système éducatif... ou bien est-ce ce dernier qui ne parvient plus à assurer sa mission sociétale ?

Conclusion

La vente de détail de drogues illicites n'est pas une activité rémunératrice. En plus d'un taux de salaire faible, cette activité est sujette à de nombreux risques et au final le calcul coût-bénéfice à long terme de ce travail est clairement défavorable pour le plus grand nombre. A la question de savoir pourquoi certains individus s'engagent sur ce marché illégal du travail, il semble que ce choix est d'une certaine façon contraint par le manque d'opportunités légales. Dans les quartiers des villes françaises où s'effectue « *a priori* » le deal de drogues, un diplômé du supérieur a deux fois plus de risques d'être au chômage que son homologue dans le reste du territoire. Le choix de l'investissement dans l'éducation peut alors être perçu comme un mauvais calcul puisque même ceux qui ont fait ce choix ne trouvent pas d'opportunités légales de travail. On comprend dès lors que la lutte contre le trafic de stupéfiants puisse recouvrir différentes facettes. Effectivement les politiques répressives, de par leur caractère dissuasif, en sont un axe non négligeable mais ce n'est pas le seul. Il convient aussi de mesurer les effets des politiques éducatives et d'insertion sur le marché du travail dans la mesure où le contexte socio-économique façonne, dans une certaine mesure, les incitations des individus à entrer dans des activités illicites. Soulignons pour finir qu'un message simple de prévention peut être néanmoins divulgué et martelé : il est clair que sur le long terme, le deal de drogues ne constitue pas une alternative crédible à l'éducation et au travail légal.

Références

- Berg, John E. et Andersen, Steinar. (1993). *Street sale of heroin – a profitable way of making a living?*, *Drug and Alcohol Dependence* 32: p. 287-291.
- Ben Lakhdar, Christian (2007). *Le trafic de cannabis en France – Estimation des gains des dealers afin d'apprécier le potentiel de blanchiment*. OFDT, Saint-Denis, 25 pages.
- Ben Lakhdar, Christian (2009). *La culture de cannabis en France : volume, qualité et implication*, *Alcoologie & Addictologie*. 31(2), p. 121-127.
- Broccolichi S., Ben-Ayed C., Mathey-Pierre C., Trancart D. (2007). *Fragmentations territoriales et inégalités scolaires : des relations complexes entre la distribution spatiale, les conditions de scolarisation et la réussite des élèves*. *Éducation & formations*, 74, p. 31-48.
- Caulkins, Jonathan P. (1997). *Modeling the domestic distribution network for illicit drugs*, *Management Science* 43: p. 1364-1671.
- Ministère de la Justice (2009). *Les chiffres-clés de la Justice, 2009*. <http://www.justice.gouv.fr>
- Conseil National des Villes (1994). *L'économie souterraine de la drogue*, CNV-MSH, 127 pages.
- EMCDDA, (2009). *Understanding the "Spice" Phenomenon*. *European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, Lisbon*, 34 pages.
- Gandilhon, Michel (2007). *Le petit trafic de cocaïne*. *Tendances* 53, OFDT
- Lalam, Nacer (2001). *Déterminants et analyse économique de l'offre de drogues illicites en France*. Thèse de Doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Legleye, Stéphane, Christian Ben Lakhdar et Stanislas Spilka (2008). *Two ways of estimating the euro value of black market for cannabis in France*, *Drug and Alcohol Review* 27(5): p. 466-472.
- Levitt, Steven D. et Sudhir A. Venkatesh (2000). *An economic analysis of a drug-selling gang finances*, *Quarterly Journal of Economics*. 115(3): p. 755-789.
- MILDT, (2008). *Argent de la drogue, économie souterraine et saisie des avoirs criminels en Europe*. www.drogues.gouv.fr
- ONDRP (2010). *Criminalité et délinquance enregistrées en 2009*. *Observatoire National de la Délinquance et de la Réponse Pénale, Saint-Denis*, 53 pages.
- Reuter, Peter, Robert MacCoun et Patrick Murphy (1990). *Money from Crime, A study of the Economics of Drug Dealing in Washington, D.C.* CANY, Rand Corporation.
- UNODC (2005). *World Drug Report 2005*. Vienne, UNODC, 175 pages.
- Wilkins, Chris et Paul Sweetsur (2006). *Exploring the structure of the illegal market for cannabis*, *De Economist*. 154: p. 547-562.

Le trafic du cannabis : des filières euro-méditerranéennes aux réseaux locaux marseillais

Amina HADDAOUI

Sociologue

Le Maroc est le premier pays producteur / exportateur de haschich. En 2004 – année où la production a atteint des records – la production de résine de cannabis d'origine marocaine est estimée à 2760 tonnes ; le chiffre d'affaires du marché international du haschich d'origine marocaine est évalué à 13 milliards de dollars (\$) (soit 10,8 milliards d'euros)⁸. Le Maroc est ainsi le principal fournisseur du marché européen. Les routes commerciales sont terrestres, maritimes, et quelquefois aériennes. Les modes de transports sont divers : voitures, camions, bateaux, zodiacs, avions. Le trafic est multiple, disparate et va d'un commerce de « fourmis » qui transportent de quelques centaines de grammes à quelques kilos jusqu'à un trafic très ample qui concerne l'acheminement de plusieurs tonnes à destination du marché européen.

Les profils des acteurs sont extrêmement hétérogènes. Le petit trafic est généralement le fait d'individus, de familles, de groupes de pairs qui profitent de leur séjour estival pour ramener en France quelques kilos, voire moins d'un kilo. Les gros exportateurs et importateurs, quant à eux, sont insérés dans des réseaux d'organisations criminelles très composites : producteurs et trafiquants marocains, intermédiaires, trafiquants européens. Ces filières internationales se caractérisent par une forte segmentation et des ruptures de charge : là, le sud de l'Espagne, en particulier l'Andalousie, devient un territoire de transit et de stockage de la marchandise mais aussi un espace qui se joue des frontières nationales. En effet, il s'avère que des trafiquants européens sont aujourd'hui installés dans cette région et organisent l'exportation de la résine de cannabis vers leurs pays d'origine et plus précisément vers leur ville d'origine. C'est le cas par exemple de trafiquants marseillais.

J'ai mené une recherche ethnographique sur les formes sociales et spatiales de la production et de la circulation du cannabis. Je me suis particulièrement intéressée à la manière dont se structurent les filières et la distribution. Les enquêtes de terrain se sont déroulées par immersion : j'ai eu recours à des comparses, impliqués dans ces trafics, avec lesquels j'ai créé des relations solides basées sur la confiance. J'ai appliqué la méthode de l'observation participante sous différents aspects : j'ai parfois dissimulé mon identité de chercheur, avec la complicité de mes comparses. Sans doute cette dissimulation d'identité peut-elle poser des questions d'un point de vue éthique mais la nature même de cet objet de recherche fait que certains univers sociaux sont totalement hermétiques aux chercheurs. J'ai suivi les routes et les filières du cannabis à partir de son lieu de production (Le Rif au Maroc), en passant par le sud de l'Espagne (Malaga et Marbella) jusqu'à sa destination finale. Ainsi les villes que j'ai traversées sont apparues comme des centres de réseaux, des lieux de segmentation et de rupture de charge.

Dans cette recherche, mon objectif était d'interroger les articulations entre les diverses formes sociales et spatiales du trafic. Comment s'opère l'articulation entre les différentes échelles territoriales ? Y-a-t-il continuité ou discontinuité entre les réseaux d'importation du cannabis en Europe et les réseaux de distribution locaux ?

Le Rif, la genèse du marché du cannabis : trois générations de producteurs ou trois profils types de producteurs trafiquants

La culture du cannabis représente un moyen de survie pour une partie de la population locale (petits cultivateurs) alors que pour d'autres elle est source d'enrichissement et d'accumulation du capital. C'est à cette deuxième catégorie de producteurs que je me suis intéressée : les producteurs - trafiquants. J'ai dégagé leurs caractéristiques principales en construisant une typologie : il en ressort trois profils.

⁸ Nations Unies - Office contre la Drogue et le Crime, *Maroc enquête sur le cannabis 2004*. Rapport 2005.

1^{ère} génération, les « vieux de la montagne » : des relations marchandes traditionnelles

Au sein de cette génération la production reste familiale, artisanale et traditionnelle. Les relations marchandes sont régies par un code d'honneur fondé sur l'oralité et le respect de la parole donnée. Ce code d'honneur se décline de différentes manières : d'un point de vue social, ces producteurs sont des notables de la région, connus et reconnus par tous ; la plupart du temps se sont des Hadj (ils ont effectué le pèlerinage à la Mecque), ce qui leur confère une notabilité supplémentaire ; ce sont des hommes respectés, à qui on fait confiance. Leurs caractéristiques principales sont la discrétion et la réserve, ils parlent peu et se montrent peu ou pas du tout. Ils ne font pas étalage de leur richesse ; l'ostentation n'est pas de rigueur. Les valeurs et les normes de ces hommes sont traditionnelles. Ils assurent la médiation dans la société locale, on se réfère à eux pour être témoins des négociations. Ils ont ainsi un rôle de conciliateurs dans la gestion des conflits, des désaccords. Ils sont aussi les dépositaires et les garants de la « parole donnée ». Ils respectent et aident de manière significative les petits paysans producteurs ; ils gardent des liens très forts avec eux car ils sont eux-mêmes issus de ce monde rural paysan. Ce soutien se manifeste à différentes occasions : ils prêtent de l'argent (sans intérêts), ils se cotisent pour payer des opérations chirurgicales, ils aident à la scolarité des enfants.

Du point de vue de leur activité économique, ils thésaurisent et ne réinvestissent pas le capital accumulé dans des sociétés productives. Pour la majorité d'entre eux l'argent du trafic du cannabis est « dissimulé » et précieusement gardé chez eux. Ce sont des hommes qui ne sortent pas de leur société locale (spatialement et socialement). Donc de manière générale ils sont très peu connectés aux réseaux et aux filières internationales du cannabis. Ils sont capables de produire, de vendre, mais par exemple en termes de logistiques de transport ils ne dépassent pas les frontières du Maroc. Ils garantissent au client un transport de la marchandise⁹ dans n'importe quelle ville du Maroc, mais par la suite le client doit lui-même trouver des transporteurs s'il veut franchir les frontières du Maroc. Les négociations et les transactions commerciales se tiennent chez eux¹⁰. Ils sont fermement ancrés dans une société locale, traditionnelle. Ils font partie d'un univers social marqué par la reproduction et le conservatisme.

2^{ème} génération : entre traditionalisme et modernisme, l'émergence d'une figure type

La caractéristique fondamentale des producteurs-trafiquants de cette génération, à la différence de leurs « pères », est qu'ils sont en train de sortir de leur société locale. Ils en sortent d'un point de vue spatial – ils ont tous au moins une maison principale dans une grande ville marocaine où ils résident une partie de l'année ; ils peuvent ainsi scolariser correctement leurs enfants, les inscrire à des clubs pour enfants et adolescents ; ils séjournent à la montagne l'été et pendant la période de récolte du haschich et de sa transformation en résine de cannabis. Ils se détachent aussi de la société locale d'un point de vue culturel, c'est-à-dire qu'ils tissent des liens, des réseaux, des systèmes relationnels typiquement urbains. Le trafic se trouve ainsi « délocalisé » dans les villes, lieux par excellence des affaires, des négociations, des pourparlers. Je dirai que ces producteurs ruraux tendent à « s'urbaniser » ; on assiste ainsi à l'émergence d'une figure-type spécifique de trafiquant. Les sociabilités typiquement urbaines – en l'occurrence celles qui ont lieu autour des cafés, des cabarets, des boîtes de nuit et des hôtels – sont le substrat par excellence à partir duquel ils vont tisser des liens. Ce processus d'accès à l'urbanité leur permet d'une part de s'immerger dans le monde des affaires légales, et de créer des entreprises et d'autre part de rechercher constamment de nouveaux interlocuteurs pour le trafic du cannabis – clients potentiels, transporteurs – car si les routes commerciales du cannabis sont stables il n'en est pas de même pour les filières et les réseaux qui sont constamment en mutation ; il s'agit donc pour eux d'être prêts pour parer à toute éventualité. Une de leurs activités principales est cette recherche constante de clients et de transporteurs, même s'ils n'en n'ont pas un besoin immédiat. Mais ainsi quand une filière est démantelée, ils ont déjà d'autres « contacts » qu'ils peuvent mobiliser pour monter d'autres filières.

⁹ Il existe une division sociale du travail autour de la production et du commerce du cannabis. Le transport est une activité à part entière. Très peu de producteurs de cette génération possèdent des sociétés de transport, ils négocient régulièrement avec les transporteurs. Le client est ainsi pris en charge : le trafiquant lui fournit la marchandise et lui trouve un transporteur parmi ses réseaux de connaissances.

¹⁰ Par exemple un des « vieux de la montagne » que j'ai rencontrés, possède trois maisons les unes à côté des autres. La première est la maison familiale où réside la famille élargie : épouse, fils, belles-filles, petits-enfants. La seconde est uniquement réservée aux « invités », c'est-à-dire aux différents clients qui y logent le temps de leur séjour. Enfin une troisième qui sert d'entrepôt et de local de travail pour la transformation du haschich en résine de cannabis.

Ces hommes sont encore entre deux mondes : le monde rural, traditionnel, constitué d'héritages traditionnels et le monde urbain, moderne, constitué de fluidité, d'intensification des liens commerciaux. La plupart d'entre eux n'ont jamais été scolarisés, pourtant ce processus de sortie de leur société locale leur permet d'acquérir un capital social et culturel (par exemple Abdellah parle plusieurs langues étrangères alors qu'il ne sait pas lire et écrire l'arabe). Ils se caractérisent par des marques ostentatoires de richesse (maisons et voitures luxueuses, etc.). Cet étalage de richesse est notamment remarquable quand ils ne sont pas dans leur société locale. En effet, comme leurs pères, ils sont connus et reconnus à l'intérieur de leur société locale, ils n'ont pas besoin d'y afficher leur richesse. Mais quand ils en sortent, leur seule manière effective d'acquérir honneur et respectabilité est la démonstration des richesses. Dans les villes, ils fréquentent assidûment les lieux modernes, les bars et boîtes branchés de Casablanca, Fès, Rabat ou Tanger. Néanmoins j'ai remarqué qu'ils sont fortement stigmatisés par les populations aisées qu'ils côtoient. Les classes supérieures les renient et se distinguent d'eux. En effet, le capital financier de ces producteurs-trafiquants n'est pas suffisant pour qu'ils soient intégrés totalement à cette classe supérieure. On les montre du doigt en les affublant de toutes sortes de sobriquets (« paysans qui ont de l'argent mais qui n'ont aucune éducation » ; « qui ne savent pas se comporter en société » ; « qui ont des mauvaises manières avec les femmes »...).

Finalement ces hommes n'ont pas fini leur « voyage social » : ils essaient d'accéder à des mondes sociaux qui ne leur reconnaissent aucune légitimité culturelle, ils sont en quelque sorte considérés comme des parvenus. Faute d'un capital culturel significatif, « leur voyage social » n'aboutira probablement jamais. Néanmoins, en ce qui concerne leur activité commerciale de cannabis, ils sont connectés à des filières et des réseaux internationaux. Culturellement et socialement ils sont encore ancrés dans leur société locale rurale mais commercialement ils sont en connexion avec les trafiquants européens, en l'occurrence des trafiquants espagnols. Ils peuvent ainsi garantir au client le transport de la marchandise jusqu'en Espagne. Ils parlent de leur activité commerciale comme d'un « travail ».

3^{ème} génération : des entrepreneurs confirmés

Comme leurs « pairs » ou « pères » de la 2^e génération ces hommes sortent de la société locale. Néanmoins la différence fondamentale est qu'ils ont été scolarisés et ont mené des études supérieures (droit, économie, commerce). Ils sont cultivés, instruits et disposent d'un capital social et culturel identique à celui des classes supérieures marocaines. Ils investissent de manière active le capital accumulé dans des entreprises industrielles et commerciales légales. Ils vivent dans les grandes villes du Maroc d'où ils gèrent leurs affaires (principalement Fès, Casablanca, Rabat, Tanger). Ils ont un pied dans la légalité et un autre dans l'illégalité. Le commerce de cannabis a servi de base à l'accumulation d'un capital nécessaire pour leurs entreprises légales. Néanmoins ils n'ont jamais délaissé ce commerce de cannabis. Ils évoluent avec aisance dans différents mondes sociaux, ils possèdent assez de clés – contrairement à la génération précédente – pour évoluer dans différents univers culturels. Socialement ils ont accompli « un voyage social » que leurs « pairs » ou « pères » ne sont pas en mesure d'achever faute d'un capital social et culturel suffisant. De par leur capital financier, culturel et social ils sont parfaitement insérés et intégrés dans les classes supérieures. Ils fréquentent les lieux branchés et côtoient aisément la « jeunesse dorée » des villes où ils résident.

Les hommes de cette génération sont aussi connectés aux filières et réseaux internationaux. Néanmoins contrairement à la génération précédente ils sont en relation avec des trafiquants européens autres que les espagnols (français, italiens, allemands, belges, britanniques, néerlandais). Ils sont en mesure de proposer au client un transport de leur marchandise au-delà de l'Espagne. Ils se qualifient eux-mêmes de « business man » et parlent de leur activité commerciale légale et illégale comme des « affaires ». Ils se mobilisent et sont très actifs dans la recherche de clients, de transporteurs, pour leurs affaires légales et illégales. L'objectif principal de ces deux dernières générations est de contourner les différents intermédiaires marocains et espagnols pour se connecter directement aux autres trafiquants européens et mener des affaires directes avec eux.

Au sein de ces trois générations de producteurs-trafiquants j'ai pu assister à des transactions commerciales, à des négociations, entre producteurs et clients, entre producteurs et transporteurs. Évidemment, le fonctionnement de ce commerce illégal est bien plus complexe que ne le laisse apparaître la typologie que j'ai construite. En effet, autour de ces producteurs se greffent des individus qui ne sont

pas producteurs mais qui sont impliqués dans le trafic dans des positions d'intermédiaires. Pour certains, leur rôle se cantonne à la mise en relation entre des clients et des producteurs. Quant aux autres ils sont des trafiquants non producteurs mais ils ont quasiment les mêmes caractéristiques que les producteurs-trafiquants de la troisième génération. Ainsi au cours de mes investigations, j'ai pu observer le montage d'une filière maroco-italienne qui impliquait différents protagonistes : des trafiquants italiens, des jeunes italiens d'origine marocaine (mise en relation), un trafiquant non producteur de Casablanca, un intermédiaire de mise en relation de Fès et un producteur-trafiquant. Chacun reçoit une commission pour son activité. La première opération a porté sur une livraison de 500 kilogrammes de résine de cannabis¹¹. Celle-ci s'est déroulée sans embûche. Il est évident que pour les opérations suivantes, les trafiquants italiens et le producteur-trafiquant marocain négocieront directement entre eux et éclipsent ainsi les différents intermédiaires.

Du Maroc à l'Espagne : le cheminement d'une marchandise

A partir du Maroc, nous l'avons dit, les modes de transports sont divers : voitures, camions, bateaux, zodiacs, avions. La livraison de la marchandise en Espagne constitue sans doute le moment de rupture de charge le plus délicat pour les trafiquants. Mais avant d'entrer dans les détails il est important de souligner le rôle majeur qu'occupe le sud de l'Espagne dans le trafic du cannabis.

L'Andalousie : un espace transnational

Des enquêtes de terrain sont nécessaires dans cette région espagnole pour comprendre la circulation du cannabis à une échelle européenne et pour appréhender la segmentation des filières. Le sud de l'Espagne, en particulier l'Andalousie, est devenu un territoire de transit et de stockage de la marchandise mais aussi un espace qui se joue des frontières nationales. En effet, des trafiquants européens sont aujourd'hui installés dans cette région, ils y vivent et organisent l'exportation de la résine de cannabis – mais aussi de la cocaïne – vers leurs pays d'origine et plus précisément vers leur ville d'origine. Ils concurrencent ainsi les trafiquants espagnols mais aussi les trafiquants d'origine marocaine qui vivent dans cette région. Cette migration des trafiquants européens vers le sud de l'Espagne a lieu depuis à peu près une dizaine d'années – c'est-à-dire grosso modo depuis la mise en place effective de l'espace Schengen après l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam de 1997.

Ces réseaux de trafiquants marocains et européens se côtoient, font des affaires ensemble, mais ne fonctionnent sur aucun engagement à long terme ; leurs échanges sont circonstanciels, instantanés, opportunistes ; l'entrée se fait par cooptation et par la disponibilité des finances. Pour des raisons de sécurité, les chaînes de distribution sont fractionnées ; la circulation de l'information – ou sa rétention – est primordiale dans ces organisations criminelles, elle fait partie du capital social des membres des réseaux. Les positions des uns et des autres dans les réseaux sont fluctuantes ; la principale stratégie est de contourner les différents intermédiaires afin de monter des affaires directes avec les producteurs trafiquants marocains. Le trafic est ainsi constamment réorganisé, les positions sont toujours renégociées dans ces réseaux dont l'efficacité tient à la capacité de créer de nouveaux marchés. La concurrence entre ces réseaux est très forte et induit des confrontations féroces entre différentes bandes qui parfois se terminent par des crimes. Les relations conflictuelles, les désaccords, les rivalités font de cette région une zone criminogène où les règlements de compte, les intimidations et l'usage de la violence sont des manières de régler les différends.

Hanz et le réseau de San Pedro ¹²

Hanz a 45 ans et vit actuellement à San Pedro. Il est originaire de Berlin, issu des classes moyennes (ses parents travaillaient dans l'administration). Il a été impliqué pendant une dizaine d'années dans le trafic d'héroïne à Berlin (durant les années 80 et 90), c'est-à-dire pendant les « heures de gloire » de l'héroïne comme il le dit. Durant cette époque, il capitalise et place son argent dans des banques étrangères, par le biais de réseaux de blanchiment. Il raconte pourtant que, dès le début des années 90,

¹¹ En général la première opération est en quelque sorte une manière de tester la fiabilité des différents protagonistes : la capacité de production et de livraison du producteur, la solvabilité du client, la crédibilité des intermédiaires. Elle porte sur des quantités moyennes (demi-gros). Elle permet de construire une relation de confiance et de coopération.

¹² Pour préserver l'anonymat de mes informateurs, j'ai modifié les prénoms et les noms des villes. San Pedro est une ville moyenne, située dans le sud de l'Espagne entre Malaga et Marbella.

les investigations policières se multiplient et son réseau est à « la limite de tomber ». Il sent que c'est un tournant dans sa vie et, estimant avoir gagné suffisamment d'argent, décide de quitter l'Allemagne avant de se faire arrêter.

Il se rend au Maroc et y restera un an et demi, avec l'objectif de se « cacher », c'est-à-dire de se faire oublier des autorités allemandes. Dans un premier temps, il fait du tourisme, puis il se rend dans le Rif. Il rencontre Ahmad, grand propriétaire terrien et producteur en gros de cannabis, chez qui il va rester six mois. Il se familiarise avec la production du cannabis, les circuits et les filières, les réseaux d'Ahmad. Il rentre en Allemagne pour y retrouver d'« anciens collègues » avec lesquels, dès lors, il développera un réseau de revente et de distribution de cannabis en Allemagne. Il s'occupe aussi de ses affaires « financières ». De retour au Maroc, il conclut des accords avec Ahmad puis part dans le sud de l'Espagne où il achète un complexe hôtelier (hôtel, restaurant, boîte de nuit). Entre-temps son capital a circulé de banque en banque pour arriver en Espagne, mais il restera très discret, lors de nos entretiens, sur la manière dont ce capital transite.

Aujourd'hui son réseau fonctionne bien. Il est à la fois dans la légalité et l'illégalité car l'achat du complexe hôtelier lui a permis d'intégrer les sphères légales dans la mesure où ce n'est pas seulement un commerce de « façade ». Le réseau est composé d'Ahmad, producteur au Maroc, Tawfiq transporteur marocain (transport légal et illégal), qui se charge de l'acheminement de la marchandise du Maroc vers l'Espagne ; de Juan et Luis, trafiquants espagnols, transporteurs (légaux et illégaux) qui se chargent de l'acheminement de l'Espagne vers l'Allemagne, et enfin de ses « collègues », restés en Allemagne qui se chargent, quant à eux, de la distribution locale.¹³

Les réseaux marseillais à partir du sud de l'Espagne

En ce qui concerne les Marseillais, leur nombre est estimé à une dizaine¹⁴. Ils sont issus de l'ancien monde du banditisme marseillais. En Espagne, ils sont propriétaires de boîtes de nuit ou de commerces de « façade ». Plutôt spécialisés dans les braquages et les vols à main armée, ils se sont reconvertis dans le commerce du cannabis parce que cette activité est moins dangereuse et le ratio bénéfiques/risque n'est pas négligeable. Par la suite, ils passent au trafic de cocaïne. Dans la région PACA (Provence Alpes Côte d'Azur), sont identifiés des Marseillais mais aussi des Corses et des Toulonnais.

Une filière, liée à ces trafiquants installés en Espagne, a été démantelée en 2004¹⁵. Ces marseillais ont des « correspondants » à Marseille qui se chargent de la réception de la marchandise et de la distribution à l'échelle de la ville au niveau des demi-grossistes.

Un des moyens de transport les plus utilisés entre la côte marocaine et la côte espagnole est le Zodiac (équipé de 4 moteurs de 125 chevaux). En général les convois se font de nuit ; le rendez-vous sur les plages est rapide et très précis. La livraison se fait en présence des différents trafiquants (les commanditaires) ; chacun vérifie rapidement sa marchandise et la récupère (par exemple 300 kilogrammes pour Monsieur X., 200 kilogrammes pour Monsieur Y., etc). Ce moment de rupture de charge est sans doute le plus délicat et le plus risqué du cheminement. Sur les côtes espagnoles, la surveillance policière est très accrue.

¹³ Remarque : il est intéressant de noter qu'au sein des réseaux andalous que j'ai explorés, les trafiquants marseillais ont une mauvaise réputation. En effet, selon les propos des trafiquants que j'ai rencontrés, « les Marseillais ne sont pas discrets et en plus ils sont très surveillés par la brigade des stupéfiants car il existe une bonne collaboration entre la police espagnole et la police française ». Mes interlocuteurs précisent qu'ils ne souhaitent donc pas « travailler avec les Marseillais ».

¹⁴ Source : brigade des stupéfiants de Marseille.

¹⁵ FRANCE : DJPJ de Marseille, ESPAGNE : Police judiciaire de Barcelone / saisie de 545 kg de résine de cannabis et 60 000 € le 2 septembre 2004 - 21 interpellations. Démantèlement d'un réseau de malfaiteurs français originaires de la région PACA, opérant entre le Maroc, l'Espagne et la région PACA, spécialisé dans l'importation de grandes quantités de résine de cannabis marocain, stockées en Espagne et acheminées à flux tendus vers des cités sensibles du sud-est de la France. Initiée en juin 2003, l'enquête permettait d'identifier un réseau de malfaiteurs chevronnés spécialisés dans le trafic de cannabis disposant au Maroc et en Espagne d'importants relais logistiques. Après la saisie en Espagne, en février 2004, de 1 150 kg de résine et de l'interpellation de 9 trafiquants appartenant à l'organisation, le réseau parvenait à mettre sur pied, dès septembre 2004, une nouvelle importation de cannabis. Le 2 septembre 2004, les opérations de police menées tant en France qu'en Espagne, se concluaient en Espagne par la saisie de 40 kg de résine et l'interpellation, en Espagne, de 3 Français membres du réseau et en France par la saisie de 545 kg de résine de cannabis et l'interpellation de 21 personnes. (Saisie Stupéfiants : 545 kg résine ; Passeurs ; Trafiquants : 21 ; Argent saisi : 51 500 € ; Biens saisis : Villas en Espagne ; Investigations internationales Maroc / Espagne-France ; Coopération interservices.) Source : ministère de l'Intérieur.

Ensuite à partir de cette étape, un autre parcours de la marchandise va démarrer, pour l'acheminer vers d'autres lieux : l'Espagne et les autres pays européens. Le transport se fait par voie maritime ou terrestre, selon la destination et en fonction des techniques de transport propres à chaque trafiquant. Néanmoins, un nouveau mode de transport est apparu depuis quelques années : le « go fast ». Cette technique consiste en un convoi « sauvage » de plusieurs voitures très rapides, Mercedes, Audi Quattro ou A8, qui transportent la marchandise par paquets de 500 kilogrammes de cannabis, voire jusqu'à 800 kilogrammes. La nouveauté de cette technique de transport est que la marchandise n'est pas dissimulée, elle est simplement entreposée dans le coffre des voitures¹⁶. Les conducteurs roulent de nuit ; ils sont cagoulés pour éviter d'être photographiés et reconnus s'ils sont filmés. Ils peuvent parfois passer les péages d'autoroute en force. Pour les polices, espagnole ou française, il est dangereux d'essayer d'arrêter ces convois lancés à très grande vitesse sur les autoroutes ou les routes ; cela impliquerait des courses-poursuites assez périlleuses et sans garantie de résultat. Les chauffeurs, qui sont généralement très jeunes et téméraires, ne sont que des employés ; ils sont rémunérés à la prestation. Mais quand le véhicule approche de Marseille, la tâche du jeune chauffeur s'arrête.

Le commanditaire principal, peu connu et surtout discret, assure le relais : il prend la voiture en main. Celui-ci est la plupart du temps escorté par un ami, un homme de confiance, qui est souvent son associé. Ils se rendent alors au lieu d'entreposage, où la marchandise doit rester le moins longtemps possible. Au-delà d'une dizaine de jours cela devient périlleux car ils ne peuvent pas laisser des kilos de cannabis sans protection : la risque est trop grand de se les faire voler. Les lieux d'entreposage sont souvent des hangars abandonnés mais pas dans la ville de Marseille (dans les petites villes aux alentours). Dans ces endroits tranquilles et discrets s'opère dans la majorité des cas une première opération de coupage. Le stock entreposé commence alors à se fragmenter ; la distribution vers les demi-grossistes peut alors commencer.

Les mondes du banditisme et les mondes populaires dans le trafic de cannabis à Marseille : croisements et porosités

Les institutions pénales et judiciaires locales signalent de manière récurrente l'émergence de groupes de jeunes – des équipes – issus des quartiers populaires de Marseille et qui ont accédé au commerce de demi-gros du cannabis. Ces constats sont par ailleurs corroborés par les enquêtes de terrain que j'ai menées à Marseille. Néanmoins cette implication des mondes populaires dans le trafic de demi-gros a soulevé un certain nombre de questions : comment certaines franges des mondes populaires ont-elles accédé au trafic de demi-gros ? Quand ce processus a-t-il commencé ? J'ai alors entrepris autour de ce questionnement un travail socio-historique qui me semble important dans la compréhension des mécanismes à l'œuvre au sein des mondes populaires et en particulier dans les territoires urbains sensibles. Les pouvoirs publics constatent la prégnance¹⁷ du « phénomène » drogue au sein des quartiers populaires. Aujourd'hui, comprendre cette situation sociale - c'est-à-dire les modes de consommation et les formes de trafic - c'est saisir les manières dont ils ont pris place socialement et historiquement dans les zones urbaines sensibles.

La tendance générale de l'économie des produits au niveau national et local, à Marseille, concerne le passage d'une économie fortement intégrée, type « french connection » des années 60-70 à la pulvérisation en de micro entreprises. Si Marseille se présentait comme un district productif au temps de la « french connection », les formes contemporaines du commerce de psychotropes – notamment de la résine de cannabis et de la cocaïne – se distinguent radicalement des formes anciennes. A partir des années 70, le marché intérieur français des drogues subit des transformations profondes : éclatement en un trafic de demi-gros puis de détail, dispersion spatiale des marchés de détail, multiplication des réseaux

¹⁶ Selon mes interlocuteurs, cette technique est apparue depuis la mise en place des appareils à rayon X par les services de douanes français et espagnols. En effet, la marchandise – surtout celle qui est transportée en grande quantité – est traditionnellement cachée dans des camions de manière minutieuse. C'est une opération qui requiert un savoir-faire particulier. La technique du « go fast » est un des moyens, pour les trafiquants, de contourner la mise en place de ces appareils.

¹⁷ Dès le début des années 2000, cette prégnance est signalée par le [Plan Gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool, 2004-2008](#) de la MILDT : « La prégnance de la drogue dans les quartiers est subie plus qu'admise, souvent vécue dans la honte par les populations résidentes quand leurs enfants ou leurs proches sont concernés. Elle est perçue comme un retentissement des difficultés sociales et économiques, une inégalité et une stigmatisation supplémentaires »

de consommation et de trafic, hétérogénéité des profils des acteurs (consommateurs et trafiquants), professionnalisation de certains secteurs du trafic.

Dès le début des années 80¹⁸, les mondes populaires vont accéder au trafic de gros par des croisements, des rencontres, des collaborations avec les mondes du banditisme. Aujourd'hui nous connaissons à grands traits l'histoire du banditisme français, les acteurs emblématiques de ces mondes, les transformations notoires de ces deux dernières décennies¹⁹ et leurs implications dans les économies liées au trafic de drogues²⁰. Si ces différents travaux affirment qu'il existe bien des liens entre ces mondes – ou du moins certains opérateurs – et les mondes populaires, il n'en reste pas moins qu'ils nous informent très peu – ou pas du tout – sur les modalités de ces connexions. Les témoignages que j'ai recueillis, notamment ceux des demi-grossistes désignent largement deux occasions rendant ces croisements possibles :

- Les bars et les sociabilités de bars, en l'occurrence les jeux d'argent illégaux (les parties de cartes) ;

- Les séjours en prison des jeunes des mondes populaires (souvent pour des petits larcins) et de certains opérateurs des mondes du banditisme.

Il ne s'agit pas ici de dire que les « chefs » de file des bandits recrutaient eux-mêmes directement dans les mondes populaires. Ce qui était recherché là c'étaient plutôt des débouchés pour distribuer les stupéfiants. Le trafic de stupéfiants est une activité qui mobilise une main d'œuvre abondante. Sans cette condition sa pérennisation ne pourrait se faire. La diffusion du trafic de stupéfiants s'est faite par capillarité et de manière réticulaire. Ce qui est marquant dans ces croisements c'est bien la transmission de savoir-faire, de méthodes, qui à leur tour vont se déployer dans des cercles de plus en plus étendus, par des réseaux parentéaires (ethniques ou pas), amicaux (de voisinage ou pas) au sein des mondes populaires ; ils seront réappropriés, transformés. Nous assistons ainsi à l'émergence de réseaux de trafic locaux ; ces groupes d'individus sont plutôt liés par des relations d'inter connaissance - souvent des cliques - qui reposent sur des liens familiaux ou amicaux. Dans les quartiers populaires marseillais, ces réseaux de connaissance se répartissent sur différents niveaux. On trouve d'abord les réseaux familiaux qui vont de la famille nucléaire, en passant par les parents alliés et consanguins, jusqu'à -pour certains individus - la présence d'une famille de type clanique. Ensuite viennent les réseaux d'amis, de copains, de camarades, mais aussi de connaissances sur lesquelles on peut mettre un prénom, un nom, ou toute autre identification (le frère, le cousin, le père d'untel, etc.). Et enfin, un réseau - quantitativement le plus important - constitué des personnes connues au moins de vue, qui font partie du "paysage" du quartier.²¹ Nous assistons, à partir de ce moment-là, à une multiplication des réseaux de distribution. Ces réseaux mis en place ne sont pas des réseaux verticaux qui se caractériseraient par un fonctionnement pyramidal et hiérarchique. Au contraire les réseaux sont horizontaux et plus complexes qu'il n'y paraît. Ils ont quasiment les mêmes caractéristiques sociales, les mêmes modes de fonctionnement que ceux qui sont à l'œuvre dans le sud de l'Espagne ; ils se différencient par l'échelle territoriale qui évidemment n'est pas la même et par le niveau du trafic (grossistes en Espagne et demi-grossistes à Marseille). Les membres d'un réseau ont le même intérêt ; la préoccupation majeure de chacun est de maintenir sa propre activité et, de fait, que l'activité des autres se maintienne aussi. Ils sont liés par des chaînes d'interdépendances. Le vendeur de détail ne peut se passer du demi-grossiste et vice-versa. La contrainte principale à laquelle ils doivent faire face - l'activité policière - fait que certains membres sont arrêtés et que du coup les réseaux de distribution se recomposent, se reconstruisent ; néanmoins, la tension principale, au sein des réseaux de distribution des stupéfiants est que chacun doit trouver un équilibre entre des relations de coopération et de concurrence. A partir de « ces moments » caractérisés par des complicités, des porosités, d'univers socialement différenciés, se mettent en place des configurations sociales du trafic socialement identifiables.

¹⁸ Il faut souligner que les années 80, en ce qui concerne les psychotropes, sont marquées par la consommation massive de l'héroïne et de sa commercialisation. Les mondes populaires vont donc dans ce premier temps d'abord accéder au trafic de l'héroïne, par les croisements avec les mondes du banditisme.

¹⁹ Follorou J., Nouzille V., *Les parrains corses, leur histoire, leurs réseaux, leurs protections*, Fayard, 2004 et Pierrat J., *Une histoire du milieu, grand banditisme et haute pègre en France de 1850 à nos jours*, Denoël, 2003.

²⁰ Colombié T., Lalam N., Schiray M., *Les acteurs du grand banditisme français au sein des économies souterraines liées au trafic de drogues*, CIREQ/IHESI, 2000.

²¹ Lepoutre D., *Cœur de banlieue. Code, rites et langages*, Paris, Odile Jacob 1997.

Une économie commerciale, monétarisée

Trafic de stupéfiants et reclassement social

Pour certains acteurs, que j'ai rencontrés, l'implication et l'entrée dans le trafic se font avec des objectifs très clairs : trafiquer pour se constituer un capital qui permet l'achat d'un commerce. Le premier motif mis en avant est bien l'inaccessibilité au système de crédit bancaire. Le trafic se présente alors comme une opportunité de faire du « capital ». Enfants d'ouvriers, ils sont conscients qu'ils ne peuvent pas bénéficier non plus d'un soutien financier familial. Ils participent au trafic pendant plusieurs années et ils investissent leur capital dans l'achat d'un commerce. Une grande majorité d'entre eux cesse toute activité délictueuse, une fois qu'ils sont établis comme commerçants légaux.

Des carrières dans le « deal »

Ces carrières sont plutôt liées aux « mondes des bars », des jeux, de la « flambe », de la nuit. Même si au départ, ils ont les mêmes ambitions que les précédents, ces acteurs continuent leur activité de trafic. Ce sont en quelque sorte des individus qui « n'arrivent pas à s'arrêter ». Dans leurs propos, leur carrière est liée à ce que Loïc Wacquant nomme la *débanalisation* de la vie quotidienne. Comme pour les sportifs, la carrière dans le trafic « est le vecteur d'une *débanalisation* de la vie quotidienne, en ceci qu'elle fait de la routine le moyen d'accès à un univers sensoriel et émotionnel palpitant et imprévisible où s'entremêlent aventure, honneur masculin et prestige. L'appartenance au gymnase est la marque tangible de l'acceptation dans une confrérie virile qui permet de s'arracher à l'anonymat de la masse »²². Plaisir, sensations fortes, sentiment d'appartenance, des « montées d'adrénaline » comme ils disent, voilà ce que leur procure leur carrière, tout autant que des gains financiers. Ces gains permettent à leur tour les jeux d'argent : la « flambe » est la continuité de la carrière du « dealer ». Par exemple Bertrand rapporte qu'il est « capable de claquer entre 10 000 et 20 000 euros par soir et parfois pendant plusieurs soirs de suite ». Néanmoins, certains oscillent aussi entre les deux formes de deal présentées ci-dessus. Ils investissent le capital dans un commerce et poursuivent aussi une carrière dans le trafic. Ils hésitent à « se stabiliser », parfois ils disent « ne pas y arriver », ne pas pouvoir sortir des cercles de la nuit et des jeux.

Les années 90 : des transformations notoires

En France, en 1995, on assiste à un vrai tournant dans le champ de la toxicomanie, avec la mise en place de produits de substitution, notamment la méthadone. Ces mesures auront pour effet une nette baisse des consommations d'héroïne, une baisse des décès par sida chez les usagers de drogue par voie intraveineuse, une baisse des décès par surdose et une décroissance des nouveaux cas de sida liés à l'usage de drogues injectables²³. La baisse de la consommation d'héroïne va entraîner des modifications dans le trafic des stupéfiants : le trafic se recompose. Parmi ces transformations, la plus remarquable est le passage d'un produit à un autre : les trafiquants des mondes du banditisme vont abandonner progressivement l'héroïne pour passer au trafic du cannabis. Nous assistons à une arrivée massive du cannabis au niveau des consommations et des trafics. Ensuite d'autres réseaux vont se greffer sur les réseaux plus anciens – ceux qui ont émergé dans les années 80 – à partir du trafic du cannabis.

Les mondes du banditisme subissent aussi des mutations profondes. La principale est l'installation d'opérateurs de ces mondes en Espagne, processus que j'ai décrit précédemment. L'entrecroisement des mondes du banditisme et des mondes populaires donne naissance à de nouvelles configurations du trafic. Les trafiquants, issus des mondes populaires, qui ont accédé au trafic de demi-gros dans les années 80, vont s'affranchir « des mondes du banditisme ». Ils sont en mesure, aujourd'hui, de se fournir en cannabis directement dans le sud de l'Espagne et parfois même au Maroc. Les « anciens du monde du banditisme » voient ainsi des parts de marché, qu'ils contrôlaient jusqu'à présent, leur échapper. Ces deux types de réseaux vont entrer dans des conflits violents qui parfois finissent par des crimes de sang. Aujourd'hui, ces réseaux sont dans une concurrence féroce, des règlements de compte ont lieu sous forme de crimes, de rapt, d'intimidations.

²² Wacquant L., *Protection, discipline et honneur. Une salle de boxe dans le ghetto américain*, Sociologie et Sociétés, 27,1, 1995.

²³ Source : Séries Statistiques de l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies).

Les années 90 se caractérisent, notamment, par l'arrivée massive de la cocaïne dans les trafics. A Marseille, ce sont les mêmes réseaux qui vont distribuer le cannabis et la cocaïne. A partir du sud de l'Espagne la cocaïne va suivre les mêmes circuits que le cannabis et les mêmes routes commerciales ; c'est d'ailleurs ce qui permet une entrée massive en Europe de la cocaïne. En effet, les filières du cannabis – notamment de la résine de cannabis marocaine vers l'Europe – sont mises en place depuis plusieurs décennies, leur efficacité n'est plus à prouver. Les trafiquants de cocaïne ont greffé leur activité sur les filières, les routes commerciales, les logistiques de transport déjà existantes pour le trafic de la résine de cannabis marocain.

Les recherches qui portent sur les consommations et les données nationales soulignent un fait important : les poly-consommations (c'est-à-dire l'usage de plusieurs produits stupéfiants, qui d'ailleurs soulève des questions importantes pour les pouvoirs publics en termes de santé publique). Parallèlement à ce processus, au niveau du trafic à Marseille, j'ai remarqué l'apparition d'un phénomène que je qualifie de « poly-deals ». C'est-à-dire l'émergence d'un nouveau profil de trafiquants qui font commerce de différents produits²⁴ ; l'association cannabis-cocaïne est la plus manifeste.

Par ailleurs, le trafic de la cocaïne va être dynamisé par une demande de plus en plus forte. L'héroïne n'est plus « à la mode », elle n'est plus « tendance ». Elle est entourée d'un halo de représentations de plus en plus négatives. L'héroïne est associée à la maladie, à la mort, à la déchéance physique et morale. Par contre les constructions sociales des représentations de la cocaïne vont suivre le chemin inverse. Son caractère « stimulant » s'imisce dans les esprits ; il est fortement associé au « culte de la performance »²⁵. Les propos de Selim, consommateur et revendeur de cannabis et de cocaïne, illustrent bien cet aspect : « La cocaïne c'est le bon délire, le bon éveil, ça décuple tes forces (...) ce n'est plus la culture de l'endormissement comme pour l'héroïne. C'est la culture de l'action, de la réaction, tu rebondis (...). Tu maîtrises tout le monde ; tu n'as pas peur de la vie, c'est la vie qui a peur de toi... L'héroïne c'est « je saute en parachute et je plane... » et quand tu n'as plus de parachute « je m'écrase par terre », tu pars du haut et tu t'écrases en bas comme une merde... La coke, au contraire, tu pars du bas, vers le haut, vers le sommet... ».

Conclusion

En France, au début des années 90, les sciences humaines et sociales – en particulier la sociologie, l'anthropologie, l'économie²⁶ – ont investi le champ des psychotropes. Elles ont généralement privilégié les formes territorialisées des consommations et du trafic (les banlieues, les quartiers dits « défavorisés » ou « sensibles », les centres-villes). Ces recherches étaient dynamisées par une « urgence sociale » affichée par les politiques publiques en matière de stupéfiants et par un développement de la commande publique. Aujourd'hui, les recherches sur le trafic de détail ne manquent pas ; à l'inverse, d'autres travaux décrivent les grands circuits internationaux qu'empruntent les psychotropes dans des perspectives de géopolitique mondiale. Mais nous savons peu de choses d'un point de vue sociologique ou anthropologique sur les manières dont se structurent les filières, les réseaux de distribution, et la circulation des psychotropes. Le trafic des drogues est continuellement en mutation ; il disparaît d'un territoire et réapparaît ailleurs. L'analyse des trafics des drogues demande de raisonner constamment à des échelles territoriales différentes car nous avons affaire à des faits sociaux qui ont des formes multiples et qui se déploient en rhizomes. Finalement, je dirais que les marchés modernes des drogues se caractérisent par des espaces et des réseaux transnationaux. Le trafic est constamment dans un processus de déterritorialisation / reterritorialisation.

²⁴ Ce phénomène existait déjà dans les années 80 mais de manière très marginale. Il s'est accentué et a pris forme socialement dans les années 90 et surtout depuis le début des années 2000.

²⁵ Ehrenberg A., *Le culte de la performance*, Calmann-Levy, 1991.

²⁶ Il existe quelques travaux antérieurs à cette période, notamment le remarquable travail de Robert Ingold, qui a le mérite de poser les jalons d'une anthropologie des « drogues » en France. R. Ingold, « *Les poudreux dans la ville, contribution à une anthropologie de la dépendance chez les héroïnomanes* ». Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle en anthropologie et écologie humaines, université Paris V, 1984.

« La cannette et le sandwich »

La participation des jeunes dans le trafic de stupéfiants

Nacer LALAM

Chargé de recherche à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

Propos liminaire

Au-delà de ce titre léger qui rappelle la réalité de nombre de travailleurs au moment de la pause méridienne, l'objet de cette communication concerne les relations que nouent certains jeunes (adultes et mineurs) s'inscrivant dans une économie de proximité au sein de quartiers réputés sensibles. En toile de fond, ce sont les adultes impliqués dans un travail illégal, en particulier la revente de stupéfiants, et qui demandent à des jeunes de leur entourage de leur acheter « cannettes et sandwiches »²⁷ parce que les premiers doivent rester positionnés sur les « plans » de revente. C'est donc à une réalité crue que renvoie la cannette et le sandwich. La problématique sous-jacente revient à s'interroger sur le degré d'emprise du trafic de la drogue sur les mineurs. Tout d'abord, un bref état des lieux des connaissances tend à indiquer un rajeunissement des trafiquants locaux. Ensuite, l'implication semble-t-il non négligeable de mineurs dans le trafic ou à sa périphérie génère tout un ensemble de conséquences dont certaines pouvant mettre cette population en danger. Enfin et de manière succincte, l'attention sera portée sur la difficulté de la réponse publique en particulier de la part des travailleurs sociaux.

L'étude des filières des drogues illicites montre l'implication de jeunes individus, souvent mineurs, en amont, c'est-à-dire au stade de la culture et de la production et en aval, au stade de la distribution finale. Entre ces deux segments, ce sont des adultes professionnels aguerris qui assurent les opérations de commerce de gros, d'importation / exportation ou de stockage. Le recours aux mineurs dans le trafic de stupéfiants répond à des enjeux utilitaristes permettant aux adultes, principaux opérateurs, d'asseoir et de pérenniser leur activité. La focale est ici portée sur la distribution finale, celle autrement appelée 'trafic de rue'.

En France, l'engagement dans le trafic de stupéfiants est un processus. L'acquisition de compétences se fait progressivement depuis les menus services rendus aux trafiquants installés et professionnels en passant par l'entraide familiale ou clanique jusqu'à l'expérience entre pairs (tourisme dit *de la drogue*, approvisionnement en petites quantités à l'étranger). En outre, le trafic de stupéfiants peut s'inscrire dans un continuum d'activités illégales ; il côtoie d'autres pratiques, de type recel, vol, racket.

Selon l'Observatoire national de la délinquance²⁸, les mineurs représentaient, en 2009, 18,3 % des mis en cause en matière de délinquance générale, et 34 % des mis en cause en matière d'atteintes aux biens²⁹. Les données sont à appréhender avec précaution du fait, d'une part, d'un outil de mesure relativement récent et d'autre part, des priorités des politiques pénales, variables dans le temps et l'espace. Une analyse rétrospective globale tend à montrer une baisse de l'implication des mineurs dans la délinquance ; a fortiori cela peut signifier de fortes disparités entre régions et au sein d'une même commune.

²⁷ Ce sont fréquemment des cannettes de soda de marques connues (rarement des bières, il convient de conserver sa lucidité dans la réalisation des transactions). Quant aux sandwiches, ils sont des plus courants : « merguez – frites », kebab... Les menus services rendus par les plus jeunes s'inscrivent dans la sociabilité de proximité, ils peuvent conserver la monnaie résultant de l'achat des denrées ou bien tout simplement obtenir une somme en pièce(s) ou billet(s). En réalité, dans un certain nombre de quartiers d'habitat social, l'offre de restauration est réduite, il subsiste des camions de pizza, des fast-foods dont certains marqués du sceau communautaire, à l'instar des sandwicheries hallal, des kebabs, ou encore des épiceries.

²⁸ Depuis le 1^{er} janvier, cet Observatoire se nomme l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP).

²⁹ Observatoire national de la délinquance, *Les mineurs et les majeurs mis en cause en 2009. Revue Repères n°11* ; Institut national des hautes études de sécurité, mars 2010.

S'il existe pléthore de travaux sur la délinquance juvénile³⁰, on peut déplorer le faible nombre d'études faisant état de l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants et ses conséquences. Ponctuellement, des travaux ont fait référence à la juvénalisation ou au rajeunissement des trafiquants sans en étudier de manière approfondie les ressorts et les impacts³¹.

Les mineurs interpellés pour trafic de stupéfiant

L'infraction *trafic de stupéfiant* ne répond pas à un standard unique : pour désigner l'infraction de trafic, sont pris en compte les lieux, le contexte dans lequel s'opère le trafic, le profil des délinquants et les pratiques institutionnelles (police publique, police judiciaire, gendarmerie...). Ainsi, un jeune détenant quelques grammes de cannabis pourra être considéré comme usager à Lille et comme trafiquant à Clermont Ferrand ; ceci rend difficile la comparaison. Pour autant, les données d'interpellation sont une source d'information à prendre en compte et sont un élément de compréhension.

Dans le tableau ci-dessous, de 2005 à 2007, on constate une augmentation du nombre de mineurs interpellés pour trafic de cannabis : en 2007, ils représentent près de 10 % de l'ensemble des trafiquants de cannabis interpellés. L'on observe bien la corrélation existant entre l'âge et le risque d'interpellation.

Interpellation des mineurs pour trafic de cannabis

Age	2005	2006	2007
11 ans	0	1	0
12 ans	4	2	5
13 ans	12	19	27
14 ans	44	63	64
15 ans	109	158	206
16 ans	325	360	370
17 ans	539	587	605
Total	1033	1190	1277

Source : OCRTIS, *Usage et trafic des produits stupéfiants en France*, Direction centrale de la police judiciaire, Nanterre, 2008.

La part des mineurs mis en cause dans le trafic de cannabis devient significative dès l'âge de 15 ans (206 interpellations en 2007). Nul doute que ces interpellations sont à la fois le reflet de l'activité des forces de sécurité et de la visibilité des trafiquants. L'exposition des jeunes trafiquants à la répression peut s'expliquer par le fait qu'ils encourent des peines plus faibles que les majeurs. Le fait d'appartenir à un groupe est tantôt assumé, tantôt subi, sachant que dans les deux cas, ils doivent prendre des risques accrus pour être recrutés par les têtes de réseau.

Interpellation de trafiquants de cannabis

Tranche d'âge	Nombre	% total
Moins de 18 ans	1 277	9,71
18 – 20 ans	3 084	23,45
21 – 25 ans	3 958	30,09
26 – 30 ans	2 242	17,04
31 – 35 ans	1 210	9,20
36 – 40 ans	634	4,82
41 ans et plus	749	5,69
Total	13 154	100

Source : OCRTIS, *Usage et trafic des produits stupéfiants en France*, Direction centrale de la police judiciaire, Nanterre, 2008.

³⁰ Lagrange H, *De l'affrontement à l'esquive, violences, délinquances et usages de drogues*. Paris, Syros, 2001.

Roché S, *La délinquance des jeunes, les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Seuil, 2001.

³¹ Conseil national des villes, *Économie souterraine de la drogue*, Paris, 1994 ; Guenfoud K, *Profession du frère, dealer*. Étude pour l'Institut des hautes études de sécurité intérieure, Paris, 2003.

Les trafiquants âgés de 18 à 25 ans sont les plus nombreux : en 2007, 7042 ont été interpellés soit près de 54 % du total des interpellations. Pour une très large part, les jeunes trafiquants sont de sexe masculin. Le milieu de la revente de drogues illicites empêche les femmes de s'y faire une place. La principale raison est qu'elles sont perçues comme n'ayant pas les qualités requises. C'est pourquoi elles sont maintenues à des positions de subordonnées. Les trafiquants mineurs interpellés le sont, essentiellement, pour trafic de cannabis. Le trafic d'autres drogues (cocaïne, héroïne, drogues de synthèse) ne semble impliquer que très peu de mineurs. Il en va autrement des usages. Ces mineurs sont interpellés en majorité non loin de leur lieu de domicile, et fréquemment dans les quartiers d'habitat social. Il n'est guère possible de savoir quelle est la proportion de mineurs qui échappent à la répression ; cependant la nécessité de faire ses preuves et de s'imposer face aux concurrents implique une visibilité plus forte.

Indubitablement, le contexte socio-économique dans lequel le trafic de stupéfiants se manifeste n'est pas à négliger, encore moins à minimiser. Dans de nombreux quartiers où le trafic a trouvé à s'épanouir, les indicateurs socio-économiques sont particulièrement mauvais : taux de chômage des jeunes sans commune mesure avec le reste du territoire, taux élevés de sortie du système scolaire sans diplôme, nombre élevé de ménages récipiendaires des aides sociales, faible taux de propriétaires parmi les habitants, présence croissante de familles monoparentales, nombre d'enfants par famille plus élevé que dans les centres-villes, tissu économique quasi-inexistant, etc. C'est en ayant à l'esprit ces éléments de contexte que l'on peut comprendre mieux les sociabilités de substitution à l'œuvre dans ces zones de relégation.

L'apprentissage des illégalismes

De manière générale, on peut reprendre l'analyse réalisée par Eric Debarbieux à propos de la délinquance de proximité dans les zones de relégation, délinquance « dont le repli territorial est particulièrement important, organisant l'expérience première de la délinquance dans un espace proche où se construisent les solidarités, les hiérarchies de dominance, les inégalités devant le risque »³². Nul doute que le contexte social reste une variable explicative clé, même si elle n'est pas la seule, de l'engagement dans la délinquance. Participer à une activité liée au trafic de stupéfiants ne va pas de soi, cela requiert la réunion d'un certain nombre d'éléments : une forme d'insertion locale où la délinquance est perçue comme une ressource, la proximité du trafic alimentant la banalisation du phénomène ; une présence des jeunes assez continue dans l'espace public ou dans les parties communes des habitations sociales ; un rapport dégradé à la norme légale ; en d'autres termes, une socialisation de relégation, etc.

Les modes d'apprentissage sont multiples, le rôle des pairs y est crucial quand ce n'est pas celui de la fratrie (avec l'existence de micro-entreprises familiales). Avant de spécifier les fonctions dans l'organisation du trafic et plus globalement de l'économie souterraine, arrêtons-nous quelques instants sur la place de l'usager-revendeur. En effet, l'entrée dans le trafic par la consommation n'est pas rare. A titre d'exemple, le jeune consommateur régulier de cannabis peut, pour satisfaire sa consommation, en revendre une quantité donnée. Au départ, le discours de légitimation est double : tout d'abord, assurer sa propre consommation à moindre coût et ensuite dépanner les proches. L'usager-revendeur est d'ailleurs une catégorie répertoriée par la police. Au passage, le revendeur a plutôt tendance à exagérer sa consommation en cas d'interpellation pour faire en sorte d'être davantage considéré comme un usager dépendant plutôt que comme un revendeur. Il sera alors susceptible de bénéficier d'un traitement sanitaire.

L'acquisition de compétences dans les activités illégales se fait dans la durée et de manière progressive. S'il est vrai qu'un certain nombre d'observations tendent à valider la thèse d'un rajeunissement des trafiquants de cannabis, il y a une confusion fréquente entre des fonctions secondaires au trafic et le trafic « *per se* ». Les menus services rendus par les plus jeunes (10-15 ans) aux plus âgés (16-30 ans, voire au-delà) ne s'inscrivent pas directement dans l'activité de trafic. Ils permettent aux seconds

³² Eric Debarbieux (dir.), *L'oppression quotidienne. Recherche sur la délinquance des mineurs*. LARSEF. Observatoire européen de la violence scolaire, janvier 2002.

de jauger les premiers à travers leur fiabilité, leur disponibilité et leur confiance, etc. Ainsi, à travers cela, les « grands » anticipent sur la sélection des plus aguerris pour remplir des fonctions plus sérieuses. Ces fonctions fluctuent en fonction des lieux et des histoires du trafic. En effet, les marchés locaux sont plus ou moins professionnalisés : depuis les marchés où la concurrence est ouverte avec une possibilité d'entrée et de sortie aisée, jusqu'aux marchés monopolistiques où il est difficile d'entrer et de sortir. Un même individu peut endosser plusieurs de ces fonctions.

Quelques-unes des fonctions les plus récurrentes sont présentées ci-après :

La surveillance, le guet, le chouffe. Repérer les intrusions hors marché, c'est-à-dire les représentants des institutions publiques - police, pompiers, la poste...- les badauds non résidents, les services de gaz et d'électricité, pour les signaler à la hiérarchie du trafic. Ces guetteurs circulent souvent à vélo, ils sont positionnés à des endroits clés du quartier qu'ils connaissent parfaitement. Ils ont éprouvé un code de communication allant du plus rudimentaire (cris et sifflements) au plus sophistiqué (talkie-walkie). Âgés de 10 à 15 ans, ils perçoivent quotidiennement une rétribution allant entre 20 et 50 €, selon le niveau de trafic.

La dissimulation de la drogue et/ou du numéraire. Il s'agit de répartir la drogue en de nombreuses caches de sorte que le revendeur ne soit pas en possession de grosses quantités en cas d'interpellation (ou de racket par une équipe concurrente de revendeurs). Il en va de même pour le numéraire qu'il faut cacher dans des endroits peu accessibles. A ce titre, ceux chargés de cette tâche parviennent à exploiter les moindres recoins et la configuration géographique des lieux. Les faux-plafonds, les gaines électriques, les caves, les coursives, les halls d'immeubles, les boîtes aux lettres, les garages, box, locaux à poubelle, à vélos, les toits d'immeubles, etc. sont autant d'endroits susceptibles de contrecarrer les interventions des policiers et des gendarmes. Les jeunes âgés d'une quinzaine d'années, impliqués dans cette tâche, peuvent percevoir entre 40 et 80 €, quotidiennement (ce sont là des estimations moyennes). Les trafiquants ont bien compris qu'il importait de ne pas stocker la drogue chez soi. Autre mode opératoire, certes pas nouveau, mais de plus en plus répandu, celui du recours à une *nourrice*, à savoir un appartement mis à disposition des trafiquants pour stocker et travailler la drogue. Le choix de la nourrice n'est pas anodin, il se fait sur le fondement d'une faiblesse, que ce soit une personne qui succombe aux menaces et aux risques de représailles, une personne dans le besoin qui par ce biais parvient à arrondir ses fins de mois, ou un usager-revendeur contraint car incapable de rembourser une dette liée au trafic.

La participation et l'aide à la logistique (emballage et débitage des produits, maquillage des véhicules, transport de la marchandise...). Suivant le degré de professionnalisation, la complexité de ces tâches est variable. Pour un trafic local, les individus âgés, là encore, de 16 à 20 ans, achètent les intrants (papier aluminium, films plastiques...) pour passer d'un produit acquis en demi-gros à un produit de détail prêt à la consommation (par exemple, le passage de la savonnette à la barrette pour ce qui est du cannabis). Il en résulte un gain autour d'une centaine d'euros par jour, rémunérant l'achat de ces intrants et le conditionnement.

Dans la même veine, **l'achat de produits de coupage**. Pour accroître la marge de gain, les trafiquants mélangent le produit de coupage au stupéfiant. Pour ce faire, ils demandent aux plus jeunes d'acquérir des produits de coupage tels que henné, terre pour le cannabis, médicaments divers, glucose pour l'héroïne, la cocaïne ou les amphétamines,... Ces jeunes sont rémunérés tantôt en espèces, tantôt en produit stupéfiant. En outre, ils peuvent endosser un rôle de goûteur des produits.

La protection physique et la protection du territoire. S'il est un fait que le règlement des différends se fait hors des tribunaux, il faut être en mesure d'être crédible pour protéger son marché. Les plus jeunes interviennent à l'occasion des risques liés aux transactions, entre le revendeur et les consommateurs, entre revendeurs entre eux, entre revendeurs et représentants des forces de l'ordre. Il n'est pas rare non plus que des acteurs de la vente de cannabis éloignent les individus indésirables ou vus comme indésirables - héroïnomanes, crackers - parce qu'ils sont peu discrets et peu fiables à leurs yeux. De plus, d'éventuels regards trop intrusifs d'habitants du quartier entraînent parfois une intimidation jusqu'à parler en certains lieux d'une forme d'omerta.

Alimenter des contre-feux pour détourner l'attention des forces de l'ordre (caillassage, course poursuite...). De fait, les trafiquants sont attachés à accomplir leur business en toute tranquillité, or, l'activité de police judiciaire nécessite observations et preuves pour asseoir le travail d'enquête. C'est pour éviter ce regard extérieur que les fournisseurs de drogues demandent aux plus jeunes d'un quartier de créer artificiellement des troubles à l'ordre public afin de perturber l'activité de police judiciaire. A l'occasion des violences urbaines de 2005, la question s'est posée de savoir pourquoi certains quartiers ne s'étaient pas enflammés. L'une des thèses avancées a été la mise en avant du rôle de l'économie souterraine et son corollaire, à savoir, le besoin d'une certaine paix locale. Aujourd'hui, il est périlleux de valider cette thèse en l'absence d'observations en temps réel des quartiers en question.

Dans cette division du travail, la rémunération peut être de nature symbolique partant de l'idée que le jeune répondant positivement à un trafiquant se voit gratifié et valorisé, notamment vis-à-vis des pairs. *A fortiori*, cette énumération des fonctions n'est pas exhaustive et leur contenu varie selon les lieux et les produits concernés ; à cet égard, la disponibilité croissante de cocaïne entraînera vraisemblablement l'émergence de fonctions nouvelles. Le recours aux mineurs s'explique pour deux raisons majeures au moins : la première relève de l'instrumentation juridique et la seconde est liée à l'ingénuité des jeunes mineurs. Sur le plan juridique, ces mineurs sont moins susceptibles d'être incarcérés après une interpellation liée au trafic de stupéfiants, notamment avant 16 ans (préférence est donnée aux alternatives à la privation de liberté). Aussi, les trafiquants utilisent-ils cette population vulnérable en se gardant néanmoins d'un contact trop proche de manière à éviter une incrimination pour incitation de mineurs. Par *ingénuité*, nous voulons mettre l'accent sur la prise de conscience limitée des plus jeunes d'être hors la loi. D'ailleurs, la visibilité quotidienne des transactions liées au business contribue à les banaliser et à les légitimer. Comme nous le verrons plus loin, le trafic est vécu, par certains, comme un travail dans une situation d'exclusion.

En raison de la tendance à l'asymétrie des rapports économiques au sein de la sphère informelle, des formes d'endettement se font jour débouchant, pour partie, sur des situations de quasi-servage. La personne endettée pour divers motifs, victime d'arnaque ou de racket du produit ou encore de dénonciation à la police et incapable de rembourser l'avance, sera conduite à exécuter diverses tâches pour se racheter au profit du trafiquant « lésé ». Véritable violence insidieuse, et il arrive que certains jeunes pris dans cet engrenage s'en remettent aux forces de l'ordre pour s'en sortir. Ou alors, ils recourent davantage au trafic ou à d'autres formes de délinquance (type braquages) pour se refaire. Enfin, autre phénomène observable, le fait que les trafiquants les plus jeunes sont sacrifiés par les grossistes sur l'autel de l'inexpérience pour occuper les équipes de police. Dans un article remontant au début 2000³³, une analyse pointait le rajeunissement lié à la professionnalisation et à la montée dans la filière des plus âgés : groupes structurés et enracinés. Des groupes qui n'ont pas tardé à entrer en concurrence avec des franges du banditisme traditionnel engagé dans le trafic international de stupéfiants.

De quelques impacts sur les plus jeunes et leur entourage...

Le trafic de stupéfiants à l'échelle locale affecte individuellement et collectivement les populations jeunes au sein desquelles le groupe des mineurs occupe une place à part entière. Dans un contexte de difficultés économiques et sociales cumulées dans les quartiers d'habitat social, le trafic de stupéfiants opère comme une activité de substitution au vide laissé par le manque de perspectives d'insertion socioprofessionnelle. Depuis plusieurs années, le trafiquant s'impose comme un modèle de réussite au regard des critères qui prévalent dans une société mue par la consommation. L'exhibition des signes extérieurs de richesse, même s'ils tendent à s'atténuer, agissent fortement sur les plus jeunes, qui voient dans le trafic une pratique à imiter puisque les résultats sont vite palpables, en espèces sonnantes et rébuchantes.

³³ Colombié T., Lalam N., Schiray M., Les acteurs du grand banditisme français au sein des économies souterraines liées au trafic de drogues : populations, organisations, pratiques, mécanismes de contrôle des marchés et gestion des espaces de trafics régionaux et transfrontaliers, IHESI, Paris, 2001.

La sociabilité juvénile qui se construit autour de pratiques déviantes s'ancre durablement dans le paysage des quartiers. En choisissant le trafic de stupéfiants, le jeune considère qu'il structure une existence initialement caractérisée par une certaine vacuité. Sans développer l'analyse issue de l'individualisme méthodologique qui met en exergue le calcul individuel entre les coûts et les bénéfices de l'action, il est vrai qu'une mise en balance approximative des gains et des coûts à court terme milite en faveur du trafic, dans un contexte où l'argent est érigé en valeur suprême et où les biens matériels sont survalorisés. Très vite, l'analyse holiste, soulignant l'importance du contexte historique et social, rappelle combien il existe de myopie de la part des mineurs. Ils choisissent délibérément le présent, ce qui indique une prise de conscience limitée des conséquences à moyen, long terme de leurs actes. Cette préférence pour le présent est d'autant plus forte que le discours est alimenté par des perspectives d'insertion chaotiques. En termes économiques, leur taux d'actualisation³⁴ est très élevé signifiant pour les plus jeunes une forte propension à la consommation immédiate.

En arrière plan, ce modèle s'impose aussi parce que le travail est une valeur en perte de vitesse³⁵. Comment convaincre, face au chômage et à l'argent facile de l'économie souterraine ? Nonobstant le fait que les pères ont, pour un certain nombre de familles, perdu leur emploi, participant à leur disqualification malgré des années de travail assidu ou encore le fait que des jeunes du quartier ont poursuivi, en travaillant dur, des voies de formation diplômante sans pouvoir se prémunir contre le chômage et diverses formes de discrimination. D'aucuns s'accordent à soutenir, malgré tout, que le travail reste le vecteur fondamental de cohésion sociale et d'intégration (se réaliser personnellement et obtenir une reconnaissance sociale).

S'agissant de l'entourage, la pénétration de l'argent provenant du trafic de stupéfiants se fait de manière insidieuse, en premier lieu, dans la recherche d'autonomie financière dans un moment de dépendance vis-à-vis d'une famille, souvent démunie matériellement, et, en second lieu, par des aides consenties aux familles par des trafiquants installés. Les exemples abondent de ces coups de pouce participant à acheter le silence et à nourrir une forme de clientélisme local. L'attitude des familles oscille entre participer activement, « fermer les yeux » ou rejeter catégoriquement un argent produit de manière « impure / haram ». Toutefois, l'enjeu se situe, aussi, du côté des régulations sociales : en effet, il apparaît que l'économie souterraine imprime une dynamique où la loi du plus fort s'impose au détriment de la règle de droit. Dès lors, ce ne sont plus seulement les jeunes qui sont mis en danger mais aussi les familles.

...allant jusqu'à leur mise en danger

Nous avons montré, précédemment, que le trafic est une activité attractive pour des jeunes désargentés, ayant soif de consommation. Or, le passage à l'acte a une influence négative sur les relations du jeune avec sa famille et les institutions publiques, aux premiers rangs desquelles l'école, les travailleurs sociaux et le milieu associatif. L'obtention facile d'argent, contre les missions listées ci-dessus, nourrit un sentiment de réalisation et de puissance. Au départ, c'est au sein de la famille que l'argent de la drogue modifie le sens des hiérarchies, notamment vis-à-vis des parents. Par la suite, le jeune s'interroge sur le bien fondé de poursuivre sa scolarité. Pour les mineurs de moins de seize ans, cette 'manne' perturbe les notions d'autorité, de labeur et d'effort. Après avoir expérimenté cet argent facile, les propositions d'insertion légale sont vécues comme superflues. Quelques-uns parviennent à cumuler activités légales et illégales sans heurts majeurs mais une majorité s'enferme dans l'activité illégale ce qui débouche alors inexorablement sur des interpellations, des condamnations et un casier judiciaire chargé ; dès la majorité atteinte, le risque est grand de passer par la case prison. A partir de ce moment, la mise en danger s'aggrave : suicide, consommation de stupéfiants, radicalisation violente, prise de contact avec des délinquants chevronnés et inscription dans un ou plusieurs réseaux criminels.

³⁴ En économie, le taux d'actualisation rend compte des arbitrages entre le présent et l'avenir. Il oriente les choix des efforts. La préférence pour le présent est caractéristique d'une jeunesse en mal de projection. Un « euro tout de suite » est presque toujours préféré à un « euro l'an prochain ».

³⁵ Il est entendu que les protagonistes du trafic considèrent leur activité comme un travail. D'ailleurs, ne parle-t-on pas de « charbonner » pour désigner les fonctions afférentes au trafic ?

A mesure que les marchés de la drogue se démocratisent, l'offre se diversifie et devient plus concurrentielle impliquant des frictions ou des heurts pour maintenir ou accroître ses parts de marché. Les barrières à l'entrée ou à la sortie se multiplient et la violence³⁶ peut s'imposer comme un mode de régulation. Face à l'impossibilité de signaler aux autorités publiques le non respect des contrats noués entre parties prenantes au sein de l'économie souterraine, diverses formes de violences physiques se manifestent, depuis l'intimidation jusqu'à l'homicide, sans oublier la torture. De simples arnaques (les 'carottes' dans le jargon qui sied) se transforment pour l'un des protagonistes en actes relevant de traitements inhumains. Les règlements de compte sont la partie la plus visible de cette violence sans que l'on puisse dire qu'ils aient explosé. Ils sont médiatisés et font craindre une banalisation de ces actes. Le caractère amateur des usages d'armes à feu met en danger l'entourage : habitants, notamment les enfants, gardiens d'immeubles et travailleurs sociaux.

Nourrir le débat

En guise de conclusion, et sans prétendre clore la litanie d'interrogations que suscite cette thématique, les lecteurs praticiens trouveront, dans ce qui suit, des points de discussion qu'ils ont soulevés au fil de leur expérience. Le traitement de la délinquance juvénile est un sujet de forte préoccupation depuis un certain nombre d'années. Comment rendre lisible la réponse de la justice quant aux actes de délinquance commis par les mineurs dans la mesure où il y a, dans une certaine mesure, autant de réponses pénales que de parquets locaux ? Sur le plan préventif, l'expérience confirme que le travail en réseau est un nœud gordien au sens, où, de la qualité et la capacité du réseau à se mobiliser, va découler une réponse plus ou moins rapide. Le Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) peut constituer une étape de ce plan, sans s'y résumer.

Avec le recul, bon nombre d'observateurs considèrent que la fin de la police de proximité, indépendamment de ses limites, a profondément nui à la relation police-population. Connaître intimement le quartier dans lequel on exerce est pourtant un préalable d'une rare banalité. Policiers et travailleurs sociaux sont aux avant-postes lorsqu'il est question de « pacifier » un territoire, chacun avec ses méthodes propres. Or, l'une et l'autre de ces professions agissent de façon cloisonnée, sans échanges. A Marseille, la création, il y a plusieurs années, de l'Unité de Prévention Urbaine (UPU), au sein de la sécurité publique, est une spécificité locale très intéressante, encore trop rare à l'échelle nationale alors qu'elle pourrait être qualifiée de *bonne pratique*. Cette unité a su maintenir des interactions constructives police-habitant en dépit des difficultés, d'abord au sein même de la police (faible reconnaissance par les pairs et la hiérarchie, approche souvent vue comme peu digne du travail policier).

Il est un paradoxe : il y a convergence entre quelques-uns des rôles objectifs des travailleurs sociaux et de certains policiers et divergence dans leurs statuts, leurs valeurs professionnelles et leurs méthodes de travail. L'on note, pour chacune de ces professions, des représentations influencées par des stéréotypes survalorisant les pratiques de travail isolées ou peu coopératives.

Des questions en suspens :

Comment réduire la distance professionnelle et culturelle ?

Bien sûr, il existe des facteurs structurels de différenciation professionnelle : la socio-démographie des corps des policiers et des travailleurs sociaux n'est pas la même, tout comme la manière dont se bâtit la culture professionnelle. Autre paramètre non négligeable, le rôle du syndicalisme : l'on sait que dans le milieu policier il joue et endosse un rôle de premier plan. La perception floue qu'ont les policiers des travailleurs sociaux engendre un certain nombre de clichés et de défiances qui les amènent à poser des conditions à la collaboration. Une des craintes les plus évoquées concerne le possible « parti-pris » des travailleurs sociaux en faveur des délinquants. En outre, la coopération avec les travailleurs sociaux n'est pas le souci premier des policiers. Ils doivent composer avec le développement des polices municipales et des sociétés de sécurité privée.

³⁶ Lalam N, Drogue et violence. La régulation des trafics de drogue : une violence contenue ?, Les Cahiers de la Sécurité, N°5, 2008.

La question du secret.

Le secret professionnel auquel sont soumis les policiers et les travailleurs sociaux a-t-il pour vocation de protéger la vie privée et les libertés individuelles ou bien d'ériger une barrière corporatiste entre catégories professionnelles jalouses de leurs prérogatives ? Les dimensions psychologiques, sociologiques et régaliennes s'interpénètrent. Il est probable que les policiers et travailleurs sociaux ne les organisent pas de la même manière dans la compréhension d'une situation professionnelle, dans la recherche des causes des problèmes, dans la valeur des solutions à mettre en œuvre.

La fonction de la parole, d'un côté, la valeur de l'écrit, de l'autre.

Pour les travailleurs sociaux, l'écoute est constitutive de leur métier ; basée sur la confiance, sur l'empathie, elle met le sujet au centre de la relation, avec sa subjectivité. Pour les policiers, il est important de pouvoir établir une procédure à partir de données factuelles, inscrites dans un procès verbal. Ce sont deux approches fondamentalement différentes du phénomène social appréhendé.

Le rapport à la loi, la sanction.

Les travailleurs sociaux ont parfois tendance à préférer une solution négociée (dite éducative) à un recours à la loi. Cela peut conduire à des régulations privées, à des normes parallèles et à des sanctions parfois non contrôlables. Alors que le policier se réfère à l'ordre public, le travailleur social, lui, traite de cas particuliers.

L'engagement sur le terrain des travailleurs sociaux est fondé sur leur détermination à protéger ou recréer du lien social. Nul ne doute que ces quartiers recèlent un potentiel de créativité et que la jeunesse y est un formidable levier d'action. Gageons que les travailleurs sociaux poursuivront dans leur **refus** de la conception essentialiste de la délinquance juvénile, de « prédispositions » à la délinquance, et d'un déterminisme excessif. Enfin, promouvoir la médiation apparaît central dans des quartiers souvent délaissés pour restaurer ou consolider le « vivre-ensemble ».

Trafics et voisinage – L’ancrage social et territorial des activités de micro-deal

Michel JOUBERT

Professeur de sociologie,
Université Paris 8 Saint-Denis CRESPPA (CNRS)

Une recherche sur les troubles du voisinage menée avec Jean Furtos (ORSPERE-CESAMES) en 2008-2009³⁷ est le socle de cette communication. Le centre de gravité de cette recherche ne portait pas sur ces questions de trafic, mais l’un des terrains traitait des troubles occasionnés par les activités liées aux drogues sur un arrondissement populaire de Paris. Auparavant nous avions travaillé dans le cadre d’une recherche-action pour la DASES sur plusieurs quartiers de Paris (2004-2010). Enfin, de nombreux travaux engagés sur la Seine-Saint-Denis avaient été l’occasion d’aborder ces questions pour les grandes cités d’habitat social ces quinze dernières années³⁸.

Nous discuterons et chercherons à étayer deux propositions qui se trouvent à la base de cette intervention :

1- les trafics ne tombent pas du ciel, comme un fléau s’abattant sur des quartiers tranquilles ; ils n’existent pas en dehors de la production des espaces, réseaux et circuits de consommation ; une grande part d’entre eux se trouvent imbriqués avec les processus qui président au développement des consommations (et les différents degrés d’usage-revente). Cela a des effets sur la question posée : cohabitation et régulations spatio-temporelles se jouent à l’échelle d’une communauté de personnes partageant des activités, des intérêts et un style de vie,

2- les incidences des trafics sur la vie d’un quartier se jouent à plusieurs niveaux, renvoyant aux vulnérabilités urbaines et sociales propres au territoire : affectation des relations intergénérationnelles (jeu des proximités liées aux classes d’âge et aux réseaux d’interconnaissance) ; incidences au niveau de la « communauté habitante » (degrés différents d’acceptabilité de cette présence, intégration de cette préoccupation par les associations locales, débats publics sur la place des uns et des autres et le choix des moyens d’intervention) ; impact sur les interactions avec les professionnels travaillant dans la proximité des publics fragilisés, qu’il s’agisse de travail de rue (réduction des risques, prévention spécialisée, dispositifs mobiles de psychiatrie) ou de démarches de médiation spécifiques.

Plusieurs perspectives concrètes en termes de régulation et de prévention sont présentées en conclusion.

Imbrications de l’économie informelle et de l’espace social

Sur le quartier parisien étudié, comme sur les cités des communes de la banlieue nord-est, l’espace public fonctionne pour les jeunes qui y résident comme un « terrain de jeu » et de rencontres. Cela commence très tôt pour ceux qui ne disposent pas d’un espace familial suffisamment vaste et ouvert pour y inscrire leurs activités de loisir, le travail éducatif et les relations de sociabilité. Les regroupements qui s’opèrent sur l’espace public ont constitué un terreau favorable à l’installation puis à l’ancrage d’activités décalées et délictueuses. Sans entrer dans l’explication des processus à l’œuvre³⁹, il faut juste rappeler que les trafics de proximité ou micro-trafics, conditionnent la mise en contact des

³⁷ Le voisinage et ses troubles, *Rhizome. Bulletin national santé mentale et précarité*, 2007, n°29 (n° spécial), ORSPERE (dir. Jean Furtos, Michel Joubert).

³⁸ M. Joubert, "Aubervilliers", dans Conseil national des villes, *L'économie souterraine de la drogue*, avec M. Weinberger et P. Bouhnik, 1994, pp. 45-65 ; *Les toxicomanies dans la ville. Marché et lien social*, *Agora*, n°27-28, 1993 ; "Ghettos et mafias ? La socialisation de l'espace public des quartiers défavorisés", in A. Ogien, P. Mignon (éd.), *La demande sociale de drogues*, DGLDT, La Documentation Française, 1994 ; *Micro-guerres civiles et sociabilités*, dans M. Péraldi, E. Perrin (ed.) *Réseaux productifs et territoires urbains*, Plan Urbain, Presses Universitaires du Mirail, 272-277, 1996 ; Michel Joubert, Pilar Arcella-Giraux, Chantal Mougin (dir), *Villes et toxicomanies. De la connaissance à la prévention*, Erès, 2005.

³⁹ M. Joubert, Un espace clandestin dans la ville, dans S. Lesourd (dir), *Adolescents dans la cité*, Erès, 1992 ; Économie des pratiques toxicomaniaques et lien social, en collaboration avec Patricia Bouhnik, *Dépendances*, n° 3, vol. IV. 1992, D. Duprez, M. Kokoreff, *Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers*, Paris, Odile Jacob, 2000.

consommateurs potentiels avec les produits illicites et supposent, pour s'installer, la mobilisation de réseaux relationnels locaux⁴⁰. Il n'y a donc pas, du moins sur les quartiers populaires, d'extériorité des activités de deal, mais imbrication, au cœur de certains réseaux de sociabilité, de filières de micro-trafics dégagés par les plus gros trafiquants à la recherche de débouchés. Ce micro-deal fonctionne alors un peu comme un opérateur de solvabilisation, c'est-à-dire qu'il assure l'accès à des activités rémunérées selon un mode « mutuel » (échanges de service, transmissions de proche en proche). Il assure aussi le drainage principal de la circulation monétaire pour ceux qui ne disposent d'aucune ressource. C'est ce qui fait la force et en même temps la faiblesse de ce triple agencement activité-relation-ressources. Force, car il assure aux personnes une protection par la « chaîne » de relations qui, même quand un élément se fragilise ou se trouve neutralisé par la répression, se reconstitue en permanence. Faiblesse en même temps, car l'agencement crée des interdépendances très fortes dont il n'est pas facile de se détacher.

C'est tout un monde social⁴¹ qui s'organise autour de ces activités : des réseaux resserrés de « revendeurs professionnalisés », divers cercles d'engagement avec des passerelles et des passeurs, des acteurs faibles et des acteurs forts. Le quotidien des personnes qui évoluent dans ce monde est traversé de nombreuses contraintes et menaces : il y va de la sécurité du système. Les plus vulnérables pourront devenir des boucs-émissaires, des techniques de harcèlement et des bagarres rituelles assurent la domination d'un certain nombre de règles tacites relatives à ce qu'il est possible de dire et de faire pour que la solidarisation des acteurs de ce marché ne se défasse pas. Pour les plus jeunes, cette sphère est le théâtre d'une véritable socialisation à l'économie et à la vie illicite. Ce sont tous ces éléments qui assurent une consistance aux activités de trafic, qui ne manque pas de retentir sur la vie sociale des habitants des quartiers concernés.

Relations de voisinage : interactions et conflits

L'enquête conduite sur Paris, dans des quartiers frontières des cités de la banlieue nord-est, s'inscrivait dans une recherche plus large traitant des troubles du voisinage sur différents territoires et de la manière dont ils pouvaient se corréler, interagir et produire des difficultés sur le plan de la santé mentale⁴². L'arrondissement en question connaissait depuis des années – avec une rotation des circulations d'un quartier à l'autre suivant les phases de répression – l'installation de scènes de consommation et de trafics, successivement pour l'héroïne, puis le crack.

Ces installations ont contribué, au fil des années, à voir se cliver la communauté des personnes qui y résidaient en référence aux troubles occasionnés, tant sur l'espace public (bruits, gêne pour les circulations, altercations, spectacle des consommations), que sur les espaces privés (intrusions dans les halls et cages d'escalier, transformation d'appartements en lieux de deal). L'approche sur le terrain de la santé mentale, conduisant à reconstituer les différentes figures de déstabilisation pouvant affecter le ressenti des habitants et de certains acteurs du quartier (champs du logement et du travail social), a été l'occasion d'interroger les expériences vécues au quotidien par les uns et les autres. Le travail avec diverses associations - médiation de proximité et réduction des risques, soins et travail communautaire, résidents mobilisés pour obtenir le départ des structures ouvertes aux usagers de drogues (boutique, logement spécialisé...), associations de quartier - a permis de dresser la carte et l'histoire des interactions sociales occasionnées par la présence du marché des drogues illicites et des regroupements d'usagers. L'association mandatée pour coordonner les actions en matière de soins, de prévention et engager un travail de médiation entre les principaux protagonistes des conflits exprimés et annoncés, avait elle-même travaillé à dresser la carte des vulnérabilités sur le plan de l'habitat, c'est-à-dire des risques de voir s'installer dealers et usagers (intrusions, deal d'appartement, occupation des espaces environnant les immeubles). Cela allait de pair avec l'engagement d'échanges avec les gardiens d'immeubles, les associations de résidents ou les syndicats de copropriété, dans la perspective de les aider à dédramatiser les situations et à mettre en place des modes de sécurisation adaptés. D'un autre côté, une sensibilisation était effectuée avec les usagers en relation avec les structures du quartier, de façon à ce qu'ils tiennent compte de la sensibilité et des conditions de vie des résidents. La principale difficulté tenait dans l'équation dessinée par les associations « anti-drogue » : « structures bas seuil + hébergement +

⁴⁰ Thomas Sauvadet, Le capital guerrier. Solidarités et concurrence entre jeunes de cité, A. Colin, 2006.

⁴¹ Cf. Patricia Bouhnik, *Toxicos. Le goût et la peine*, La Découverte.

⁴² Le voisinage et ses troubles, op. cit.

structures de soins » sur un même territoire = conditions favorables (si ce n'est incitatives) à l'installation d'importants regroupements d'usagers précarisés = territoire privilégié pour le développement des activités de vente-revente. Les réunions de conseils de quartier ouvertes aux habitants qui traitaient de ces sujets étaient l'occasion de voir s'opposer des personnes profondément affectées par la situation au niveau de leur lieu d'habitat (bagarres et cris sous leurs fenêtres une partie de la nuit, installations de dealers dans leur cage d'escalier, etc.) et qui se trouvaient personnellement dans des états de profonde détresse (dépression, isolement, stress et peur) ; mais aussi des associations tentant d'organiser une action sur un terrain plus politique (concertation des plaintes, manifestations, interpellations des élus et des instances politiques nationales pour obtenir la fermeture et/ou le départ des structures implantées sur l'arrondissement). En face : les associations travaillant auprès des usagers de drogues, et des élus tiraillés entre le souci d'assurer une prise en charge de ces publics et la prise en compte des habitants.

Cette conjoncture nous avait semblé intéressante à étudier, tant sur le plan de la compréhension globale de la manière dont les problématiques de santé et de prévention se trouvent régulées au niveau d'un territoire d'arrondissement, que sur celui de l'inscription socio-territoriale des activités liées à la consommation des drogues illicites. Les activités de vente-revente sur les quartiers populaires ont comme particularité de se développer dans les interstices entre espace public et territoires d'habitat : friches, squats, habitat dégradé. Elles s'insinuent également dans les mailles de la précarisation socio-urbaine, là où les habitants sont les plus vulnérables, les moins protégés. Cette articulation interroge toujours le citoyen comme le chercheur : comment se fait-il que rien ne soit fait pour prévenir la concentration sur un même territoire des difficultés de tous ordres ? Si la réponse est éminemment politique et renvoie à des options de politique sociale, sanitaire et urbaine, pour des acteurs et décideurs locaux, il ne suffit pas de renvoyer les responsabilités « plus haut ». Ils doivent agir ici et maintenant pour éviter la conflictualisation et l'emballement des difficultés. L'appel aux forces de l'ordre, régulièrement effectué, ne résolvait rien non plus, venant même quelquefois en rajouter au désordre ambiant : violences, déplacements hiératiques ne faisant qu'entraver les possibilités de garder des liens avec ces publics déjà difficiles à atteindre (invisibilisation), amalgames avec les problématiques d'immigration et de sans-papiers. Il semble que le relatif « laisser-faire » qui a dominé pendant quelques années avait à voir avec la conjoncture immobilière et résidentielle de ces quartiers. Le processus de gentrification à l'œuvre sur les derniers quartiers parisiens encore abordables allait de pair avec l'opportunité pour des investisseurs individuels ou professionnels d'acheter à bas prix des biens devant prendre rapidement de la valeur. De fait, les troubles occasionnés par la présence des scènes de trafic et de consommation associée à la réputation médiatiquement entretenue du quartier (drogues, insécurité) ont très largement contribué à des mouvements résidentiels (déménagements, ventes d'appartements et de commerces), à des interventions soudain devenues plus radicales pour ce qui est de la résorption des squats et à la mise en place de stratégies de rachats systématiques à l'appui d'opérations immobilières comme de rénovation en vue de la réhabilitation des quartiers. Beaucoup de ceux qui se sont engagés alors dans la « mobilisation morale » des associations « anti-drogue » reconnaissent y avoir eu aussi un intérêt personnel (préservation et bonification de la valeur de leur bien immobilier).

Plusieurs registres de problématiques de santé mentale ont coexisté dans ce contexte : les dépressions et autres modes de manifestation des souffrances occasionnées par la dégradation de la qualité de vie sur les quartiers (souvent des personnes isolées, plutôt âgées), des victimes directes des troubles résultant de l'occupation de l'espace public par ces activités (habitants, commerçants), avec souvent une exacerbation des tensions (violences, rejets), les usagers de drogues eux-mêmes hyper-stigmatisés par ces conditions et insécurisés par la remise en cause des quelques ressources institutionnelles accessibles (accueil, hébergement, soins, réduction des risques) et enfin les professionnels travaillant dans cet entre-deux (équipes mobiles de psychiatrie, éducateurs de rue, intervenants en réduction des risques, médiateurs) évoluant également dans des conditions de travail précaires, un entre-deux difficile à gérer entre protagonistes et l'impératif de garder le contact. Il faut également mentionner la manière dont une scène de consommation et de deal peut modifier les conditions de suivi des personnes souffrant de troubles mentaux. L'accessibilité des drogues illicites a conduit certaines personnes victimes de problèmes psychiatriques, mais vivant dans le parc locatif privé (avec tutelle) à s'inscrire dans ce réseau de relations et de pratiques d'autant plus facilement que leur suivi en CMP s'était distendu. Les réseaux de relations ouverts sur les quartiers, la possibilité d'user de psychotropes susceptibles d'atténuer leurs souffrances ont contribué à ce que certains développent de

telles consommations, deviennent des points d'ancrage sur le quartier (usage de leur appartement comme espace de rencontre et de vente) jusqu'à ne plus être en état de réguler leur situation (crises de décompensation, actes violents).

Conclusions sur les enseignements des stratégies d'action de prévention et de médiation engagées sur ces territoires

Plusieurs stratégies d'action mises en pratique sur ces territoires ont été approchées et se révèlent intéressantes quant aux possibilités de dénouer l'équation de blocage évoquée plus haut. Elles ne seront qu'esquissées ici et pourront faire écho à d'autres expériences :

La sécurisation

Souvent pratiquée, elle peut tendre à multiplier les fermetures et à affecter la vie sociale d'un quartier. Le travail engagé sur la sécurisation des immeubles mais pratiqué dans une démarche participative a permis d'éviter cet écueil. Sur les immeubles concernés, les propriétaires et/ou locataires étaient conviés à des réunions d'information et d'organisation pour réfléchir sur la manière dont l'attention et les ressources pourraient être mobilisées et mutualisées. Cela revenait souvent à sortir d'un relatif isolement entre habitants d'un même immeuble, pour traiter collectivement de cette question de sécurité. La mise en place d'un dispositif de fermeture sécurisée ne suffisait pas : il fallait aussi que des dispositions communes soient prises. Ces concertations étaient aussi l'occasion de parler de ces questions de drogue et de trafics qui devenaient alors moins effrayantes.

La mobilisation des habitants et des professionnels à l'échelle de la communauté

Bien que partielle au regard des clivages existants, plusieurs temps forts de rencontres et d'échanges ont participé à instaurer au fil des années un véritable débat engageant toutes les composantes du quartier (conseil de quartier) ; des échanges très riches sur un lieu regroupant de nombreuses associations ont également permis de sortir des représentations caricaturales qui servaient souvent d'alibi aux prises de position les plus radicales ; des « usagers de drogues » liés à des associations de réduction des risques étaient présents et ont pu aussi s'exprimer. Le fait de raisonner à cette échelle permet de réfléchir sur ce qui pourrait être amélioré, enrichi sur le plan des ressources, des aides, des circulations mais aussi sur celui de la sécurité.

Enfin, les questions d'économie de survie

Avec la place grandissante qu'y tiennent les micro-trafics, elles sont devenues des paramètres de base pour les activités de prévention et de réduction des risques ; le fait de les aborder sans manichéisme (entre rejet et tolérance) comme une composante à part entière de la vie précaire ouvre des perspectives pour une politique de réduction des risques et de substitution élargie.

Il ressort plus globalement que s'il n'est pas réaliste d'extirper les différents trafics qui traversent aujourd'hui certains territoires populaires, pour de simples raisons de survie (économie de la débrouille, économie informelle de proximité), car ils constituent l'envers de la production sociale de précarité et de ségrégation sociale, la recherche de dynamiques économiques alternatives se trouve à l'ordre du jour. A condition qu'elles ne soient pas travaillées d'une manière sélective et concurrentielle⁴³ ou inéquitable⁴⁴, les actions relevant de l'économie sociale et solidaire peuvent contribuer à assurer cette substitution progressive. La politique de la ville a facilité des expériences de ce type pendant un temps (restaurants et jardins associatifs, coopératives diverses d'activités de service), mais pour éviter la spirale de l'échec qui décrédibilise certaines de ces actions⁴⁵ et faire qu'elles touchent les fractions de la jeunesse aujourd'hui attirées par les micro-trafics, il sera nécessaire qu'une véritable place leur soit laissée dans les programmes de rénovation urbaine, avec suffisamment d'ouvertures vers le droit commun (débouchés crédibles extérieurs aux quartiers).

⁴³ Beaucoup d'actions d'insertion doivent opérer des tris pour trouver une place crédible dans leur champ et deviennent des annexes des missions locales sans changer la partition qui contribue à écarter certains profils de jeunes. Cf. Didier Demazière, Agnès Pelage, Mutations de la construction de l'insertion professionnelle. Le cas du dispositif des « emplois jeunes », *Éducation et Sociétés*, n°7, 2001.

⁴⁴ Quand elles alimentent le marché du travail gratuit et de l'insertion occupationnelle. Cf. l'analyse du travail bénévole mobilisé dans certaines associations par Maud Simonet, *Le travail bénévole : engagement citoyen ou travail gratuit*, La Dispute, 2010 ainsi que Donatienne Desmette et al., *Travail, chômage et stigmatisation*, De Boeck Université, 2007.

⁴⁵ Gerhard Krauss, Les jeunes entreprises pionnières face à l'incertitude : la construction sociale de l'échec, *Revue Française de Socio-économie* 2009/1, N° 3, p. 169-186.

La proximité à l'épreuve des trafics de drogues

Pierre ROCHE

Sociologue - CEREQ

Je vous proposerai tout d'abord d'interroger le terme de *proximité*. Que signifie aller au plus près des jeunes qui, dans les quartiers populaires, s'inscrivent dans l'économie de la débrouille et, plus particulièrement, dans le trafic de drogues ? Je dégagerai ensuite les dimensions proprement éthiques de l'agir des professionnels qui ont pris le parti de cette proximité. J'évoquerai alors, à leur propos, la mobilisation d'une éthique de la fidélité et d'une éthique de la décision mais aussi la dialectique des moments individuels et collectifs qu'elle requiert. Je tenterai enfin de montrer que l'éthique n'est pas la morale et surtout lui est préférable pour construire sa professionnalité. Pour tout cela, je m'appuierai sur un petit ouvrage issu d'une recherche-intervention (Roche, 2005a, 2005b) et sur un article paru dans la *Nouvelle revue de psycho-sociologie*, plus centré sur la question de l'éthique de la proximité (Roche, 2007).

Ce que la proximité est :

Un positionnement individuel

La proximité se définit d'abord par le regard que le professionnel pose sur le jeune impliqué dans ce trafic, avant même d'engager une relation avec lui au travers de la parole. Non pas un regard qui se détourne de lui, qui le fuit, qui feint de ne pas le voir. Non pas un regard qui le dévisage avec violence en le fixant dans un statut de victime ou de coupable. Mais un regard qui le reconnaît en tant que sujet, autrement dit qui prend pleinement en compte la part qui lui revient dans la façon même dont il s'y prend subjectivement pour répondre à ce qui lui est socialement imposé. Elle caractérise une façon d'être et de se positionner, dont la formulation pourrait être *aller vers l'autre, au devant de lui, au plus près de lui...* Cela signifie, en général, aller *là où l'autre est* ; en l'occurrence, dans le cas qui nous intéresse, *là où il revend le cannabis*. Mais cela peut signifier, parfois, inventer aussi des façons d'être plus accessibles, en l'invitant notamment dans des lieux conviviaux. On l'aura compris, la proximité dont il est question ici ne relève pas d'un ordre essentiellement physique. Il nous faut plutôt insister sur *auprès de et avec*, sur deux prépositions, qui indiquent avant tout une posture professionnelle quelque peu idéale, vers laquelle il s'agirait de tendre, et témoignent de la volonté de réduire la distance sociale et subjective qui sépare le professionnel de l'usager mais sans atteindre le point où il y aurait recouvrement des identités (*Nancy, 1996*). Même réduite à l'infime, cette distance resterait infinie. Aller vers l'autre, c'est le considérer comme un autrui, tout à la fois semblable parce qu'appartenant au genre humain et différent parce que n'occupant pas la même place sociale (*Jankélévitch, 1960*).

Une façon d'agir ensemble

Mais la proximité qualifie aussi un mode de relation, une façon de travailler avec les autres. Elle caractérise la nature d'un système de relations entre professionnels et, plus largement, entre tous les individus impliqués dans un agir commun. Cela requiert un processus de reconnaissance mutuelle ; que chacun ait le souci d'identifier les compétences des autres mais aussi les valeurs, les normes, les idéaux auxquels ils se réfèrent, d'accéder à la connaissance de leur cadre d'action, de leurs possibilités mais aussi de leurs contraintes. La proximité traduit donc une volonté commune, partagée par tous les acteurs, de se rapprocher pour faire ensemble. Je suis de plus en plus convaincu que la proximité ne renvoie pas au proche mais au mouvement par lequel on se rapproche. La nuance est importante. Et aucun d'entre eux ne peut alors s'exonérer d'aller vers les autres, de sortir de la place qui lui a été socialement assignée. Dans cet espace de la proximité, les mouvements de dé-assignation doivent non seulement se croiser mais se conditionner, se renforcer, se féconder mutuellement.

Les dimensions éthiques de la proximité

Une éthique de la fidélité

Nous avons repéré, dès nos premières rencontres, que le groupe de professionnels avec lequel nous avons travaillé devait sa consistance à un fort désir de ne pas céder sur l'essentiel ; de continuer à travailler avec des jeunes qui sont mis à la marge, confrontés à l'indifférence ou objets d'une forte déconsidération sinon d'un opprobre. Postulant que l'appartenance au genre humain ne peut être affecté d'un plus ou d'un moins, l'éthique mobilisée par ce groupe est donc, de ce point de vue, plutôt une éthique-pour qu'une éthique-de ; plutôt une éthique pour l'autre que l'éthique d'une pratique. Les éducateurs ou animateurs vont au devant de jeunes qui, plus que de la stigmatisation peut-être, souffrent de l'indifférence des adultes. Ceux d'entre eux qui sont impliqués dans les trafics de drogues sont considérés comme *délinquants*, *grosses crapules* et souvent jugés comme *irrécupérables*. Les attitudes des adultes, qu'ils soient habitants, professionnels ou encore institutionnels, oscillent souvent entre répression et laxisme. Pour certains, la répression seule suffirait vis-à-vis de ceux qui ne respecteraient pas la légalité ; pour d'autres, il faudrait au contraire les « laisser tranquilles ». Dans tous les cas, ces jeunes ne mériteraient pas qu'on s'occupe d'eux, n'en vaudraient pas la peine et ce serait perdre un temps précieux que de travailler avec eux plutôt qu'avec les autres.

Or, force est de constater que si certains s'en sortent par le haut en se légalisant à temps (effet tremplin du réseau), d'autres, ceux qui occupent les places les plus dominées, courent des risques réels (violence exercée contre eux, convocation chez le juge, condamnation, incarcération, cheminement vers le grand banditisme). Ne rien faire revient alors à faillir à l'une des missions principales des travailleurs sociaux, celle de la protection de l'enfance en danger. Pour les professionnels avec qui nous avons travaillé, il s'agit donc de continuer *avec* et *pour* ceux que l'Institution désigne sous la catégorie de *publics prioritaires* mais ne cesse en réalité d'abandonner, d'exclure toujours plus.

Ne pas céder sur l'essentiel signifie, aussi, persévérer dans un positionnement pourtant structurellement précaire, intrinsèquement fragile, dont le maintien est en fait constamment menacé en raison des phénomènes de transfert qu'il provoque, de l'ensemble des processus projectifs et identificatoires qu'il ne manque pas de susciter chez l'un (l'utilisateur) comme chez l'autre (le professionnel) ; mais aussi des présupposés idéologiques, axiologiques et culturels qu'il active ou réactive incessamment ; des jugements, affects et fantasmes qu'il mobilise. Ce dont il s'agit, c'est de ne pas trop céder à la défense, à cette tentation toujours présente d'éviter, de contourner ou de fuir l'autre ; en fait d'interrompre ce mouvement de *l'aller vers* quelles que soient les procédures mises en œuvre à cette fin (absentéisme, raccourcissement du temps de l'entretien, réification de la relation, étouffement de toute parole authentique lors de l'échange). Une défense qui a pour but, chez les travailleurs sociaux, de faire taire en eux l'interrogation inquiète que leur situation professionnelle suscite sur le sens même de leur mission, de soulager ce malaise profond, parfois indicible, qui les envahit moins sans doute en raison des reproches, opprobres et sarcasmes que les autres leur adresseraient qu'en raison du sentiment de transgresser ce qui fonderait leur identité professionnelle, et les impératifs moraux qui donneraient sens à leur fonction. Notamment, parce qu'elle requiert qu'ils soient capables, en chaque situation concrète, de distinguer entre ce qui est obligatoire, recommandé, permis, toléré, blâmé, interdit ; de savoir qu'ils sont autorisés à faire et plus encore peut-être ce qu'ils sont autorisés à permettre à l'autre de faire. L'acquisition d'un tel savoir est au cœur d'un processus de professionnalisation et, plus largement, de socialisation qui, pour l'essentiel, ne s'opère pas dans le cadre de la formation initiale mais très rapidement, dès les premiers temps de la prise de fonction. Or, c'est ce savoir-là qui est aujourd'hui très largement en crise, tout particulièrement dans le champ du travail social (Lévy, 1997). En posant ainsi des actes dont ils ne connaissent pas la qualification, dont ils ne savent pas s'ils sont conseillés ou déconseillés, recommandés ou blâmés, licites ou illicites, tolérés ou interdits, les professionnels s'exposent alors à une réactivation d'affects pénibles. Sentiments d'illégitimité, de complicité et d'inutilité s'entremêlent. Sentiment d'illégitimité lorsqu'ils s'interrogent sur le sens de leur présence sur un lieu *hors Loi* alors qu'ils ont pour mission de représenter la *Loi*. Sentiment de complicité dès lors qu'ils ne manifestent pas intempestivement leur réprobation aux jeunes engagés dans de telles pratiques. Sentiment enfin d'inutilité, car ils éprouvent souvent cette sensation que rien ne bouge.

Ces professionnels pourraient ne pas faire ce qu'ils font. Rien ne les en empêche mais rien non plus ne les y oblige. C'est sans doute dans cet entre-deux que l'éthique trouve un espace pour émerger, trouve son espace. Rien ne leur empêche mais tout (et tous) ou presque les invite(nt) à ne pas être dans ce positionnement. Ils pourraient tout bonnement se contenter de poursuivre leurs intérêts dans leur

champ professionnel. Il leur suffirait, pour cela, de rigidifier toutes les procédures de défense qui permettent de contenir tous ces affects pénibles qui naissent à l'occasion de la relation que l'on noue avec l'autre ; d'éviter l'autre, de le fuir, d'écourter cette relation de sorte qu'elle ne puisse pas devenir rencontre. On aura compris que le positionnement éthique n'est pas de l'ordre d'un donné mais d'un acquis toujours fragile, qui, pour être préservé, à défaut d'être consolidé, exige un incessant travail sur soi et surtout peut-être contre soi ; en fait un travail de résistance contre cette partie de soi qui tend à céder à la défense.

L'éthique dont il est question ici rejoint, sur bien des points, l'éthique des vérités concrètes que nous propose Alain Badiou (1994), dont la maxime, dans sa forme générale, se dit : « Continue ! » mais pourrait aussi - nous préférons cette dernière formulation parce que plus précise - se dire : « N'oublie jamais ce que tu as rencontré ! » Le parti pris de la proximité constitue en effet pour nombre d'acteurs avec qui nous travaillons une façon de rester fidèle à leur engagement professionnel et, au-delà, à un événement historique et/ou biographique qui aurait été à l'origine de ce dernier. Nous connaissons des travailleurs sociaux qui tentent de rester fidèles à l'état d'esprit de ces résistants qui, après avoir découvert durant la période de l'Occupation la triste réalité des bagnes pour enfants, demandèrent l'élaboration d'un texte privilégiant l'éducatif au détriment du répressif parce qu'ils considéraient que les enfants délinquants étaient d'abord des enfants en danger. L'ordonnance de 1945 a constitué ce texte fondateur.

Une éthique de la décision

Mais si l'on continue, ce n'est peut-être pas seulement par fidélité à un événement historique et/ou biographique, à ce qui a pu fonder son engagement professionnel et personnel mais aussi parce qu'on sent qu'on ne peut pas se dérober, reporter à plus tard la rencontre avec l'autre, qu'on doit être *responsable* au sens fort de ce mot, autrement dit *répondre à* - (l'usager en tant qu'il est l'autre) et *de* - (ses actes, de ceux en tout cas que l'on pose dans sa pratique professionnelle) ; qu'on doit plutôt que se défilier, relever le défi, plutôt qu'obtempérer et attendre que les conditions soient plus mûres, réagir *ici* et *maintenant* et ce parfois au cœur d'une situation critique, en opérant des arbitrages difficiles face à des exigences qui apparaissent contradictoires. Car on sent bien qu'on ne saurait s'en sortir en construisant des consignes, et en se donnant des règles communes qui nous permettraient d'être une fois pour toutes dans le *bon* positionnement, dans la *bonne* conduite. Précisément parce que le professionnel ne s'adresse pas à un universel abstrait (au Jeune) mais, chaque fois qu'il pose un acte professionnel, à un singulier concret, à ce jeune homme-là et pas à un autre, à cette jeune femme-là et pas à une autre, il ne peut que conduire un travail incessant de réajustement, de maintien de la relation, de négociation de la limite, sans pour autant faire preuve d'un pur pragmatisme puisqu'il y mobilise des valeurs professionnelles mais aussi des références plus personnelles.

On dira alors que l'éthique est consubstantielle à l'action de celui qui a pris le parti de la proximité, qu'elle y est constamment réactivée en tant qu'interrogation sur sa pratique professionnelle. On est alors bien obligé de reconnaître qu'il nous faut, au moins sur ce point, faire retour à Hegel plutôt qu'à Kant, faire retour à celui qui déclara que « l'ordre éthique consiste essentiellement dans la décision immédiate » (Hegel, 1977). La fameuse question kantienne *Que dois-je faire ?* (1976, 2006) n'est sans doute pas fautive mais souffre d'une trop grande abstraction et de s'inscrire dans un espace et une temporalité indéterminés. Elle mérite une reformulation qui mette l'accent sur les dimensions concrètes des situations de travail marquées par l'incertitude et dans lesquelles les professionnels sont plongés et sommés d'agir dans un temps très court, voire dans l'instant. C'est pourquoi *Que dois-je décider, ici et maintenant ?* nous semble plus approprié lorsqu'on veut répondre aux enjeux éthiques de l'agir qui suscitent des questions sans doute plus en lien avec des actes que l'on doit poser dans l'instant qu'avec une action qui s'inscrit dans une certaine durée. La fulgurance de l'agir est ici frappante car le professionnel doit, très rapidement, analyser la situation concrète en tenant compte de son expérience, du contexte nouveau qui se présente à lui et de la singularité de l'autre, délibérer en son for intérieur et trancher en faveur d'un acte tout en tentant d'anticiper ses conséquences. Décider doit ici être entendu en son sens étymologique de *couper*, de *trancher* (decisio). Reste cependant que cet acte, pour précipité qu'il puisse être parfois, se différencie toujours de n'importe quel geste en ce qu'il mobilise la réflexion plutôt que l'habitude ou le réflexe.

Jusqu'où le travailleur social doit-il repousser la limite ? Doit-il se rendre sur un lieu de revente, même si, par exemple, il ne s'agit pas d'un lieu de passage mais d'un lieu fermé, situé dans un bloc d'immeuble, réservé exclusivement à la revente, quitte à renvoyer un signe de complicité aux jeunes et à l'ensemble des habitants ? Doit-il s'abstenir de s'y rendre quitte, cette fois, à rompre tout lien avec les jeunes et à ne plus pouvoir continuer à travailler avec eux ?

Le moment collectif de l'éthique

C'est le fait de soutenir une position éthique qui pose la proximité comme une exigence incontournable mais qui permet aussi de la satisfaire dans la durée sans trop faillir. C'est précisément parce que la force de leur désir l'emporte sur celle des affects négatifs que ce travail de proximité peut se poursuivre, que ceux et celles qui le mettent en œuvre peuvent passer outre ou, pour le moins, assouplir leurs défenses, mais aussi dépasser la fausse alternative du déni du trafic ou de la complicité. Nous aurions tort cependant de penser que le professionnel qui serait dans un tel positionnement éthique n'aurait nul besoin, pour le coup, d'un lieu et d'un temps propres afin de faire retour sur sa pratique en lien avec ses pairs et en présence d'un tiers. Un tel positionnement, au contraire, rend plus nécessaire encore l'élaboration du transfert dans toutes ses dimensions (duales, groupales et institutionnelles) et, plus largement, la réflexivité critique dont dépend la possibilité même de continuer à penser et à travailler *avec* et *au plus près* de l'usager. En cas d'absence d'espace pour les réfléchir, en cas d'absence de l'autre, qu'il soit pair ou tiers, pour les mettre en perspective, ces pratiques professionnelles risquent en effet d'entrer dans la semi-clandestinité afin d'éviter le jugement négatif de l'institution ou de prendre un tour toujours plus défensif. A un moment donné, parce qu'on ne sait plus que faire, on préfère ne plus rien faire. Plutôt que d'aller vers l'autre, on va le contourner, ou le fuir. On va être en quête d'une niche protectrice ou s'engager toujours plus dans l'idéologie de la maîtrise, en se positionnant comme un expert du social capable de poser des diagnostics fiables et de définir, en chaque circonstance, la conduite à tenir, évitant alors d'exposer ses faiblesses afin de ne pas se mettre en difficulté.

Nos préoccupations de chercheur recoupent en tout cas une demande forte des professionnels, celle de ne plus être renvoyés à leur seule subjectivité afin de pouvoir répondre de la façon la plus intelligente et pertinente possible aux nombreux problèmes et surtout paradoxes auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre de leur activité professionnelle. On aura compris que le positionnement éthique alterne impérativement temps individuels et temps collectifs. On vient de le voir plus haut, il est nécessaire que le professionnel qui a pris le parti de la proximité, face à une situation d'incertitude, voire de crise, prenne sans attendre une décision de façon solitaire. Mais il est non moins nécessaire qu'il puisse, plus tard, cette fois en prenant le temps, avec le recul et peut-être la connaissance des résultats et des conséquences de l'acte qu'il a pu alors poser, en faire part dans le cadre d'un collectif de pairs et en présence d'un tiers. Une délibération décisionnelle n'acquiert peut-être son caractère pleinement éthique qu'à condition d'inclure ce moment a posteriori d'échange collectif. La complexité (*Morin, 2004*) des questions ici soulevées est telle que l'on n'a pas le droit de se priver de la réflexion des autres et de la multiplicité des points de vue. On ne saurait seulement compter sur la bonne volonté kantienne et la capacité d'analyse en situation du professionnel, fût-il le plus expérimenté d'entre tous, car l'expérience, en nous montrant que les résultats des actes sont souvent inverses à ceux souhaités par ceux-là mêmes qui les ont posés, nous enseignerait plutôt l'humilité.

L'objectif de ce groupe d'analyse n'a pas été de produire une vérité passe-partout mais de rompre les silences qui entourent le réel du travail et les difficultés qui lui sont liées afin de participer à la construction d'une nouvelle forme de rationalité. Non pas bien sûr pour fuir à tout prix tous les moments de solitude existentielle - certains d'entre eux sont sans doute consubstantiels à ce type d'activité professionnelle - mais pour sortir de l'emprise des passions tristes et tout particulièrement de ce sentiment d'impuissance qui entrave les pratiques et des plaintes qui sans cesse l'entretiennent. Idéalement, donc, pour s'inscrire dans un trajet éthique - cette fois au sens de Spinoza (*1954*) - qui va de la servitude à la liberté.

Un tel travail cependant ne devrait pas être exceptionnel et durer le temps d'une intervention mais accompagner l'activité professionnelle, constituer un temps ordinaire de celle-ci. D'abord parce que le positionnement ne peut être qu'une construction permanente, sans cesse remise à l'ouvrage, sous la pression de l'inédit de chaque situation, et des événements. Nul positionnement ne saurait être considéré

comme achevé, abouti. Ensuite, parce qu'il ne saurait être en construction que dans l'échange. Il ne suffit pas ici de dire que l'échange est enrichissant. Il faut encore le poser comme condition de cette construction. L'autre ne vient pas seulement nous enrichir mais nous est indispensable. Enfin, et plus radicalement sans doute, parce qu'il n'y aura jamais de *bon* positionnement. On ne saurait en effet concevoir un positionnement qui, une fois acquis, même de façon précaire, pourrait être transmis aux pairs. Ce qui est *bon* pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre. L'essentiel d'un positionnement est sans doute de l'ordre de l'intransférable parce que substantiellement attaché à la singularité d'une situation interactive qui ne se répétera pas. On comprend que dans ces conditions le professionnel, une fois sorti du contexte dans lequel il était immergé, souvent s'étonne de ce qu'il a pu faire. En fait, une analyse *ex-post* d'une décision qu'il aura prise dans l'action montre que les raisons personnelles ne le cèdent pas en importance aux raisons strictement professionnelles et que l'on ne saurait si facilement dénouer les unes des autres.

Agir dans la proximité en s'appuyant sur l'éthique

L'éthique est préférable à la morale

Pour moi, l'éthique n'est pas la morale. Il semble que le terme éthique vient qualifier les délibérations *pré-* et *post-* décisionnelles liées aux situations professionnelles d'incertitude, voire de crise ; qu'il se situe alors plutôt du côté d'un acte posé dans l'instant que d'une action s'inscrivant dans une durée. Une telle réflexion mériterait à coup sûr d'être prolongée mais il semble qu'une autre direction, peut-être plus essentielle encore, doit aussi être prise en privilégiant ce qui se jouerait ou plutôt se nouerait autour du rapport à la loi. En fait, l'éthique surgirait au point même où la loi ne pourrait plus nous aider à poser nos actes, à délibérer, à nous dicter nos choix ou, en tout cas, s'avèrerait bien insuffisante pour cela. Ce qui alors surgirait, ce serait avant tout une interrogation en lieu et place de ce qui était jusqu'alors vécu comme une obligation, un devoir, un commandement ou encore un impératif qui, le plus souvent, allait de soi et sans dire. Dans nombre de cas, en effet, un positionnement éthique se construit d'abord dans un refus, celui de s'en sortir en toute circonstance par une pirouette, en s'abritant, par exemple, derrière la loi ou un de ses dérivés (comme un règlement) ; derrière, en fait, un impératif catégorique qui nous transcenderait et nous dicterait chacun de nos actes. Car rien n'est peut-être plus destructeur de la Loi que son usage instrumental, qui la pose en fait comme alibi pour ne rien faire, comme prétexte pour ne rien entreprendre, comme ce qui vient en fait légitimer *après coup* le fait que rien n'ait été tenté pour aller vers cet autre, et entrepris pour l'aider. C'est particulièrement le cas lorsqu'on ne respecterait cette dernière que pour mieux camoufler sa propre impuissance à agir, voire sa démission.

En fait, le rapport à la loi est finalement au principe de deux façons de construire sa pratique professionnelle : l'une qui se situerait plutôt en référence à une morale transcendante ; l'autre qui chercherait à se fonder ou, pour le moins, à prendre appui sur un positionnement éthique. Deux façons qui, d'un point de vue strictement professionnel, ne se valent pas car, comme en témoigne l'agir des professionnels de la proximité, l'éthique permet ce que la morale ne peut pas permettre, qu'une aide concrète soit apportée à l'autre. Elle permet, nous allons le voir, de s'inscrire dans une perspective de réduction des risques, d'aider au transfert des compétences construites dans l'illécite dans la sphère de l'activité licite et, enfin, de préserver la possibilité de poser au bon moment des actes éducatifs.

Réduire les risques

La perspective de la réduction des risques implique que les éducateurs soient vis-à-vis de l'autre plus dans un rapport d'aide que dans un rapport moralisateur. Plus à ses côtés, auprès de lui en tant que point d'appui qu'au-dessus de lui en tant que conscience moralisatrice. Il s'agit alors de sortir du déni, de reconnaître l'existence des réseaux de revente, non pas pour les tolérer ou les condamner car une position purement morale ne peut tenir lieu de positionnement professionnel mais pour pouvoir en appréhender toute la complexité et notamment repérer les risques qui l'accompagnent. Que l'on ne se méprenne pas sur le sens de cette démarche en croyant y voir une façon de cautionner l'acte illégal ou d'accepter l'illécite quand il s'agit tout simplement de mettre l'accent sur les risques encourus. L'exigence de la proximité peut être satisfaite sans complicité aucune ni intrusion mais à condition que le discours tenu aux jeunes soit explicitement celui de la réduction des risques.

Aider au transfert des compétences dans la sphère de l'activité licite

Il s'agit certes de refuser toute complaisance avec les jeunes qui sont dans la revente de cannabis ou, plus largement, dans les *affaires*. Mais est-ce une raison pour ignorer ce qui s'y passe, s'y joue ? Est-ce une raison pour ignorer qu'ils apprennent à tenir leur poste mais aussi des comptes, à négocier, à réaliser des transactions, à mobiliser des réseaux, à improviser dans l'urgence (*Rouilleau-Berger, 1999*), à entretenir des relations avec des personnes appartenant à des milieux sociaux divers, à gérer des tensions, à débrouiller des embrouilles, à développer la polyvalence (...) ? Est-ce une raison pour ignorer qu'ils construisent des compétences spécifiques, tant dans les registres techniques que relationnels, qui pourraient peut-être sortir de leur invisibilité, faire l'objet d'une valorisation et d'un transfert dans la sphère de l'activité licite ? A condition sans doute de pouvoir aussi valoriser le travail à leurs yeux, en lui redonnant du sens et en améliorant ses conditions concrètes d'exercice.

Poser au bon moment des actes éducatifs

Les travailleurs sociaux sont travaillés par des tensions très fortes parce que sommés d'incarner une loi qui leur demande d'être manichéens alors que les situations sociales auxquelles ils sont confrontés les conduisent à apporter des réponses dont l'efficacité est précisément liée à leur caractère fort nuancé. Face à une transgression, ils peuvent s'empresse de répondre par la leçon de morale et la punition, voire de signaler à la police ceux qui l'ont commise. Certains, surtout en début de carrière professionnelle, ont été dans un tel positionnement, considérant peut-être que c'était, pour eux, la seule façon d'incarner la loi. Ceux-là n'ont jamais été très efficaces et, en tout cas, n'ont jamais permis d'enrayer le trafic des produits illicites. Ils ont, par contre, en brisant le lien construit avec les jeunes, remis en cause les conditions mêmes de l'exercice de leur activité professionnelle. Mais ils peuvent s'y prendre tout autrement en privilégiant la réflexion sur le sens de ce que l'autre a voulu, par cet acte, signifier à ce moment-là et en maintenant la relation avec lui. A priori, on serait tenté d'y voir une certaine façon de rendre un arbitrage entre deux exigences contradictoires puisque le professionnel, finalement, préférerait maintenir le lien plutôt qu'énoncer la loi dont il est pourtant garant. En fait, une telle formulation de l'alternative ne saurait être pleinement convaincante car il ne s'agit pas de choisir un terme plutôt que l'autre mais de les articuler autrement dans une perspective temporelle. Il s'agit de maintenir la relation afin que la loi puisse être énoncée au moment où elle a le plus de chance d'être entendue, et peut-être intégrée ou réintégrée. Il n'y a donc pas de *bon* positionnement mais, par contre, un *bon* moment pour poser un acte professionnel. Ce *bon* moment n'est pas le *Kairos* grec car il ne saurait être trop rationalisé ; nul moment n'existe objectivement, qui serait opportun, favorable à l'acte, qui présenterait les conditions les plus propices à sa réalisation. De sorte que le professionnel pourrait plus ou moins le prévoir à l'avance et le codifier, rédiger une sorte de guide technique de ce qu'il faudrait dire ou faire, quand il faut, et selon l'occasion. Ce *bon* moment serait plus proche de la notion d'opportunité que l'on retrouve chez Machiavel (*1997*) dans la mesure où il serait plutôt cette occasion qui vient à sa rencontre et qui risque bien de ne plus jamais se représenter, qu'il se doit alors de saisir à temps, au moment même où elle surgit, et dans le délai qui lui est accordé, parfois *in extremis*, en catastrophe (*Jankélévitch, 1980*). Est professionnel celui qui se place dans les conditions les plus favorables pour saisir cette occurrence imprévisible et irrésistible et ne peut intervenir justement que celui qui fait le guet, dont la conscience est à l'affût de la moindre occasion. Le *bon* moment n'existe donc pas indépendamment d'une conscience à même de le saisir, de le capter, de le capturer.

Conclusion

Nous avons cru devoir spécifier l'éthique des hommes et des femmes qui ont pris le parti de la proximité en deux maximes. La première - « continue avec et auprès de ceux-là ! » - les pousserait à rester fidèles à un événement qui vient signifier que l'appartenance à l'humanité ne peut souffrir d'aucune exception et faire l'objet d'aucune mesure. La deuxième maxime - « prends ta décision ici et maintenant face à ce singulier concret ! » - les porterait à poser les actes qui s'imposent dans le champ de leur activité professionnelle en refusant les faux-fuyants et les ajournements défensifs. Elle leur enjoint pour parvenir à cette fin de prendre en compte non seulement l'humanité mais aussi la singularité de celui qui leur fait face. L'éthique ainsi comprise ne peut se nichier uniquement dans les plis et les replis de la conscience morale de chacun. Parce qu'elle a à faire face à la complexité, elle ne peut se déployer qu'à

condition de mobiliser sur un problème donné les points de vue les plus divers dans un cadre ad hoc. On sera donc d'accord avec Pascal pour déclarer : « Travaillons à bien penser ? Voilà le principe de la morale » (Pascal, 1962) mais en insistant tout aussitôt sur la dimension collective de ce travail. Enfin, notre objectif n'était pas seulement de porter au jour les dimensions éthiques d'une pratique mais aussi d'énoncer ce que cette dernière peut nous apprendre sur l'éthique elle-même. Or, force est de constater que la proximité, une fois réfléchie dans sa spécificité, nous a beaucoup appris sur la distance qui sépare l'éthique non seulement du moralisme abstrait mais de toute morale. L'éthique requiert effort, persévérance, résistance, action de longue durée mais ne se concrétise pleinement, semble-t-il, que dans la décision immédiate, l'acte, l'instant, la pensée délibérative tout à la fois individuelle et collective. L'éthique surgit donc en tant qu'interrogation sur sa pratique ; interrogation favorisant, in fine, une pratique plus efficiente, plus aidante. Vous aurez alors compris que l'éthique n'est pas ce supplément d'âme dont le travailleur social pourrait, malgré tout, se passer pour exercer son activité mais qu'elle vient conditionner la possibilité même de sa professionnalisation ; en tout cas d'une professionnalisation qui ne le mutilerait pas de son humanité ; qui soit subjectivante pour celui qui lui fait face mais aussi pour lui-même.

Bibliographie

- Badiou, A. 1994. *L'éthique, essai sur la conscience du mal*, Paris, Hatier.
- Hegel, GWF. 1977. *Phénoménologie de l'esprit*, Paris, Aubier, Tome 2.
- Jankelevitch, V. 1960. *Le pur et l'impur*, Paris, Flammarion.
- Jankelevitch, V. 1980. *Le Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien, La manière et l'occasion*, Paris, Seuil.
- Kant, E. 1976. *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Delagrave.
- Kant, E. 2006. *Critique de la raison pratique*, Paris, Quadrige.
- Levy, A. 1997. *Sciences cliniques, organisations sociales*, Paris, PUF.
- Machiavel, N. 1997. *Premiers écrits politiques ; Le Prince ; Discours sur la première décade de Tite Live*, Paris, Robert Laffont.
- Morin, E. 2004. *La méthode, Tome VI, L'Éthique*, Paris, Seuil.
- Nancy, JL. 1996. *Etre singulier pluriel*, Paris, Galilée.
- Pascal, B. 1962. *Les pensées*, Paris, Seuil.
- Roche, P. 2005a. *La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille, Situation de travail et postures professionnelles des travailleurs sociaux*, Association Départementale pour le développement des Actions de Prévention (addap13), avec le soutien du service Prévention de la Délinquance et de la Mission Sida toxicomanies et prévention des conduites à risques de la Ville de Marseille.
- Roche, P. 2005b. « La posture de proximité chez les travailleurs sociaux », dans M. Joubert, *Villes et toxicomanies, de la connaissance à la prévention*, Toulouse, érès.
- Roche, P. 2007. « Les défis de la proximité dans le champ professionnel. » *Nouvelle revue psychosociologie*, Toulouse, érès.
- Rouleau-Berger, L. 1999. *Le travail en friche. Les mondes de la petite production urbaine*, La Tour d'Aigues, Editions de l'aube.
- Spinoza, B. 1954. *Traité théologico-politique, XX*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.

Le travail social à l'épreuve des trafics

Thomas SAUVADET

Chercheur associé au CERMES 3 - Équipe CESAMES

Résumé

Cet article repose sur une enquête socio-ethnographique effectuée dans une cité du sud de Paris. Il s'intéresse aux adolescents et aux jeunes adultes qui utilisent les rues de leur cité davantage comme un lieu de vie que comme un lieu de passage, et qui forment des « bandes » plus ou moins structurées par des activités délinquantes, et en particulier par le trafic de stupéfiants, l'activité la plus rentable. Il éclaire ensuite la structuration de cette activité, c'est-à-dire une accumulation, entre les années 1980 et aujourd'hui, de compétences techniques, relationnelles et économiques. Enfin, il interroge les conséquences de cette accumulation pour les professionnels du social.

D'attribut contre-culturel propre à la jeunesse hippie des nouvelles classes moyennes, la vente et la consommation de stupéfiants deviennent dans les années 1980 un fléau social en se prolétarisant et en se conjuguant à la crise de l'emploi (*Mauger, 1984*). Elles concernent dorénavant aussi les classes populaires, en particulier la jeunesse désœuvrée, des centres-villes puis des banlieues pauvres. Michel Kokoreff (2000) constate que deux types de terrain ont été particulièrement observés en région parisienne. D'un côté, les « scènes », c'est-à-dire des places de vente et de consommation de stupéfiants localisées sur la capitale, et qui se sont développées à partir de la fin des années 1970. De l'autre, les cités de banlieue, vers lesquelles se sont déplacés les trafics de cannabis et d'héroïne à partir de la fin des années 1980, du fait de la répression policière croissante exercée sur les « scènes » et, comme nous le verrons sur notre terrain d'enquête, suite au développement de la vente et de la consommation de stupéfiants dans les cités. Le trafic de stupéfiants comprend de multiples niveaux et intermédiaires, divers réseaux qui vont du micro-local au régional, du régional à l'international, et peuvent impliquer des personnes issues de milieux sociaux très différents⁴⁶. Au bas de l'échelle, ces réseaux sont en général faiblement stabilisés, coordonnés et supervisés. C'est pourtant à cette échelle que nous entendons montrer une certaine structuration du trafic, du moins sur le terrain étudié.

Présentation du terrain d'enquête et des enquêtés

Notre recherche socio-ethnographique a été réalisée principalement entre 2000 et 2003 dans le cadre d'une cité de 3000 habitants située dans une banlieue populaire du sud de Paris⁴⁷. Nous l'appellerons « Paris sud » pour assurer l'anonymat des informateurs et des personnes que leurs propos impliquent. Leurs noms ont dû être modifiés. Les informations recueillies reposent sur les liens de confiance noués avant même d'entreprendre ma recherche, en habitant sur place et grâce à un réseau de pairs qui m'avait mis en relation, il y a une quinzaine d'années, avec la plupart des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qui traînent en bande dans les rues de ce quartier, soit une centaine de personnes de sexe masculin au total. Leur connaissance du terrain me permet aujourd'hui de retracer une partie de l'histoire des trafics effectués dans cet espace par les différents groupes de « jeunes de rue » qui s'y sont succédé depuis les années 1980.

Ces jeunes que nous qualifions « de rue » tendent à s'approprier l'espace public, du moins à certains moments et endroits de la cité, alors que les autres résidents du même âge évitent cet espace, en particulier les filles. « La rue, c'est chez moi (ou chez nous) » disent les premiers, alors que pour les seconds la rue représente un lieu inintéressant et/ou dangereux (vol, insulte, agression), symbole de marginalité sociale (déscolarisation, chômage, délinquance, drogue), ou bien simplement un espace interdit par le contrôle parental voire plus largement par le contrôle familial (grands frères, cousins, etc.). La plupart des jeunes de rue ont été avant cela des « enfants de rue ». Dès 6/7 ans, ils envisagent et

⁴⁶ A ce sujet, voir par exemple : Missaoui, Tarrius, 2000.

⁴⁷ Pour plus de détails, voir : Sauvadet, 2006.

utilisent cet espace comme un lieu de vie, où ils jouent, mangent, discutent, se reposent et s'ennuient. Ces enfants sont issus des familles les plus pauvres du quartier : mère divorcée avec six enfants à charge, famille nombreuse (jusqu'à une douzaine d'enfants) avec une mère au foyer et un père ouvrier parfois contraint à l'inactivité suite à une maladie ou à un accident du travail, parents analphabètes, mère RMiste et père incarcéré, etc. Beaucoup d'entre eux ont un père violent, ce qui explique leur fuite dans la rue dès que l'occasion se présente. Le manque d'affection et de distraction au sein du foyer, la surpopulation du domicile familial, incitent à choisir et à valoriser la rue.

Loin du contrôle parental, les « garçons des rues » s'associent ou s'opposent, forment des groupes de copains (entre deux et une demi-douzaine d'individus) puis des bandes (entre une demi-douzaine et une vingtaine d'individus) au recrutement plus large et moins électif. Ils découvrent ensuite l'autorité des jeunes adultes qui squattent au bas des tours. Ces derniers les éprouvent, les conseillent et les utilisent pour de petites corvées (acheter des canettes de soda à l'épicerie du coin, etc.), leur attribuent des surnoms et récompensent leur bravoure (bonbons, balades en scooter, gestes affectueux). Le modèle fourni par ceux qu'ils appellent les « grands du quartier » concurrence l'autorité parentale, soit en surclassant temporairement la figure du père, soit en représentant momentanément la figure paternelle qui manque aux foyers matricentrés⁴⁸. Comme nous le verrons, ce modèle représente aussi un obstacle au travail éducatif et préventif des travailleurs sociaux.

La massification scolaire ne concerne pas directement les jeunes de rue, seuls quelques-uns atteignent le niveau du baccalauréat. Après une scolarité courte et agitée, l'intérim, les stages de formation sous-payés et le travail non déclaré offrent quelques opportunités sans lendemain grâce auxquelles les jeunes découvrent les mécanismes d'exploitation propres au marché légal de l'emploi (indifférence envers les stagiaires, heures supplémentaires impayées, entorses au droit du travail et accidents, etc.). Le « business » (comme l'écrivent les enquêtés) donne à certains l'espoir d'échapper au désœuvrement ou au salariat précaire pour enfin entreprendre et surtout consommer. Quelques-uns parmi eux parviennent à développer des projets délinquants à moyen voire à long terme. Pour les autres, l'insouciance juvénile se conjugue à la précarité socio-économique et produit « une vie au jour le jour », sans réel espoir en l'avenir et à l'affût du plaisir immédiat. Pour toutes ces raisons, l'autonomie financière tarde. Le passage de la famille parentale à la famille conjugale se fait attendre (jusqu'à 30/35 ans pour certains).

Histoire du trafic de stupéfiants

Polo connaît les rouages du trafic local de stupe, il les a vus évoluer, en tant que consommateur, petit revendeur et fils unique du premier grossiste du quartier. Lorsqu'il a bu et qu'il est entouré par des amis ou d'autres personnes de confiance, il lui arrive de raconter l'histoire du « biz du tier-quer ». La reconstitution suivante lui doit beaucoup. Le trafic d'héroïne, et dans une moindre mesure de cannabis, se développe au début des années 1980. À cette époque, les quatre grands frères d'Aziz, âgés d'une petite vingtaine d'années, « se piquent » à l'héroïne⁴⁹. Ils achètent leur drogue sur Paris puis « se shootent » dans les halls et les caves de leur quartier. Trouver l'argent nécessaire à « la défonce » quotidienne n'est pas une mince affaire. Ils volent des autoradios. Progressivement, ils abandonnent cette activité et optent pour le *deal* : en achetant quelques doses et en les revendant dans leur cité, ils s'assurent une consommation personnelle en prenant moins de risques.

Ils sont mobiles et savent se faire respecter par les voyous qu'ils rencontrent, voire sont mobiles parce qu'ils savent se faire respecter. Dans leur quartier, ils intimident facilement les jeunes qu'ils fréquentent et en conséquence ces derniers n'ont pas les moyens de les voler, de les escroquer, de les racketter ou de les remplacer. Du fait de leur capacité à trouver des fournisseurs et du fait de la crainte qu'ils inspirent à une clientèle locale plus ou moins captive, ils s'imposent comme les principaux dealers des environs et se familiarisent avec un registre nouveau de réflexion et d'action : celui du « business » et

⁴⁸ Au sujet du lien entre milieux précaires et foyers matricentrés, voir notamment « *Familles et figures paternelles* » dans l'enquête de Pascale Jamouille (2005, pp. 133-192).

⁴⁹ Aziz a cinq frères (une dizaine d'années d'écart avec les plus grands, trois ans d'écart avec le plus jeune) et six sœurs. Ses parents sont issus du monde rural maghrébin et n'ont pas été scolarisés. Sa mère se consacre à la sphère domestique et parle difficilement le français. Son père a été ouvrier. Il reçoit aujourd'hui une pension d'invalidité.

des « biznesseurs ». Pour développer et sécuriser leur trafic, ils recherchent un fournisseur plus accessible, plus efficace et plus discret que les dealers de rue des « scènes » parisiennes. Ils veulent un grossiste, capable de proposer un rapport quantité/qualité/prix compétitif, et le trouveront au café de la cité, en la personne de René, le père de Polo⁵⁰.

A la fin des années 1980, l'organisation commerciale des frères d'Aziz prospère. Les clients extérieurs au quartier sont fidélisés et de plus en plus nombreux, mais certains incidents provoqués par des clients « captifs » de la « vie de rue » plombent la rentabilité du « bizness »⁵¹. Désespérés, certains héroïnomanes surendettés volent la fratrie d'Aziz, en découvrant et en cambriolant l'endroit où elle cache ses marchandises, ou l'escroquent, en ne payant par leurs dettes. Pour échapper aux représailles, ils s'enfuient à l'autre bout de la France. Errance, toxicomanie, incarcération, maladie grave, etc., auraient conduit certains vers la clochardisation, selon les informations délivrées, dix ans après les faits, par leurs petits frères.

1992 : l'un des frères d'Aziz meurt d'overdose. Les trois autres se désintoxiquent, se spécialisent dans la vente de cannabis et achètent un pavillon et deux petits commerces de proximité. Leur ascension atteint néanmoins ses limites, pour plusieurs raisons :

- 1) - La pression policière se durcit et deux frères écopent de quelques années de prison ; le troisième se fait discret.
- 2) - Beaucoup de leurs amis et de leurs associés ne sont plus là pour les aider : ils « se sont rangés » en devenant pères, sont décédés ou incarcérés, ou bien sont devenus des ennemis ou se sont enfuis.
- 3) - Aziz et son petit frère ne souhaitent pas succéder à leurs aînés, et dealer pour leur compte dans les rues de la cité : la relève familiale n'est pas assurée.

Face à toutes ces difficultés, l'emprise des frères d'Aziz sur le trafic local décline. Une nouvelle génération de consommateurs et de dealers de stupéfiants arrive à « maturité » et prend progressivement les rênes de la vie de rue. Consciente des dégâts engendrés par l'héroïne, elle se limite à la consommation d'alcool et de cannabis⁵². Aucun dealer local ne peut satisfaire la totalité de la nouvelle demande de cannabis et les jeunes les plus téméraires s'aventurent dans les cités des environs pour s'approvisionner, puis consomment et revendent dans les rues de leur quartier.

A la fin des années 1990, Aziz médite sur le parcours de ses grands frères et s'intéresse de plus en plus au trafic de « shit ». Pour des raisons strictement financières (il est alors au chômage après avoir effectué plusieurs stages de formation et d'insertion), il décide d'entrer dans le « bizness » et s'impose comme le dealer le plus compétent. Ses frères lui assurent une protection physique et un approvisionnement fiable et compétitif, capable de répondre à l'ensemble de la demande locale. Parallèlement Aziz s'est associé avec Grand Farouk, un jeune craint et respecté qu'il connaît depuis une quinzaine d'années⁵³. Il a réussi à le convaincre de se lancer dans le *deal*. Avec l'arrivée d'Aziz et de Grand Farouk sur le marché, le trafic local de cannabis prend une autre dimension et de nombreux clients extérieurs au quartier font leur retour.

Analyse de la structuration du trafic de stupéfiants

Depuis une vingtaine d'années, la fratrie d'Aziz représente l'acteur majeur de l'organisation délinquante à laquelle participent à différents degrés la plupart de mes enquêtés en âge de le faire. En vingt ans, beaucoup de choses ont changé pour elle et pour les jeunes de rue qui l'entourent. Dans un premier temps, l'approvisionnement en stupéfiants est lointain et incertain. Le rapport quantité/qualité/prix des drogues revendues par les grands frères d'Aziz n'intéresse qu'une clientèle locale plus ou moins « captive ». Attirés par la compétitivité croissante du « bizness » local, des clients extérieurs au quartier font ensuite leur apparition. Cette évolution passa par René : un contact de

⁵⁰ Issu d'une famille nombreuse de nationalité française, René, smicard et ouvrier du bâtiment, a été séduit par le train de vie de son frère, un trafiquant d'héroïne. Il lui a emboîté le pas.

⁵¹ La « vie de rue » correspond ici à l'ensemble des interactions entre jeunes « de rue » de la cité étudiée.

⁵² Au début de l'actuelle décennie, nous remarquons cependant l'émergence d'un petit trafic de cocaïne effectué par une poignée d'usagers-revendeurs.

⁵³ La famille de Grand Farouk correspond au profil de celle d'Aziz : famille nombreuse, immigrée, père (ex-)ouvrier, mère au foyer.

proximité capable de fournir ce qu'il faut au prix qui convient. Pour gagner la confiance de René et de ses successeurs, plusieurs évolutions ont été nécessaires. Pour assurer le « business », des compétences ont dû être acquises :

La maîtrise de soi comme prédisposition à la maîtrise des autres.

Les grands frères d'Aziz ont régulé leur addiction à l'héroïne, jusqu'à se présenter devant René comme des partenaires crédibles. Le développement de leurs affaires en dépendait. La mort par overdose de l'un d'eux a servi de déclic, sortant les trois autres de l'amateurisme propre aux usagers-revendeurs (paranoïa, excès de confiance, paresse, négligence, fatigue, démotivation, coût financier de la consommation réduisant les possibilités d'investissement...) ⁵⁴. Aziz a rapidement pris conscience de ce qui sépare les amateurs des professionnels. A l'instar de son (ex-) associé Grand Farouk, il ne consomme pas le produit, il ne fait que le vendre et se concentre sur cet objectif. Durant les années 1980 (pour l'héroïne et le cannabis) et durant la plus grande partie des années 1990 (pour le cannabis), les jeunes qui souhaitaient acheter des stupéfiants dans les rues de leur cité allaient obligatoirement à la rencontre d'un usager-revendeur. Ce n'est plus le cas actuellement. S'ils s'adressent à Aziz ou à Grand Farouk, voire à l'un des adolescents qui les prennent pour modèles, ils se trouvent en face d'un individu qui se présente comme un homme d'affaires et qui n'a aucune expérience personnelle des problèmes qui découlent de l'addiction à la drogue. Cette évolution a favorisé la structuration du trafic local : pour certains dealers, le rapport aux stupéfiants apparaît purement commercial. Le *deal* devient un métier avec des perspectives de carrière et au moins deux règles à suivre : cultiver sa forme physique et garder l'esprit clair. La maîtrise de soi prédispose à la maîtrise des autres, ce qui s'avère indispensable dans le monde de l'illégalité.

L'accumulation économique

L'accumulation économique représente la deuxième évolution nécessaire. Le « business » obéit aux mêmes grandes règles que le *business*. Plus la quantité achetée augmente, plus le prix au gramme baisse. Lorsqu'Aziz prend la place de ses frères, il bénéficie immédiatement d'un rapport quantité/qualité/prix concurrentiel grâce au « prix de gros » obtenu par ses grands frères. La facilité avec laquelle il a redonné de la valeur au trafic local provient du capital économique accumulé par ses aînés. Ils ont investi ce qu'il fallait, ils disposaient des moyens nécessaires. De plus la solidité de ce capital permet à Aziz de vendre à crédit, d'avancer par exemple 7000 euros de marchandise et d'attendre plusieurs semaines pour être remboursé. Les dealers de rue des années 2000, s'ils gagnent la confiance d'Aziz, bénéficient de possibilités d'emprunt relativement importantes en comparaison avec leurs homologues des années 1980/1990, des possibilités que le système économique légal n'est souvent pas en mesure de leur accorder, ou pas à des conditions aussi avantageuses.

Le capital relationnel du banditisme

Cette nouvelle configuration a consolidé le capital relationnel délinquant d'Aziz et de ses grands frères, en fortifiant la confiance et l'intérêt de René et de ses successeurs. Grâce à cette accumulation, un jeune de rue d'aujourd'hui souhaitant devenir un dealer professionnel ne cherche pas ceux qui lui permettraient d'obtenir (parfois à crédit) une importante quantité de stupéfiants à un rapport qualité/prix compétitif. Il les croise tous les jours dans les rues de son quartier et les connaît parfois depuis son enfance. La vie de rue offre à présent un accès direct aux prix de gros concurrentiels du milieu du banditisme. Celui-ci se compose de trois grands types de réseau criminel : les réseaux corses, ceux des gens du voyage et, en bas de l'échelle, ceux des anciens « jeunes de cité » ayant réussi leur carrière délinquante (*Pierrat, 2003, pp. 379-384*).

Diverses compétences techniques

De nombreuses compétences techniques ont été acquises par les grands frères d'Aziz, la plus importante d'entre elles étant sans doute la capacité à « blanchir l'argent sale », comme en témoigne l'achat de commerces et d'un pavillon au début des années 1990. L'argent sale n'a aucune existence légale, ce qui complique les achats visibles et importants. Difficile à dépenser, il est aussi périlleux de le théosauriser. Les perquisitions de la police se conjuguent à la convoitise des braqueurs et des racketteurs de tous bords et ruinent les espoirs de réussite. Enrichissement rime avec « blanchiment ». Aziz bénéficie

⁵⁴ Par ailleurs, pour certains héroïnomanes des années 1980, le besoin de « se shooter » primait sur n'importe quelle autre considération (solidarité familiale ou amicale, respect de la loi du silence propre au « business », etc.).

des compétences accumulées par ses grands frères dans ce domaine⁵⁵. Il bénéficie également d'autres savoir-faire : comment déjouer la surveillance policière (les « écoutes », les « planques », les « filatures », les « indics », etc.), comment organiser les lieux de *deal* (règles imposées aux clients pour les contraindre à une certaine discrétion, choix d'un lieu stratégique d'observation pour guetter l'arrivée de la police, etc.), comment échapper aux racketteurs du « milieu », comment repérer les clients et les associés dignes de confiance, comment « couper », découper, camoufler, conserver, transporter et entreposer la drogue...

L'impact sur le travail social

L'un des aspects les plus inquiétants a été le recrutement de Grand Farouk, l'associé d'Aziz, comme responsable du centre social de la cité, afin d'acheter la paix sociale (*Sauvadet, 2005*). Grand Farouk a ensuite facilité le recrutement d'amis proches. Les animateurs de ce centre, autrefois qualifiés et extérieurs au quartier, sont aujourd'hui des « lascars » de la cité en cours de qualification, dont l'un d'entre eux n'est autre que l'un des deux plus importants grossistes locaux de cannabis. Quel repère et quel rapport à la légalité pour les adolescents qu'il encadre et anime ?

Ce quartier ne bénéficiant pas d'une équipe d'éducateurs de rue (ni de médiateurs ou de correspondants de nuit, etc.), Grand Farouk ne subit la concurrence d'aucun professionnel du social, sinon les « barbus » adeptes du prosélytisme religieux, les seuls à aller à la rencontre des bandes de jeunes du quartier. Par ailleurs, l'influence d'Aziz apparaît très forte sur les adolescents qui cumulent le plus de difficultés sociales. Ses consommations et ses actions impressionnent. Ses jugements et ses commentaires, ses mises en garde et ses sanctions, sont pris au sérieux. Aziz est un jeune qui « pèse », comme ils disent. La prospérité de son commerce familial représente pour ces adolescents la preuve flagrante que le « business » représente aujourd'hui l'opportunité la plus attrayante qui leur est offerte, le secteur d'activité le plus dynamique et le plus rentable, ainsi que le plus respectable puisqu'il n'entraîne pas une marginalisation mais au contraire une notabilisation du fait des liens qu'il entretient avec la légalité (travail social, politique, commerce). La précarité de ce modèle, toujours sous la menace d'une incarcération ou d'un règlement de compte, n'apparaît pas évidente : l'insouciance juvénile et « la vie au jour le jour du pauvre » masquent cette « réalité en sursis » en limitant les capacités de projection dans l'avenir⁵⁶.

Le travail social ainsi noyauté perd toute légitimité morale d'un point de vue légaliste et humaniste mais, même quand il ne l'est pas, il est confronté au modèle de réussite délinquant. Travaillant depuis 2006 avec des équipes d'éducateurs de la région parisienne, j'ai pu constater les difficultés posées par ce modèle :

- 1) - On observe fréquemment la dévalorisation de l'insertion scolaire et professionnelle au profit de la surévaluation de la rentabilité du business, surévaluation rendue possible par un rapport au futur extrêmement limité, par une méconnaissance partielle des coûts familiaux, affectifs, économiques, etc., qu'implique une carrière délinquante à long terme.
- 2) - L'accès « miraculeux » aux grandes marques et aux objets de luxe, rendu possible par le « business », renforce l'hédonisme consumériste des jeunes, et le sentiment de pauvreté relative de ceux qui n'y ont pas accès, ce qui accentue leurs attentes purement économiques vis-à-vis des structures de travail social.
- 3) - Lors d'une recherche socio-ethnographique dans les quartiers nord de Marseille (*Sauvadet, 2006*), j'ai constaté des conflits entre un travailleur social (un bon « grand frère », entraîneur sportif) et un trafiquant à propos d'un adolescent, le premier voulant en faire un boxeur, le second, un dealer. Chacun reprochait à l'autre d'exercer une mauvaise influence sur son protégé.
- 4) - Le « business » représente pour les jeunes de rue un accès (intermittent pour la plupart, permanent pour quelques-uns) à une forme d'autonomie et à un métier valorisé (commerçant), en phase avec l'idéologie dominante (entreprendre, acheter et vendre, faire de l'argent, apprécier le luxe, etc.), alors que la relation avec les structures du travail social est souvent perçue sous l'angle de la dépendance,

⁵⁵ En ce qui concerne le blanchiment d'argent effectué par l'intermédiaire des réseaux familiaux, voir la thèse de Karima Guenfoud (2003).

⁵⁶ Sur le lien entre précarité matérielle et rapport au futur limité, voir : Bourdieu, 1997 (pp. 318-322 : « *Une expérience sociale : des hommes sans avenir* »). La précarité imposée par le recours massif aux contrats de travail à durée déterminée (à partir des années 80) produit, par exemple, une difficulté à se projeter dans l'avenir même lorsqu'il y a obtention d'un emploi, voir à ce sujet : Pialoux, 1979.

stigmatisée par l'idéologie dominante (les « assistés », les « cas sociaux », « sans éducation », ceux qui sont « suivis » et qui ont des « éducateurs », à l'opposé des « battants », des entrepreneurs, des « winners »).

5) - La loi du silence, qui dispose de multiples ressorts mais dont l'un des plus puissants est celui du « business », entraîne des jeunes à se censurer dans les discussions qu'ils ont avec des travailleurs sociaux (même s'ils peuvent parfois s'en vanter ou se confier). Les contraintes, les gains et les coûts du « biz » ne peuvent souvent pas être explicités, de ce fait les comportements et les propos du jeune apparaissent parfois inintelligibles voire irrationnels.

6) - Les paroles des dealers notabilisés « pèsent » généralement beaucoup plus que celles des travailleurs sociaux : la fascination et la crainte sont des sentiments puissants qui marquent plus fortement encore les adolescents. Ce ressenti durable décrédibilise d'autres références, qui ne se situent pas sur le même registre ou, si elles le font, qui ne sont tout simplement pas à la hauteur.

7) - A cela s'ajoutent de simples problèmes de cohabitation entre travailleurs sociaux et dealers : squat à proximité du local, ruelle dans laquelle les travailleurs sociaux ne sont pas les bienvenus à certaines heures, interrogatoire classique où des jeunes cherchent à savoir dans quelle mesure l'éducateur est susceptible de travailler avec ou pour la police, question de la complicité lorsque le travailleur social fait semblant de ne pas voir...

Quelques pistes d'action...

Une éducatrice expliquait sa pratique : elle a vu des jeunes s'éloigner d'elle, se rapprocher des caïds, elle a gardé le contact, même superficiel, en attendant une opportunité de renouer le dialogue. Les carrières délinquantes sont ponctuées de diverses crises existentielles (mort ou incarcération d'un ami, menace de mort ou d'incarcération, trahison, maladresse dramatique, etc.) qui créent pour le travailleur social les conditions d'un dialogue avec le jeune au sujet de ses choix de vie, à condition que le lien n'ait pas été totalement rompu, à condition d'être là au bon endroit et au bon moment.

Par ailleurs, le travail social, à l'instar du reste de la société (politiques, chercheurs, journalistes, etc.), gagnerait à approfondir sa réflexion théorique et pratique sur la question de la pauvreté relative, de l'emprise de la culture des marques et du luxe, car il s'agit là d'un moteur puissant de la conversion des jeunes au « business », aussi sûrement que peut l'être la question de la pauvreté absolue (vivre en dessous du seuil de pauvreté, surpopulation et insalubrité du domicile familial, etc.)⁵⁷.

Il gagnerait aussi à accueillir les discours de révolte des jeunes, pour les orienter vers une révolte humaniste (et écologiste). La difficulté croissante à donner sens à la révolte n'est que le reflet de la crise politique qui touche l'ensemble de la société française et, en écho, de la radicalisation d'une jeunesse sans espoir. Le fait religieux souhaite combler le vide et, à travers un « Islam » radical, diffuse une critique radicale du système occidental. Le « business » propose également une critique radicale du système (« tous pourris ») et affiche un conformisme déviant décomplexé. Les jeunes de rue sont sensibles aux discours de révolte (individuelle ou collective, subversive ou relative à un conformisme déviant). Comment ne pas constater qu'ils ont une certaine légitimité à l'être ? Au lieu d'espérer que cette révolte s'atténue ou disparaisse, pourquoi ne pas lui proposer un cadre d'expression et d'interprétation ? Sinon, d'autres le feront.

Bibliographie

Bourdieu P., *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.

Guenfoud K., *Le « business » : organisation et vie familiale. Recherche sur l'installation dans l'illégalité*, Thèse de sociologie, Université Paris VII, 2003.

Jamoulle P., *Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieux précaires*, La Découverte, coll. « Alternatives sociales », Paris, 2005.

Klein N., *No logo. La tyrannie des marques*, Actes Sud, Marseille, 2001.

⁵⁷ Sur la question de l'emprise des marques, on lira : Klein, 2001.

Kokoreff M., « Faire du business dans les quartiers. Eléments sur les transformations socio-historiques de l'économie des stupéfiants en milieux populaires. Le cas du département des Hauts-de-Seine », *Déviante et Société*, n°4, vol. XXIV, décembre 2000, pp. 403-423.

Mauger G., « L'apparition et la diffusion des drogues en France (1970-1980). Eléments pour une analyse sociologique », *Contradictions*, n°40-41, décembre 1984, pp. 131-148.

Missaoui L., Tarrus A., *Naissance d'une mafia catalane ? Les jeunes de « bonnes familles » locales dans les trafics de drogues de Barcelone à Perpignan, Montpellier et Toulouse*, Trabucaire, coll. « Recherches en cours », Perpignan, 1999.

Pialoux M., « Jeunesse sans avenir et travail intérimaire », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°26-27, 1979.

Pierrat J., *Une histoire du Milieu : Grand banditisme et haute pègre en France de 1850 à nos jours*, Denoël, coll. « Documents actualité », Paris, 2003.

Sauvadet T., *Le capital guerrier : Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Armand Colin, coll. « Sociétales », Paris, 2006.

Sauvadet T., « L'autogestion des jeunes de cité : l'arrivée des animateurs grands frères », dans Vulbeau A., Callu E., Jurmand J-P. (dir.), *La place des jeunes dans la cité. Tome 2 : Espaces de rue, espaces de parole*, Paris, L'Harmattan.

Familles, transmissions et économie de la rue

Pascale JAMOULLE

Professeure invitée à l'Université de Louvain-la-Neuve (UCL),
chargée de recherches au Service de santé mentale Le Méridien
et au Laboratoire d'anthropologie prospective (LAAP/UCL)

Des enquêtes de terrain réalisées dans des quartiers populaires, à forte densité immigrée, de Bruxelles,⁵⁸ montrent combien le sentiment d'exil et de mise à l'écart s'exaspère dans les « quartiers d'exil »⁵⁹. Nous appellerons « sentiment d'exil » le fait de se sentir étranger, discrédité dans sa propre ville, comme dans le pays d'origine des parents. Le sentiment d'exil a des effets sur la subjectivité et la vie sociale. Il peut toucher de nouveaux émigrants mais aussi certains jeunes des quartiers populaires de la deuxième ou de la troisième génération, socialisés dans un pays d'accueil, mais qui se sentent infériorisés, construits et désignés comme des étrangers, exilés des modèles de réussite de la société. Le vécu d'exil touche l'intériorité et l'extériorité. Il est exacerbé par la relégation et la discrimination, mais il est aussi un ressenti intérieur, lié au fait d'être « mal vu là-bas et ici », sans lieu propre, étranger à soi-même, aux autres, parfois à sa propre famille.⁶⁰ Troubles de l'exil et précarisations fragilisent les vies sociales et aussi les vies privées : le rapport à soi-même, les rapports de genre, les liens familiaux et les transmissions. Elles exposent particulièrement à l'école de la rue. Des familles immigrées se sentent discréditées, infériorisées par le racisme, la discrimination scolaire, la relégation sociale et professionnelle. Leurs enfants se sentent désignés par leurs caractéristiques ethniques et la mauvaise réputation de leurs quartiers. Dans les contextes, deux troubles des transmissions opposés s'exacerbent, génèrent des souffrances psychiques, qui se traduisent en dépressions, conduites sociales à risques et maux du corps.

Des familles, en rupture avec leur passé, ne transmettent ni l'histoire familiale, ni la culture qui les a socialisées. Des jeunes en vide de transmission, très déracinés, « téléchargent » tels quels les modèles du capitalisme marchand. Ils déploient des formes de consommation identitaire, des business de rue et des formes d'exploitation/marchandisation du corps pour pouvoir « être fiers » et « avancer dans la vie ». Ce qui fragilise les parcours, génère des jalousies, des compétitions et des formes d'exploitation mutuelles. En ce sens, l'économie de la rue est la face populaire des codes et des valeurs de la société hyper marchande.⁶¹

A l'inverse des « trop plein » de transmissions, idéalisées et figées, accentuent les conflits intergénérationnels. Des parents se ferment, se tournent vers un passé réinventé. Leurs enfants vivent de fortes tensions identitaires, des micro-trafics et autres conduites à risques exposent aussi les fêlures de l'intimité et de la vie privée. D'où l'importance du travail avec les familles. L'offre d'aide individuelle ne suffit pas, le travail en groupe, participatif, est aussi une pratique étayante. Des parents ont besoin d'espaces temps de recherche, où prendre confiance dans leurs savoirs expérientiels, élaborer ensemble leur capital de souvenirs, d'histoires, d'expériences vécues. Ces discussions réactivent le dialogue intergénérationnel dans les familles. Les narrativités familiales constituent une véritable ressource préventive pour les enfants. Ils peuvent en tirer des leçons pour le présent : évaluer les situations, faire des choix, construire leur propre histoire, inédite, mais en lien avec celle des leurs.⁶²

Dans cet exposé, nous explorerons plus avant les contextes et la diversité des modèles familiaux qui déploient les transmissions. Nous localiserons notre propos dans un lieu dit « le quartier Nord », un quartier métissé, populaire et marchand près de la gare du Nord de Bruxelles. L'économie de la rue, le

⁵⁸ Pascale Jamoulle, *Fragments d'intime. Amours, corps, et solitudes aux marges urbaines*, Paris, La Découverte, janvier 2009.

⁵⁹ Didier Lapeyronnie et François Dubet, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.

⁶⁰ Le sentiment d'être étranger, décalé des normes d'un entourage touche aussi d'autres formes de différence et de mise à l'écart, le ressenti de l'exil étant une expérience largement partagée par tous les êtres humains.

⁶¹ Gilles Lipovetsky, *Le bonheur paradoxal. Essai sur la société d'hyperconsommation*, Gallimard, 2006.

⁶² Catherine Delcroix, *Ombre et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent à la précarité*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2005 (2001).

trabendo⁶³, la prostitution volontaire et l'exploitation des êtres humains s'y côtoient dans les mêmes zones de semi-clandestinité, s'appuyant sur les réseaux d'ici et d'ailleurs.

Le quartier Nord

Bruxelles est une ville très cosmopolite. 46,3% des Bruxellois sont étrangers de nationalité ou de naissance.⁶⁴ Ces chiffres sont largement sous-évalués, en effet, une large population non comptabilisée (illégaux, candidats réfugiés...) renforce l'hétérogénéité culturelle de Bruxelles.⁶⁵ L'Atlas des quartiers bruxellois montre que Bruxelles se polarise socialement, le Nord-Ouest est particulièrement marqué par la précarité. La ville se divise toujours davantage en quartiers socialement et ethniquement homogènes. Les anciens quartiers ouvriers qui entourent le centre ville forment un « croissant de pauvreté », composé de quartiers de plus en plus mono-culturels. Le « quartier Nord » en fait partie.⁶⁶

Le quartier Nord est divisé en deux territoires sociaux, séparés par la surélévation du chemin de fer et de la gare. D'un côté de la gare, une entrée majestueuse donne accès à une « ville générique »⁶⁷, celle des privilégiés, protégée des mondes populaires par la barrière ferroviaire. Elle donne sur un « centre d'affaires » de haut standing et de vastes complexes commerciaux. À la nuit tombée, inquiétante et désolée, cette ville citadelle, où je n'ai pas enquêté, se désertifie, tandis qu'à l'arrière gare, le quartier chaud s'éveille. De l'autre côté des rails de chemin de fer, deux étroits couloirs en chicane, vétustes, donnent sur mon site d'enquête : le quartier populaire. Sans-papiers, travellers, clochards ... y vivent « à la rue », confinés à la « vie nue ». J'ai longuement enquêté auprès d'eux, sur l'intime en rue, mais je n'en parlerai pas ici. Ce quartier est aussi un « ban-lieu » de pleine activité, une place marchande, populaire mondialisée, sur laquelle je centrerai mon propos. Le bas du quartier est un vaste espace de négoce et de « bars à filles ». Dans les grands bazars s'entassent les marchandises les plus éclectiques, débordant sur les trottoirs, empilées sur des présentoirs auxquels sont enchaînées des valises. À l'image des bazars, clients et commerçants ont des référents culturels hybrides. Ils sont faits de petits bouts d'ailleurs et d'aspirations consuméristes mondialisées, avec en avant-plan, le thème de la valise et du cabas. Dans les ruelles qui remontent vers le quartier turc, de petits complexes de logements sociaux, des maisons ouvrières, des rez-de-chaussée privés aménagés à des fins de prostitution, s'alignent. En Belgique, le logement social rassemble toujours davantage d'individus ou de familles qui cumulent les « points de priorité/précarité » sur le plan physique, psychique, familial et social.⁶⁸ Aussi certains bâtis sont-ils progressivement devenus des « hôpitaux sans soins ». Les familles s'y débrouillent comme elles peuvent pour ne pas se laisser totalement submerger. En haut de la colline, un « quartier turc » est implanté. Dans les années 70, des villages entiers venant de la sous-préfecture d'Emirdag, une des régions les plus pauvres d'Anatolie centrale, sont venus s'installer là.

⁶³ Michel Peraldi (sous dir.), Cabas et containers. Activités informelles et réseaux de migrants transfrontaliers, Maisonneuve et Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 1998.

⁶⁴ Eggerickx Thierry, Bahri Amel, Perrin Nicolas (dir.), Migrations internationales et populations d'origine étrangère. Approches statistiques et démographiques, Rapport GÉDAP-SPED-UCL, Louvain-la-Neuve, 2006. Ces auteurs définissent la notion « d'origine étrangère » sur la base de la nationalité au moment de la naissance. Bruno Vinikas, président du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle, parle de 56 % de personnes d'origine étrangère comptabilisées à Bruxelles. Son mode de calcul est différent. Il additionne les 26 % de personnes de nationalité étrangère, aux 30 % de personnes qui ont obtenu la nationalité belge par naturalisation, ce qui ne donne plus que 44 % de Belges « de souche » à Bruxelles. Voir à ce sujet l'éditorial de Bruxelles en Mouvement, n° 205, nov. 2008.

⁶⁵ Au premier janvier 2001, ils étaient déjà 44 316 candidats réfugiés inscrits au registre d'attente. Quant aux personnes sans-papiers, statistiquement invisibles, l'opération de régularisation organisée en janvier 2000 donne certaines indications. En effet, pour la Région de Bruxelles-capitale, ils avaient été 21 500 à introduire une demande. Didier Willaerts et Patrick de Boosere, Atlas des quartiers de la population de Bruxelles-capitale..., op. cit. ; Anne Henau, La Démographie récente de la région de Bruxelles-capitale, Direction des études et de la statistique régionale du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2002.

⁶⁶ Sept résidents sur dix sont étrangers de nationalité ou de naissance. Le revenu par habitant est parmi les plus bas et le taux de chômage est le plus haut de la Région bruxelloise (32 %) Sources : Cabinet du Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, 2007. Notons que le taux de chômage régional se situe à 20% pour l'ensemble de la population active.

⁶⁷ Les travaux de Michel Agier montrent que de multiples frontières divisent les mondes urbains en trois grands paradigmes : la « ville nue », soit l'extrême dénuement des personnes en situation de survie, exposées à des processus de destruction identitaire (perte de travail, de logement, de liens familiaux, de nationalité...) ; la « ville générique », privilégiée, surprotégée, sans histoire et sans identité, reproduisant sur toute la planète les mêmes modèles de circulation, de communication et consommation ; entre les deux, les « ban-lieux », zones de débrouilles improvisées, de stratégies de survie, d'inachèvement et de précarité des destins. Michel Agier, L'Invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas, Éditions des Archives contemporaines, Paris, 1999.

⁶⁸ La presse annonce aujourd'hui près de 30000 dossiers en attente sur Bruxelles.

Méthodologies collectives et croisées

Quand la pratique discursive de l'enquête de terrain participe à la compréhension de l'histoire, de la vie privée et de l'environnement des adolescents et de leurs familles, elle intéresse les professionnels de terrain. Éducateurs, assistants sociaux, psychologues, enseignants... furent nombreux à participer à cette recherche, inventant avec moi des processus de recueil et d'élaboration des savoirs, adaptés à leurs préoccupations. Ainsi, j'ai multiplié les sources de rencontre avec les habitants : observation participante, entretiens informels, récits de vie, entretiens de groupe... J'ai cherché à rendre compte de leurs perspectives : ce qu'ils ont vécu et observé, ce qu'ils pensent et ce qu'ils ressentent. Pour me rapprocher des adolescents, j'ai organisé des espaces temps de recherche mensuels dans des groupes de classes. Parallèlement, je réalisais des récits de vie approfondis auprès de jeunes parents isolés en logement social, ainsi que d'autres qui vivaient dans de « grandes familles communautaires », qui regroupent souvent trois générations sous le même toit.

Familles et transmissions

Le quartier Nord est un espace de changement, de mouvement, où le travail de l'exil est en cours : les jeunes s'hybrident entre filiations aux origines et affiliations à la société d'accueil⁶⁹ ; les familles se métissent, innovent, produisent de multiples stratégies matrimoniales et affectives. Cependant, deux formes opposées de troubles de la transmission génèrent des souffrances intimes, sur lesquelles je centrerai mon propos, dans ce court exposé. Les vides de transmission peuvent accentuer le fossé entre les générations. Tandis qu'à l'autre extrême, les « trop plein » de transmission exacerbent les conflits de cultures dans les familles.⁷⁰

Les vides de transmission

Ils peuvent avoir de multiples ressorts. Ainsi des familles salariées depuis plusieurs générations se retrouvent. Alors elles ne transmettent plus cette culture-là, qu'elles jugent obsolète, exposant leurs enfants à « l'école de la rue »⁷¹. L'histoire migratoire peut aussi désamarrer du passé. Des parents ont fui la violence, la misère, les contraintes coutumières, des drames familiaux ... Pour continuer à vivre, ils enfouissent les ressentis douloureux.

Quand les familles tournent résolument le dos au passé, elles somment leurs enfants de réussir leur vie en Belgique, de « tirer la famille vers le haut ». Mais leurs enfants sont confrontés à la disqualification ethno-religieuse et à la discrimination scolaire. A Bruxelles, le libre marché scolaire a fluctué, dans le plus total libéralisme, jusqu'à aboutir au système actuel, à savoir des établissements aux populations très homogènes sur les plans socio-économique et « ethnique ».⁷² Des études récentes montrent que, en Belgique, l'écart de performances entre les élèves d'origine étrangère et d'origine autochtone est le plus élevé d'Europe⁷³. L'absence de mixité sociale, mais surtout l'homogénéité ethnique des écoles, pénalisent particulièrement les élèves d'origine étrangère, surtout à Bruxelles.

Quand le consumérisme vient combler le vide de transmission

Quand les adolescents échouent à l'école et que leur famille ne leur transmet pas l'histoire et la culture d'origine, ils ont peu de protections. Certains, téléchargent, dans leurs corps sans défense, les modèles, les codes et les normes de la société hyper marchande.⁷⁴ Moins ils reçoivent en transmission, plus ils plongent en consommation. L'ethos consumériste peut envahir les sphères privées, quand les

⁶⁹ Marie-Rose Moro, *Enfants d'ici venus d'ailleurs*, Hachette littérature/La Découverte, 2002.

⁷⁰ *Op. cit.*, p.14. (Sayad).

⁷¹ Pascale Jamouille, « L'école de la rue ». *La matière et l'Esprit*, n°2, Université de Mons-Hainaut, juillet 2005, pp. 19 à 36.

⁷² Des écoles où j'ai organisé des entretiens de recherche, comptent près de 90 % d'élèves d'origine turque, l'une ; 80 % d'élève d'origine maghrébine l'autre et près de 80 % d'élèves primo-arrivants ou anciens primo, la troisième.

⁷³ Dirk Jacob, Andréa REA, Céline Teney, Louise Callier, Sandrine Lothaire, *L'ascenseur social reste en panne. Les performances des élèves issus de l'immigration en Communauté française et en Communauté flamande*, Fondation Roi Baudouin, mai 2009.

⁷⁴ Gilles Lipovetsky appelle ce bonheur, érigé en valeur phare, le « bonheur paradoxal », parce qu'il fonctionne comme un leurre, un simulacre violent. Il produit des insatisfactions irréductibles et masque les déceptions, l'anxiété, la honte de soi, l'isolement et la misère sexuelle qui grandissent, en parallèle, dans la société hyper marchande. Gilles Lipovetsky, *Le Bonheur paradoxal. Essai sur la société d'hyperconsommation*, Gallimard, Paris, 2006.

parents ne manifestent leur attachement qu'en comblant leurs enfants de cadeaux. Pour se faire aimer, ils consomment. L'accès à la consommation remplit un vide, mais à côté de ce qu'ils veulent vraiment : avoir une place dans le monde et des liens sécurisants avec les autres.

En miroir, à l'adolescence, des jeunes veulent sécuriser leurs liens aux autres en les entretenant par des cadeaux, en les finançant, en les gagnant par la concurrence ou la violence. En ce sens, l'économie de la rue apporte des satisfactions matérielles et symboliques immédiates à des jeunes qui cumulent les échecs sur les autres pans de leur existence.⁷⁵

Le corps comme capital existentiel

Moins ils ont accès aux capitaux sociaux et culturels, plus les jeunes investissent leur capital corps pour se faire reconnaître : son esthétique, sa force de frappe, sa séduction. Les corps de la mondialisation sont présentés comme des « choses » perfectibles, à dégrossir, raffraîchir, adapter aux normes⁷⁶. Pour garder la jeunesse du corps, le remodeler, des jeunes filles recourent massivement à la chirurgie esthétique ou la gastroplastie, dans des conditions peu propices, ce qui peut avoir des conséquences graves pour leur santé. Quant aux jeunes gens, beaucoup incorporent à l'école de la rue un culte de la puissance du corps, de la compétition et de l'affrontement physique, dans des mises en scène qui peuvent être très *virilistes*. Leur corps est, par défaut, une ressource tangible, un capital existentiel. La fierté d'un corps « classe », toujours perfectible, sert à résister au sentiment de honte et de domination sociale.⁷⁷

En parallèle, sur le territoire de la maîtrise du corps, beaucoup des souffrances vécues vont prioritairement s'inscrire, avec un essor des automutilations, des troubles alimentaires et des polytoxicomanies.

L'exploitation/marchandisation des corps fragilise les parcours

Dans le quartier Nord, les jeunes grandissent en grande proximité des trafics, de la prostitution et de la traite des êtres humains. À « l'école de la rue », des jeunes gens font des apprentissages précoces d'un idéal de dureté, de domination/soumission et de business (*Jamouille, Sauvadet*).⁷⁸ Les jeunes filles qui mènent une vie cachée et s'offrent au regard, peuvent être perçues comme des marchandises potentielles, susceptibles de procurer des ressources. Lorsqu'elles donnent prise aux prédateurs, elles le paient *cash*. Si elles sont « cassées » puis exploitées sexuellement, elles ont peu de moyens de défense.

Aux prises avec des vécus extrêmes, certaines se retrouvent sans recours, avec des portes d'entrée floues vers les soins, entre l'aide des guérisseurs traditionnels et celle de la santé mentale. Leurs souffrances s'expriment dans leur corps et leurs recours sont d'abord médicaux. Elles vont vers les soins de santé, le corps en avant, pour se débarrasser de leurs symptômes. Mais quand leurs vécus ne sont pas entendus, ces soins aussi peuvent s'avérer vains et illusoire. Les recours aux psychotropes pour apaiser la souffrance morale peuvent alors s'exacerber.

Les « trop plein » de transmission

Cette enquête éclaire également des troubles de la transmission opposés, de l'ordre du « trop plein », qui peuvent assigner les jeunes à des coutumes réinventées et rigidifiées en migration. Émigrer ouvre à de nouveaux champs d'expériences, mais s'ils sont discriminés dans le pays d'accueil, s'ils y trouvent peu de ressources et de relations fiables, alors des émigrants ne déposent pas leurs valises, se tournent vers le passé, pour se construire une identité fière. De telles dynamiques de fermeture sont particulièrement visibles dans le quartier turc, ce petit territoire qui surplombe le quartier Nord, où selon

⁷⁵ Malika Amaouche, *Processus d'inscription dans l'économie de la rue : quelles stratégies de prévention*. Enquête ethnographique dans le nord de Paris, à Stains, Saint Ouen et en Seine Saint Denis, Groupe de Recherche sur les Vulnérabilités Sociales, 2010.

⁷⁶ Pour analyser la violence faite au corps dans l'imaginaire du capitalisme, je me suis particulièrement appuyée sur les analyses de Joseph Tonda, dans son ouvrage *Le Souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Khartala, Paris, 2005.

⁷⁷ Ce sont des corps rivaux, dont la possible supériorité esthétique, même éphémère, peut donner accès à des ressources et à l'estime de soi.

⁷⁸ Pascale Jamouille, « L'école de la rue », *La Matière et l'Esprit*, n° 2, université de Mons-Hainaut, juillet 2005, p. 19-36. Thomas Sauvadet, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin, 2006.

l'Atlas des quartiers bruxellois, 80% des habitants sont d'origine turque. Je localiserai là mon analyse des replis sur « l'entre soi » communautaire.

Les dynamiques de fermeture et de repli

Le quartier turc sécurise la vie en immigration, la jeunesse s'y sent moins étrangère qu'ailleurs, mais le quartier enferme et étouffe aussi.⁷⁹ Dans l'école du quartier, où j'ai enquêté, 95 % des élèves sont d'origine turque. La connaissance du français recule et la déscolarisation avance. En descension scolaire, cette immigration s'est aussi appauvrie, elle s'est vue confinée dans la précarité. Si 14% des Belges de souche vivent dans la pauvreté, ce chiffre monte à 59% pour la population d'origine turque.⁸⁰ Les jeunes sans qualification travaillent toujours davantage dans le secteur informel ou les réseaux ethniques du travail ; ce qui ne favorise pas l'ouverture à des sociabilités multiculturelles. L'insécurité des revenus et la crise des loyers les confinent dans les « grandes maisons » communautaires ; même si leur forme évolue, en général, trois générations y cohabitent. L'islamophobie ambiante contribue aussi à la fermeture du quartier. Les replis sont une réaction aux précarisations/discriminations vécues par les familles immigrées. Elles se traduisent peu par des formes de luttes sociopolitiques organisées, mais plutôt par des revendications identitaires, l'ethnicité devenant un principe organisateur du quotidien (*Bastenier*).

Les solidarités villageoises se seraient transformées en migration en un tribunal social rigide, qui sanctionne impitoyablement les déviants. Les familles se surveillent mutuellement. Plus la communauté se sent rejetée des sphères de la réussite sociale, plus elle resserre le cercle auto protecteur et rigidifie ses normes de genres.

Les tensions de genres et de familles

Plus une immigration est éprouvée, plus elle défend son honneur, dont la tenue et la virginité des adolescentes sont des marqueurs essentiels. Les garçons sont tenus de prouver leur virilité, en se montrant « stricts » avec leurs sœurs et en veillant à la réputation des filles du quartier. Ce qui majore les tensions entre les sexes. La question des mariages choisis ou arrangés « dans la famille » est sensible.⁸¹ Le système de parenté traditionnel est patriarcal, communautaire et gérontocratique. Les anciens gouvernent les familles. En migration, beaucoup de jeunes continuent à vivre « au chaud », dans ce qu'ils appellent « la grande maison » ; des anciens craignent par-dessus tout la dislocation des « grandes maisons » et de leurs patrimoines, en terre d'exil. Aussi ils restent très attachés aux mariages coutumiers. Beaucoup importent un conjoint du pays pour leurs enfants. Actuellement, dans la communauté turque, sept mariages sur dix seraient liés aux migrations.⁸² Et cela pour plusieurs raisons, dont je ne citerai ici que quelques-unes : le regroupement familial est actuellement une des seules voies migratoires, des parents disent vouloir « payer la dette » au pays, en « sauvant une vie ». Le « tourment des origines » des parents est aussi un puissant ressort⁸³. Certains ne se reconnaissent pas dans leurs enfants « mélangés », qui ne trouvent pas non plus place dans la société belge. Ils pensent que la « pureté » du conjoint importé guérira leurs enfants des blessures de l'exil et que « quelqu'un de la famille » s'intégrera mieux dans les « grandes maisons » communautaires.⁸⁴ Mais ces mariages déçoivent beaucoup de jeunes. Les différences de mentalité entre Turcs d'ici et de là-bas fragilisent les couples. Des cousins ou cousines de Turquie ne s'adaptent pas. La belle-fille importée a le statut le moins enviable. Certaines sont utilisées par leur belle-famille et n'ont plus aucune prise sur leur destin. Des beaux-fils importés disent

⁷⁹ La concentration d'une population pauvre ne fait pas le ghetto, souligne Didier Lapeyronnie. Pour qu'un ghetto se constitue, il faut à la fois une forte ségrégation et la construction d'une contre-société, de réseaux de solidarités qui compensent quelque peu les blessures de la relégation. Didier Lapeyronnie, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 2008, p.19

⁸⁰ Martiniello Marco, Perrin Nathalie, Van Robaey Bèa et Vranken Jan, *La Pauvreté chez les personnes d'origine étrangère*, Fondation Roi Baudouin, CEDEM/ULG, OASes/Université d'Anvers, 2007.

⁸¹ Dans l'ancienne coutume anatolienne, les mariages étaient une affaire de familles, voire même de cousins germains. Une étude quantitative indicative menée sous la direction d'Altai Manço montre que dans la communauté turque de Belgique, dans 25 % des cas les mariages concernent des cousins. Il est probable que ces estimations soient sous-évaluées dans le quartier turc, où les traditions sont plus opérantes que dans les zones d'habitats plus mixtes. « *Mariages, unions et migrations : arrêt sur les niveaux de lecture* », Altai Manço, Agenda interculturel n°245, sept 2006, pp 4 à 6.

⁸² Sur ce point, les résultats de deux enquêtes quantitatives indicatives concordent et se répondent. L'une a été coordonnée par Altai Manço (IRFAM, ULG, 1995) et l'autre réalisée, 10 ans plus tard, par Franck Caestecker (Université de Gand, *Huwelijksmigratie, een zaak voor de overheid ?*, éd Acco, 2005).

⁸³ Fethi Benslama, « *Identité et exil cosmopolite* », conférence donnée le 17/11/06, à Bruxelles, organisée par le Réseau d'aide aux toxicomanes.

⁸⁴ Des parents aiguillent aussi leur fille sur un mariage avec « un Turc de là-bas » pour l'intégrer chez eux, « ne pas avoir à donner » leur fille, qu'elle reste sous leur toit et échappe à l'asservissement d'un époux et d'une belle-famille.

être « mal vus », dévirilisés, par leur classe d'âge. Une fois leurs papiers en règle, certains abandonnent femmes et enfants pour les lumières de la ville.⁸⁵ L'hybride est au travail dans le quartier turc, mais l'hybridation fait souffrir. Les conflits de cultures peuvent assigner les jeunes à des parcours de vie contraires à leurs désirs profonds, dans lesquels ils sont pris, comme dans des nasses. Dans les situations sans issue, les tensions sont incorporées.

Professionnels et habitants observent toujours davantage d'épisodes dépressifs chez les jeunes femmes turques. Elles ont une vie « dans la tête » et elles en vivent une autre. Quand leur mariage a été imposé par les familles, beaucoup vivent au ralenti, leurs psychés se divisent et leurs corps s'exposent, portant leurs désespoirs muets. Des jeunes gens souffrent tout autant mais le manifestent différemment. Leurs apprentissages dans l'économie de la rue peuvent être les conséquences d'un sentiment de double exclusion de la société d'origine et d'accueil. Des jeunes gens sont précipités au dehors, confinés dans leur quartier, disqualifiés ici et là-bas. Ils ont le sentiment d'être « mal vus » tant dans leur famille que dehors. Ils ne sont pas les enfants que leurs parents auraient voulu qu'ils soient, tandis que les accès à la réussite scolaire et sociale sont de plus en plus étroits. Ils portent en eux l'échec de l'espoir d'une vie meilleure que leurs parents avaient projeté sur eux. (*Malika Hamouche p.17*).

Par défaut, il reste la rue, où se regrouper, occuper un territoire, valoriser son capital jeunesse et beauté, développer les logiques d'action du capitalisme marchand en « montant des business » ensemble. Ces modes de vie peuvent devenir violents et insécurisants, exposer à l'école de la rue, précariser les parcours de vie, le rapport à soi-même, au corps, aux proches. Des jeunes mettent leurs corps en vertige, frôlent tous les dangers et enchaînent les prises de risque. Tisser des passerelles fragiles, puis des ponts et des passages entre leurs aspirations, leurs désirs et celui des parents, prend du temps et pèse son poids de crises. Les processus de métissages culturels et familiaux peuvent être longs, passer par des conduites sociales à risques et des épisodes somatiques douloureux.

Conclusions : souffrances de l'exil et travail avec les familles

Dans ces contextes d'exil et de précarité, deux troubles de la transmission familiale opposés, des « vides » et des « trop plein » génèrent des souffrances psychiques, qui peuvent se traduire en dépressions, conduites sociales à risques et maux du corps.

Les enfants qui vivent coupés de la mémoire familiale se sentent souvent étrangers à leurs propres parents, à une part d'eux-mêmes⁸⁶ et à la société d'accueil où, malgré leurs désirs d'intégration, ils continuent à être construits comme des étrangers et mis à l'écart. Quand ils ne peuvent pas s'étayer d'un dialogue riche et vivant avec leur famille, d'une connaissance complexe de l'histoire familiale et des parcours de vie des parents, ils sont d'autant plus vulnérables.⁸⁷

En miroir inversé, pour résister aux souffrances de l'exil et de la précarité, des familles survalorisent les références à un passé idéalisé. Des jeunes se sentent assignés à des modes de vie coutumiers en décalage avec leur socialisation hors de la famille. Quand la mémoire familiale est devenue un mémorial figé, tourné vers un passé nostalgique, réinventé en migration, les cohabitations sont difficiles entre les différents versants culturels de l'identité des enfants de familles immigrées. Ils n'arrivent pas toujours à « mélanger » le « côté de l'origine » et le « côté belge ». Ils se disent dédoublés de l'intérieur. Même avec leurs proches, certains portent des masques, font la « double face », passent d'une personnalité à l'autre, menant parfois des vies parallèles. Certains mènent des doubles vies et se

⁸⁵ TAS Ertugrul, *Kismet ! Belgique/Turquie : regards croisés sur mariages et migrations*, IRFAM/L'Harmattan, 2008.

⁸⁶ Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. T.1 *L'illusion du provisoire*. T.2 *Les enfants illégitimes*, Paris, Raisons d'Agir, 2006.

⁸⁷ Nous devons la notion de « capital d'expériences biographiques » à Catherine DELCROIX. Elle fait l'hypothèse que la connaissance de l'histoire des parents migrants constitue une véritable ressource pour leurs enfants. Tandis que sa méconnaissance, source de non-transmission, serait un facteur de déséquilibre. La « puissance sociale », dit-elle, n'est pas qu'une question de capital économique, social, culturel et scolaire. Elle dépendrait aussi des « ressources subjectives », à savoir certaines qualités morales (courage, tenacité, audace...) et la capacité de créer du lien, de communiquer, d'aller chercher l'information, de l'utiliser. Elle dépend également, ajoute-t-elle, sur un autre registre, du « capital d'expériences biographiques » dont l'enfant dispose, à savoir l'expérience vécue par le groupe familial, si elle est transmise, assumée et digérée. Catherine DELCROIX. *Ombre et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent à la précarité*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2005 (2001).

façonnent des doubles personnalités adaptées. La force des désirs d'émancipation des jeunes, cadenassée par le contrôle social du quartier, barrée par la souffrance des parents, les contraint souvent à faire l'apprentissage de la dissimulation et du mensonge.

Dans les quartiers où j'ai travaillé, beaucoup d'enfants de familles immigrées se sentent dépourvus des capitaux socio-économiques, culturels et scolaires qui soutiennent l'ascension sociale. Cependant, malgré l'imbrication des souffrances sociales vécues, quand la famille reste un espace de dialogue et de transmission entre les générations, elle est un facteur de résistance psychique pour les enfants.⁸⁸ Lorsque les expériences biographiques des parents sont transmises et réélaborees avec les enfants, ils disposent d'un capital de narrativités, qui stimule leur créativité, leurs potentialités réflexives, leur capacité à faire leur propre histoire, inédite, mais en lien avec celle des leurs. Ils peuvent mobiliser ce capital reçu, de souvenirs, d'histoires, d'expériences vécues, vivantes et vibrantes pour en tirer leçon : évaluer les situations et faire des choix. Les savoirs relationnels et modèles d'action issus de l'expérience se capitalisent et se reformulent de génération en génération. Cette expérience vécue, si elle est transmise, assumée, réfléchi est une véritable ressource préventive pour les enfants. Le dialogue et le partage d'expériences, dans les familles, peut participer à protéger les enfants de l'école de la rue, les aider à réguler les risques présents dans leur environnement.

L'enjeu fondamental, pour les enfants de migrants est de pouvoir inventer de nouvelles formes de pensées et de vie à partir des différentes constellations culturelles qui les habitent, sans se déraciner. À l'école de l'exil, certains enfants dépassent les dissociations culturelles, s'hybrident, se bricolent des personnalités, des couples, des familles inédites qui tiennent ensemble. Quand ils peuvent s'étayer de leur histoire familiale, rencontrer l'altérité, échapper à l'enfermement dans la culture d'origine, des jeunes et des parents font preuve, de crise en crise, de bricolages relationnels inédits en matière de parcours de vie, de couple et de famille.

Bibliographie

- Agier M., *L'invention de la ville, Banlieues, townships, invasion et favelas*, Paris, Editions des Archives Contemporaines, 1999.
- Attias-Donfut Claudine, WOLFF François-Charles, *Le destin des enfants d'immigrés. Un déchaînement des générations*, Paris, Stock, 2009, p.14.
- Bastienier A., *Qu'est-ce qu'une société la société ethnique ? Ethnicité et racisme dans les sociétés européennes d'immigration*, PUF, 2004.
- Benslama F., « Qu'est-ce qu'une clinique de l'exil ? », *L'évolution psychiatrique*, n°69, pp. 26-27, 2004.
- Delcroix Catherine, *Ombre et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent à la précarité*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 2005 (2001).
- Delwit P., Réa A., Swyngedouw M., (dir), *Bruxelles ville ouverte. Immigration et diversité culturelle au cœur de l'Europe*, L'Harmattan, 2007.
- Eggerickx Thierry, Bahari Amel, Perrin Nicolas (dir.), *Migrations internationales et populations d'origine étrangère. Approches statistiques et démographiques*, Rapport GÉDAP-SPED-UCL, Louvain-la-Neuve, 2006.
- Etienne Caroline, « Le mariage turc en immigration : perspectives anthropologiques », in A. et U. Manço (eds), *Turquie : vers de nouveaux horizons migratoires ?*, IRFAM, 2007.
- Gaspard Jean-Luc et Doucet Caroline, *Pratiques et usages du corps dans notre modernité*, Eres, 2009.
- Jamouille Pascale, *Fragments d'intime. Amours, corps et précarité*, Paris, La Découverte, 2009.
- Jacob D., Réa A., Teney C., Callier L., Lothaire S., *L'ascenseur social reste en panne. Les performances des élèves issus de l'immigration en Communauté française et en Communauté flamande*, Fondation Roi Baudouin, mai 2009.
- Jamouille Pascale, « L'école de la rue », *La Matière et l'Esprit*, n° 2, université de Mons-Hainaut, juillet 2005.

⁸⁸ Op cit.

- Lapeyronnie Didier, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Lafont, 2008, p.19.
- Martiniello Marco, Perrin Nathalie, Van Robaey Bésa et Vranken Jan, *La Pauvreté chez les personnes d'origine étrangère*, Fondation Roi Baudouin, CEDEM/ULG, OASeS/Université d'Anvers, 2007.
- Moro Marie-Rose, *Enfants d'ici venus d'ailleurs*, Hachette littérature/La Découverte, 2002.
- Péraldi Michel (dir.), *Cabas et containers. Activités informelles et réseaux de migrants transfrontaliers*, Maisonneuve et Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 1998.
- Sauvadet Thomas, *Le capital guerrier, Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin, 2006.
- Sayad Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, 1999.
- Sayad Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. T.1 L'illusion du provisoire. T.2 Les enfants illégitimes*, Paris, Raisons d'Agir, 2006.
- Tonda Joseph, *Le souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Khartala, 2005.
- Manço Altman (dir.), *Turquie : vers de nouveaux horizons migratoires ?*, L'Harmattan, Paris, 2004.
- Roussillon René, « Les situations extrêmes et la clinique de la survivance psychique » dans Furtos Jean et Laval Christian, *La santé mentale en actes. De la clinique au politique*, Eres,
- Tas Ertugrul, Kismet ! *Belgique/Turquie : regards croisés sur mariages et migrations*, IRFAM/L'Harmattan, 2008.
- Verhoeven M., Delvaux B., Martiniello M. et Réa A., *Analyse des parcours scolaires des jeunes d'origine ou de nationalité étrangère en Communauté française*, Ministère de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale de la Communauté française de Belgique, Bruxelles, 2007.
- Willaerts D. et De Boosere P., *Atlas des quartiers de la population de Bruxelles-capitale au début du xx^e siècle*, n° 42, 2005, Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ministère de la Région de Brux.

Comment construire ou maintenir du lien avec des jeunes impliqués dans les trafics ?
Comment travailler avec les parents et les familles, et avec les institutions ?
Quelles propositions, quelles alternatives pour infléchir les parcours, les trajectoires ?

Shanti KAISER

Directrice, Accès au Droit des Enfants et des Jeunes (ADEJ)

La question des liens se pose dans le travail éducatif et social mené par les intervenants sociaux, dans tous les cas. Cet intitulé est donc autant pertinent en dehors d'un contexte de trafic de drogues. Il pourrait faire l'objet d'une communication à part entière, et même d'un colloque. Cependant le trafic impose un contexte et donc une dimension au travail social différente de celle que connaissent habituellement les intervenants sociaux.

En quoi le contexte de trafic de drogues rend-il encore plus compliqué le maintien des liens et donc le travail éducatif et social qui peut en découler ? Identifier les freins produits par les trafics de drogues permettra évidemment aux intervenants sociaux d'agir sur ce contexte et donc d'esquisser des réponses à cette question de la construction et du maintien du lien avec des jeunes impliqués dans les trafics.

Parmi les principales difficultés accrues par le trafic on peut énumérer les suivantes :

Déviance par rapport à la norme sociale précoce

On retrouve des "déviances" à la norme sur les territoires prioritaires d'une façon générale, comme sur les "communautés" singulières, par exemple les hippies, les gothiques... Elles sont donc idéologiques et culturelles. Grandir au sein d'un territoire prioritaire peut induire une construction en décalage par rapport au reste de la société, tant sur le plan identitaire que social. Les territoires où le trafic de drogues se développe, sont sur ce schéma de décalage du fait des conditions d'exclusion, induites par le cumul des difficultés économiques et sociales. De plus le trafic qui s'y instaure implique des us et coutumes qui accentuent cette construction déviante de la norme. La participation au trafic implique d'accepter de nouvelles normes, de négocier avec celles acquises au préalable afin de poursuivre cet investissement dans le trafic sans impact négatif sur l'estime de soi, sa reconnaissance ou les lieux où l'on va être reconnu.

Rapport à la loi entamé : frontière floue entre le licite et l'illicite, légitimité de la justice remise en question, voire niée.

Les liens sont encore distendus par une loi absente des préoccupations et des consciences. Elle est délégitimée. Là encore c'est déjà le cas au sein des territoires "prioritaires" du fait des inégalités socio-économiques subies, ne reflétant pas la promesse étatique de traitement égalitaire. Il existe un sentiment d'injustice légitime qui influe sur le rapport à la loi et à la justice qui sont alors remises en question et délégitimées. Cela est accentué par le cadre du trafic qui doit, pour se perpétuer, ignorer les risques encourus (poursuites judiciaires, amendes, emprisonnements, alternatives aux poursuites...) et légitimer le trafic, au vu des conditions socio-économique et des perspectives d'avenir, et donc, délégitimer ce qui l'interdit. Ceci est encore accentué par le sentiment d'impunité qui joue sur le fantasme et l'omniprésence du trafic, visible et quotidien pour ceux qui y participent. Les délais de la justice, a contrario, ne rendent pas visibles les sanctions prises à l'encontre des personnes poursuivies et reconnues coupables de trafic de stupéfiants ce qui participe au sentiment d'impunité.

Risque de décrochage scolaire définitif

La reconnaissance immédiate donnée vis à vis des pairs, voire des familles, compense d'éventuelles difficultés scolaires stigmatisantes. Ceci, corrélé à un pouvoir d'achat accru (à mettre en question car les gains ne sont pas conséquents pour toutes les personnes impliquées dans le trafic) et à l'emprise du réseau, accentue les risques de décrochage scolaire. En effet, le réseau, dont le bon fonctionnement prime sur la réussite individuelle, emprisonne. Ce qui peut paraître paradoxal, au vu d'un sentiment immédiat de liberté ressenti par des jeunes pour qui la scolarité peut, à l'inverse, représenter une contrainte ou une privation de liberté. Ce décrochage met bien évidemment l'enfant en danger et porte une atteinte sérieuse à ses perspectives d'avenir.

Inconscience des dangers concernant le parcours de vie (insertion sociale et professionnelle) et les infractions si la justice entre en jeu

La banalisation du trafic et son omniprésence sur certains territoires participent à l'inconscience des dangers, due à la jeunesse, et concourent à porter atteinte à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. D'un côté il est très difficile de demander ou de permettre à des adolescents de se projeter dans l'avenir et donc de le préparer stratégiquement. D'un autre côté il est également difficile, voire impossible pour eux de s'imaginer dans une situation comportant des problèmes (par exemple incarcérés ou éloignés dans un centre éducatif renforcé) et compromettant leur insertion.

Reconnaissance apportée par le trafic au jeune, que ce soit au niveau identitaire et social ou de l'autonomie financière (s'il y a lieu)

La reconnaissance entraînée par le trafic implique également une difficulté pour le jeune à quitter le réseau et donc à abandonner cette reconnaissance sans contrepartie. Pour ceux qui gagnent réellement de l'argent, cela complique la mission du travailleur social. L'argent dit "facile" représente des sommes disproportionnées comparées aux gains sur le marché du travail commun. Cela n'aide bien évidemment pas à abandonner cette source de revenu. D'autant plus qu'elle permet, là encore, une reconnaissance sociale, non pas uniquement au niveau des pairs, comme précédemment évoqué, mais également auprès des autres sphères sociales et des autres territoires, notamment par l'apparence physique et les habitudes permises : sorties, voitures...

Posture professionnelle de l'intervenant social dans ces rapports avec les jeunes impliqués : éthique, confiance, limites, complicité, témoins ...

La question de la posture professionnelle de l'intervenant social vis à vis des jeunes impliqués est très compliquée et nécessite un aménagement régulier en fonction des lieux, des temps, des objectifs... Plusieurs questions se posent. L'éthique : si j'assiste est-ce que je cautionne ? La complicité : si je ne dis rien est-ce que je suis complice ? La position de témoin d'infraction et de signalement d'enfant en danger. La confiance des jeunes, mais également des partenaires sociaux et institutionnels.

La question de la posture professionnelle de l'intervenant social est également au cœur du travail nécessaire avec les parents, les familles et les institutions. L'intervenant social incarne le lien entre le jeune, les parents, la famille et les institutions. Un des objectifs de son travail est de permettre un lien direct entre ces derniers.

Dans un contexte de trafic comment peut-il atteindre ces objectifs ? S'il est au cœur du travail de maintien du lien il est également au cœur des suspicions des familles et des institutions et/ou des surinvestissements des familles et des institutions : suspicion des familles qui craignent de voir exposer l'enfant à des poursuites ; suspicion des institutions qui craignent que soient dissimulées des informations relatives à des infractions ; surinvestissement des familles dans l'espoir d'un soutien éducatif voire d'autorité et d'une proposition de modèle positif aux jeunes ; surinvestissement des institutions parce que les travailleurs sociaux sont les derniers garants de la "paix sociale", sans avoir forcément les moyens que nécessite cette tâche, ce qui les isole et les responsabilise au-delà de leur métier initial.

L'éclectisme des rapports entre les jeunes et leurs familles, auquel s'ajoutent les différentes relations des familles au trafic : rejet, adhésion, bénéfice, ignorance, laisser faire..., complexifie encore la donne et rend impossible l'élaboration d'une méthodologie toute faite. Là encore chaque jeune, chaque famille sont singuliers, particuliers malgré les points communs en termes de risques encourus par les

jeunes. Apprentissage et formation, expérience, adaptation et innovation, semblent alors être le quotidien de l'intervenant social qui réinvente régulièrement des pratiques afin de persévérer dans son travail.

Alors existe-t-il des alternatives pour infléchir les parcours des jeunes ? Justement la persévérance des intervenants sociaux montre que oui, mais l'absence de boîte à outils illustre les difficultés rencontrées : il apparaît nécessaire de permettre la mise en commun des expériences et des pratiques, ce qui est réalisé dans le cadre de "questions de réseaux", mais en sortant du cadre d'une initiative pour passer à une pratique systématique. Persister dans ce que représente l'intervenant social, une figure de la norme, qui explique le cadre sociétal général, au-delà du quartier, crée du lien avec et légitime la Loi, semble également une posture à maintenir. Bien sûr le travail en réseau, afin de ne pas être isolé est une évidence mais pas si facile à rendre effective.

Des propositions plus concrètes et des expériences vont nous être présentées par les membres de "questions de réseaux". Travaillant au sein d'une association d'accès au Droit je conclus en mettant l'accent sur la nécessité d'informer sans relâche sur le Droit, la citoyenneté et la justice.

La protection de l'enfance à l'épreuve des trafics

Sylvie MOTTES

Juge des enfants à Marseille, Tribunal de Marseille

La question de la loi et celle des réponses qu'elle apporte en direction des mineurs et des familles est un vaste sujet qu'il n'est pas possible de traiter dans le format imparti ici. J'en tracerai donc plutôt une simple ébauche mais il me paraît d'emblée nécessaire de rappeler que le fil conducteur de toute action judiciaire en direction des mineurs, c'est celui de la protection sous l'angle de l'éducation prioritairement, et cela même si l'aspect répressif (qui est une des réponses apportées à l'acte posé) ne peut être écarté. Je traiterai ce sujet en deux parties : l'acte posé par le mineur et les réponses apportées.

Première partie : L'acte posé par le mineur

Tout est question, dans le champ qui nous intéresse ici, de visibilité et de lisibilité. L'intervention du juge suppose l'observation (d'une situation donnée) et une lecture (y-a-t-il dans ce qui m'est rapporté une infraction pénale ?). C'est ainsi que les consommateurs par exemple sont traités différemment au plan pénal : ils vont être adressés à SOS-DI et la réponse apportée par l'autorité judiciaire sera prioritairement celle du soin.

Sous l'angle pénal

Les infractions à la loi dans le domaine qui nous intéresse aujourd'hui apparaissent dans le titre deuxième du code pénal intitulé "des atteintes à la personne humaine" qui suit le titre premier "des crimes contre l'humanité et contre l'espèce humaine". Ce cadre dit assez l'opprobre jeté par la société sur les agissements de quelques-uns et traduit l'idée que se fait la société des méfaits des stupéfiants sous la forme du trafic et de l'usage.

Les textes communément appliqués dans les procédures de délinquance concernant des mineurs sont les suivants :

Article 222-37 le trafic de stupéfiants : 10 ans d'emprisonnement encourus et 7 500 000 euros d'amende/excuse atténuante de minorité, 5 ans et la moitié de l'amende. *C'est le fait d'acquiescer, de détenir, de transporter, d'utiliser, d'offrir, de céder, d'employer illicitement à autrui des stupéfiants dans une perspective qui n'est pas forcément celle de l'enrichissement personnel.*

Article 222-39 la cession ou l'offre illicite de stupéfiants à une personne en vue de sa consommation personnelle : 5 ans et 75 000 euros/excuse atténuante, 30 mois et la moitié de l'amende. *C'est le fait de donner, d'offrir, de vendre au consommateur dans la perspective de sa consommation personnelle.* La réponse pénale (et pas simplement judiciaire) est sans ambiguïté. La sévérité l'emporte sur toute autre considération.

A Marseille, le Procureur de la République poursuit systématiquement les mineurs impliqués dans le cadre d'une procédure dite de déferrement sur la base de l'article 222-37 du code pénal avec des réquisitions de placement sous mandat de dépôt ou de placement sous contrôle judiciaire. Si le juge des enfants n'entend pas saisir le juge des libertés et de la détention, qui seul peut placer quiconque en détention provisoire, le Procureur de la République utilisera le cas échéant la procédure de l'article 137-4 du Code de Procédure pénale qui lui permet de saisir directement le juge des libertés et de la détention au visa de l'article 222-37 uniquement.

Le public concerné : des garçons de 16 à 18 ans. Ils ne sont pas forcément connus et ce ne sont pas des délinquants d'habitude. Ce ne sont jamais des filles.

Les faits : vente de barrettes (rarement de pochon de cocaïne) dans le cadre d'un trafic organisé au sein d'un réseau avec détention d'argent liquide, de marchandises, de carnets de comptes. C'est

toujours une organisation très structurée avec des guetteurs, et autres acteurs du trafic dans des lieux déterminés. L'opacité est complète sur les têtes, c'est-à-dire les organisateurs.

Sous l'angle de la protection

Le juge des enfants est aussi celui de l'assistance éducative. Il intervient auprès du mineur en danger dans le cadre d'une autorité parentale présente et reconnue comme telle. Il n'y a pas de visibilité en ce qui concerne la participation du mineur à un trafic. Il y a des indices dont on fait la lecture après coup : sorties nocturnes, le mineur se soustrait à l'autorité de ses parents, habillement et accessoires coûteux, décrochage d'avec l'école ou la formation. C'est donc rarement sous cet angle que l'intervention va se faire. Elle se fera tardivement (entre 16 et 18 ans), mais il n'est jamais trop tard, même si les réponses pénales apportées sont parfois douloureuses.

Exemple d'une procédure établie par la police de Marseille en septembre 2008

Audition du mineur Pascal :

Question : reconnaissez-vous être impliqué dans un réseau de trafic de produits stupéfiants ?

Réponse : oui je reconnais les faits, à savoir, faire partie d'un réseau de produits stupéfiants aux Arnavaux depuis un mois environ.

Question : combien êtes-vous payé pour cela ?

Réponse : je suis payé 20 euros par jour pour revendre de la résine de cannabis. Je descends vers 11h30 à côté de l'alimentation... où je prends contact avec un individu âgé d'environ 25 ans que je ne connais pas. Je n'ose même pas le regarder dans les yeux, j'aurais du mal à vous le décrire. Lorsqu'il arrive, il me donne un sac pour un montant de 400 euros et je m'en vais aussitôt.

Question : quel est votre rôle dans ce réseau ?

Réponse : je suis vendeur.

Question : lors d'une surveillance en date du 27 août, vous remettez une somme d'argent au nommé Simon, et lui vous remet un billet... expliquez-moi ?

Réponse : c'est lorsque je lui remets l'argent de ma journée, à savoir 350 ou 400 euros et lui me donne un peu d'argent pour que j'aie lui acheter à boire et à manger dans la cité de la Paternelle.

Question : quelle est votre relation avec Pierre et quel est son rôle vis-à-vis de vous ?

Réponse : je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est qu'il arrive vers 18h, il prend la relève et il me remplace.

Audition du mineur Pierre :

"Il est vrai que je participe à un réseau de stupéfiants depuis fin 2007 et j'y suis régulièrement seulement depuis août. En fait, j'ai eu une histoire avec un gars que je ne connais pas et ensuite j'ai eu des gens qui sont venus me voir et qui m'ont accusé de lui avoir fait perdre de l'argent. Je crois qu'ils sont des Flamants et le principal se nomme Patrick, et je devais lui rembourser près de 18 000 euros. Étant donné que je suis seul à travailler dans ma famille et que mon travail ne suffisait pas, j'ai dû vendre de la résine de cannabis et de la cocaïne pour le rembourser plus rapidement. Le matin je travaille comme préparateur de commande et quand je rentre vers 17h30 je me rends dans la cité des Arnavaux afin de remplacer le petit Pascal. Pascal travaille dans le réseau depuis 4 mois environ et depuis 2 mois la cocaïne est entrée dans le réseau, je ne sais pas comment. Le petit Pascal récupère la résine de cannabis et la cocaïne qu'il n'a pas vendues et il me la dépose sous les panneaux publicitaires".

Deuxième partie : les réponses apportées

La sanction

Comme toute affaire de délinquance, l'affaire de stupéfiants va suivre le circuit habituel, et elle ne fera pas l'objet d'un traitement particulier. Au contraire le Procureur de la République sera enclin à se montrer plus sévère car à Marseille les trafics de stupéfiants constituent un véritable fléau, dans les cités notamment. A la phase d'enquête succède la phase de l'instruction qui va donner toute latitude au juge des enfants pour apporter des réponses nuancées à l'acte posé après avoir fait une évaluation de l'environnement habituel du mineur.

La phase d'enquête

C'est la procédure habituelle. L'interpellation est souvent précédée d'une enquête minutieuse qui prend plusieurs semaines et qui mobilise un personnel policier d'envergure. L'arrestation du mineur conduit à son placement en garde à vue. La notification habituelle des droits est faite. Systématiquement le mineur ne donne aucune information crédible sur son fournisseur, le trafic est à ce point structuré que le mineur lui-même ne sait rien du trafic et de son organisation. Le déferrement du mineur est la règle, et le Ministère Public demande quasi systématiquement le placement en détention provisoire. Pour le trafic, c'est un mandat de dépôt de 4 mois renouvelables. L'entretien préalable avec le SEAT va permettre d'avoir les premières informations concernant l'environnement familial. Il n'y a pas de famille type, alors que pour les agressions à but lucratif, un profil de famille se dessine (souvent une famille monoparentale).

La phase d'instruction

Le placement sous mandat de dépôt est fonction de l'appréciation portée par le juge qui va soit cibler principalement le trafic en ce qu'il porte une atteinte à la vie de la cité et constitue une violation grave de la loi, soit prendre en considération la situation du jeune qui va dire la plupart du temps qu'il a participé à la vente pour s'acheter des vêtements et des chaussures dernier cri, ou encore pour aider sa famille.

Le juge des enfants, qu'il y ait mandat ou pas, va dans tous les cas ordonner, pour le mineur qui n'est pas connu, une mesure d'enquête sociale ou une mesure d'investigation. Le jugement interviendra plusieurs mois après, et la sanction sera sévère. Ces mesures sont prévues par l'ordonnance du 2 février 1945 et sont l'expression du volet éducatif de l'intervention du juge. Le service mandaté (ASSSEA ou PJJ) va avoir, dans l'approche du jeune, une posture particulière car le trafic n'est pas une infraction banale (il n'y a d'ailleurs pas d'infraction banale), dans la mesure où les jeunes, et les moins jeunes, usagers de stupéfiants sont victimes par le biais de la consommation rendue possible par le trafic.

En délinquance générale, à l'acte délictueux posé correspond une victime clairement identifiée. Pour autant, nos concitoyens ne se sentent pas directement concernés. Le délit reste l'affaire de l'autre qui n'a pas eu de chance ou encore s'est montré imprudent (sachant qu'on ne peut adhérer à ce discours). A la différence d'un acte tel que l'agression ou le vol, en matière de trafic de stupéfiants, chacun est potentiellement victime, principalement à travers ses propres enfants ; la victime est donc collective, c'est bien au groupe social qu'il est porté atteinte, comme l'infraction routière constitue une atteinte potentielle à la collectivité des automobilistes, des piétons, et à la société en général. Dans le cadre de ces mesures, la famille sera rencontrée. Elle ignore en général les activités du jeune.

La protection

Elle s'organise au plan pénal et au plan civil, mais j'en ferai une approche globale. Ce sera d'abord la mesure d'éloignement du quartier si le mandat de dépôt n'a pas été ordonné. La mesure de placement va permettre de mettre le jeune à l'abri. Par ailleurs, des mesures telles que la mesure de réparation, ou encore les stages de citoyenneté ou les stages de formation civique doivent aider à la prise de conscience.

La difficulté réside dans "l'après". A-t-on les moyens de proposer au jeune concerné quelque chose lors de son retour dans le quartier, qui compensera en quelque sorte les bénéfices tirés du trafic ? Monsieur le Directeur de la PJJ nous a demandé de réfléchir à l'expérimentation menée à Paris, devenue depuis un protocole d'action, qui consiste à mettre en lien le jeune avec le monde du travail pour qu'il y trouve des satisfactions au plan personnel (comme la valorisation de soi, l'accès à l'autonomie et à l'indépendance financière...). Il va de soi qu'à la particularité de l'acte délictueux doivent correspondre des réponses spécifiques.

Cannabis, faut-il sortir du champ pénal ?

Michel PERALDI

Sociologue, Centre Jacques Berque - Rabat

Une fois encore dans ce colloque, comme dans les précédentes rencontres de ce type que nos travaux avaient suscitées (*Haddaoui addap13*), nous avons entendu s'exprimer toute la perplexité et le désarroi des travailleurs sociaux, et plus encore des éducateurs de rue, face à la question des consommations de drogues dites *douces*, dont la plus courante aujourd'hui dans le public auprès duquel agissent ces éducateurs, le cannabis, ou plus exactement sa résine, est familièrement connue et savourée sous le nom de shit (la merde, oui, en anglais). Le discours est assez simple et n'a que peu de raison de changer : en gros on voit bien dans les « quartiers », qu'il peut se consommer des produits bien plus dangereux que le shit. L'alcool même, consommé aujourd'hui comme il l'est, de manière expéditive et à saturation, produit des effets bien plus ravageurs que de fumer un pétard, même deux ou trois par jour. On sait cependant qu'il y a des conduites d'excès et des conduites addictives qui mettent certains consommateurs abusifs en état chronique de désocialisation, mais, dans ce cas, la plupart du temps, ces jeunes mélangent plusieurs produits, médicamenteux notamment, avec de l'alcool. Le shit d'ailleurs devient vite assez « pâle » et certains de ces consommateurs intensifs passent vite aux drogues dures (depuis quelques années on semble avoir abandonné cependant le thème du shit introducteur aux drogues dures).

Comme les éducateurs savent aussi faire la part des choses sur les « dangers moraux » de la drogue, ils savent pertinemment que dans leur propre milieu social, leurs propres enfants parfois et pas rarement, sont des consommateurs, réguliers. Une étude récente réalisée auprès d'un lourd échantillon de 15-18 ans faisait état de 60% de la population connaissant, pratiquant le produit, de manière occasionnelle disent-ils tous d'une même voix. Ajoutons aujourd'hui que le shit se fume aussi bien dans les banlieues que dans les lycées chics, à Normale Sup comme dans les Universités de banlieue. Il faut évidemment éviter de poser la question directement, mais il est clair aussi que bon nombre des présents au colloque, ont été, seront, des consommateurs réguliers ou occasionnels. Le shit est devenu aujourd'hui en Europe un produit qui concerne de manière diffuse une large classe moyenne, plutôt éduquée et plutôt orientée sur les métiers culturels (mais moins chez les « artistes » où la cocaïne peut être très présente) et ses vis-à-vis sociaux, dont font partie les jeunes de banlieue.

Contrairement à un mythe que les jeunes entretenaient parfois eux-mêmes, le shit n'est pas arrivé dans les cités en suivant les habitudes des parents maghrébins habitués à fumer du « kif ». Le « kif » historique cultivé dans une des régions aujourd'hui productrices de cannabis, était un produit extrêmement localisé et spécifique, connu et pratiqué par une infime minorité de Rifains et d'Algériens chez qui ces Rifains avaient migré. La consommation de shit qui s'est développée au Maroc ces dernières années est arrivée par l'Europe, par les hippies « pionniers » qui en ont répandu l'usage puis par les fils de migrants. C'est certainement à Marrakech, dans le face à face avec les touristes et dans les mondes ludiques qu'ils génèrent, qu'on le fume le plus régulièrement au Maroc.

Contrairement à un autre mythe lui aussi récurrent, les cités et « banlieues » ne sont pas que les mondes urbains de ceux qui, aujourd'hui migrants, socialement fragiles, y habitent, mais de ceux qui y ont habité et les ont organisés culturellement, et qui y travaillent encore aujourd'hui : travailleurs sociaux, éducateurs, agents d'animation, etc. On manque cruellement d'histoire de la diffusion en matière de drogues, mais on peut sans trop extrapoler supposer que le shit est arrivé dans les cités par ces mêmes hippies, marginaux, gauchos, qui en ont diffusé la mode dans les classes moyennes. Oui, si nous avons pléthore d'histoires de vie sur les méfaits de la drogue, quantité d'histoires édifiantes sur les violences induites par son économie, nous manquons étrangement de ces histoires tout aussi personnelles racontant comment le shit est arrivé ici, quelles ont été les figures pionnières, où se fournissaient-elles, etc.

Nous avons fait ce type de récit à une certaine époque concernant la découverte de la cocaïne par les gitans catalans de Perpignan. Leurs récits mettaient clairement en évidence le rôle des grandes fêtes données à Barcelone après le franquisme dans les familles de la bourgeoisie de gauche, dans lesquelles il était de bon ton d'avoir des musiciens gitans qui venaient animer la soirée (*voir Tarrius, Missaoui*) et où la drogue circulait. Il faut l'affirmer tranquillement, sans procès ni doigt accusateur, le shit est une affaire de classe moyenne, et la cartographie précise des mondes sociaux concernés serait d'ailleurs aujourd'hui d'une plus grande utilité que la liste des méfaits du produit. On consomme à l'Université, mais plutôt à Normale Sup qu'à HEC ou Sciences Po. Je connais certains amis enseignants qui ont depuis longtemps remplacé le sacro saint verre de whisky du soir par un pétard, un seul. On sait que dans certains hôpitaux, il est conseillé informellement à certains malades à qui il réussit parfaitement, pour calmer le stress, certaines migraines. Le shit est bien sûr le produit phare des concerts rock et jazz, rap, mais un peu moins celui des concerts heavy metal ou techno, plus ouverts aux associations médicamenteuses. Bref, le shit a ses mondes sociaux que nous ne connaissons qu'en ombre chinoise, par défaut, obnubilées que sont les sciences sociales par la question du risque.

D'accord, me répond mon contradicteur. Admettons qu'on se soit un peu affolé et qu'on ait exagéré les risques de la consommation. Par contre tu (tiens, il me tutoie) ne peux pas nier que l'économie du cannabis a fait des ravages dans les cités, imposé une mentalité de mafieux et de parvenus par l'argent facile, et coupé radicalement des mondes du travail dès l'enfance, plein de jeunes ! Ne serait-ce que pour ça il faut maintenir la vigilance et dénoncer les effets, non pas sur la santé mais sur la mentalité et l'économie des cités ! Parlons économie donc, car, oui, dans la mesure où le cannabis est un produit diffus, socialement diffus, sa consommation génère de lourds bénéfices et de véritables entreprises. Oui, tu as raison (je le tutoie aussi), les cités sont des lieux où une large gamme de consommateurs vient s'approvisionner, de toute la ville. Les cités jouent là à plein leur rôle d'extra-territorialité, sachant que ce n'est peut-être pas aussi simple. Que savons-nous de cette économie dans les cités ? Il faut lire à ce propos les travaux existants, ceux de M. Kokoreff, de P. Bouhnik et sur Marseille ceux d'Amina Haddaoui. Sans tirer des conclusions hâtives, il semble établi cependant que la vente de drogues, devient vite le monopole de quelques groupes familiaux organisés comme des clans, plutôt que des bandes et qui occupent dans leur propre cité une relative situation d'extra socialité. On les fréquente peu, on s'en méfie. Par contre il est exact aussi qu'il existe toute une économie urbaine diffuse du produit : le shit marocain, s'il occupe une place majeure sur le marché, peut être concurrencé localement par de l'auto production (elle est importante à Marseille, non pas dans les cités mais dans les quartiers centraux), du shit libanais et aujourd'hui hollandais.

Qu'il y ait donc un « étage » économique semi mafieux dans les cités oui, mais il n'est qu'un étage de cette économie qui en comporte d'autres : beaucoup de commerçants ont utilisé le shit et sa relative accessibilité en Espagne, pour se faire rapidement un capital, des migrants voyageant au Maroc ou dans l'ouest algérien fournissent régulièrement des amis, enfin le troc, l'économie solidaire, joue à plein sur ce marché ! Ce qui est en cause dans la « dérive mafieuse » des cités, l'a été dans toute l'histoire des quartiers populaires urbains depuis le XIX^e siècle, par les collusions objectives entre les mondes prolétaires et les pègres, mais aussi la police, et la pratique peu avouée mais récurrente des « nasses ». Si on laisse faire le deal dans les cités c'est que l'on sait ainsi le localiser, fonder sur les trafiquants quand on le veut. A défaut justement de peser sur cette part mobile et diffuse de l'économie des drogues, on fonde des « territoires psycho tropiques », à l'abri des regards de la ville. Simple posture de bon sens, si un parent d'élève, si un éducateur sait où, dans quelles cités et à quel prix se vend le shit à Marseille, la police elle, ne le saurait pas ? Absurde, non ?

Mais revenons justement sur le rôle de la police et des instruments du pouvoir. Tout ce qui précède fait état grosso modo du système de représentation dans lequel s'est installée, en France (qui est de ce point de vue assez loin de certains de ses voisins, loin même de l'Europe), aujourd'hui la question des drogues douces. Entre terreur et tolérance, entre suspicion et compréhension, à la fois sans doute parce que ces consommations sont installées dans des mondes sociaux peu suspects d'être en danger moral ou sanitaire et la focalisation faite sur les cités. Il est clair donc aujourd'hui qu'on ne discute plus ou pratiquement plus des dangers de la drogue, de ses effets nocifs sur la conscience, l'âme et le corps. On ne parle que du danger moral des conduites excessives (comme pour l'alcool) et de la désocialisation qu'elles entraînent (comme si par exemple l'échec scolaire n'était pas en France la première cause de

désocialisation, oui je m'égare), du danger mafieux que fait peser l'économie des drogues sur les cités. Bref on a en quelque sorte « repénalisé » un produit qui semblait devoir sortir du champ pénal par la seule mise en évidence de la relative neutralité de ses effets (y compris en comparant aux autres addictions, dont l'alcoolisme). Cette « repénalisation » est un allié précieux des tactiques policières et judiciaires qui peuvent ainsi user de manière discrétionnaire de leur droit (le produit est interdit à la vente et à la consommation) pour tantôt mettre la pression, tantôt la relâcher, dans un processus général de mise au ban et de surveillance des territoires « citéens ».

Du coup la position des travailleurs sociaux semble effectivement de plus en plus ambivalente et difficile car d'un côté ils participent à la « banalisation » du produit et à son effacement du tableau des dangers moraux, de l'autre ils sont confrontés à sa dangerosité, moins liée à son statut psycho tropique qu'à son statut pénal. Car c'est bien l'action de la police, les vagues d'arrestations de petits dealers, la pression mise sur les consommateurs, les rétentions longues et abusives, les peines arbitraires, qui mettent en danger les cités, plus que les effets psycho tropiques du produit.

Le cannabis, une économie segmentée et socialement diffuse. Il est bien clair que ce sont là des activités et des organisations sur lesquelles on manque cruellement de données, qu'elles soient empiriques, anthropologiques, etc. Aucun travail de ce type n'a encore été mené ni au Maroc, ni sur les routes du cannabis (*Haddaoui A., 2007*). De même qu'on manque de données judiciaires ou policières, tant au Maroc que dans les pays d'Europe concernés.⁸⁹ Certes les chiffres globaux sont connus. Le Maroc produit donc environ 3000 tonnes de résine de cannabis par an, fournissant ainsi bon an mal an, près de 80 % du marché européen. Le produit est cultivé dans des montages escarpés, difficiles d'accès, mais surtout dans une région où les alternatives sont difficiles à mettre en place, voici peu encore misérable et frondeuse (*Berriane M. Signoles P. 2000*). Une partie des services publics locaux sont complices, et contribuent à la circulation du produit, l'Etat tolère faute d'un véritable projet alternatif. Le produit est transformé sur place, de la fleur à la résine.⁹⁰ Mais on trouve aussi des ateliers de transformation éparpillés dans toute la région urbaine, Tanger compris.

Les consommateurs affirment que plus le produit est fabriqué loin de sa base rurale, plus il est frelaté. L'essentiel du produit passe donc en Espagne⁹¹, bien qu'il soit possible d'identifier des filières directes vers la France via l'Algérie, ou des chargements eux aussi directs vers la Belgique, la Hollande, l'Allemagne. A en juger par les quelques saisies effectuées ces dernières années sur le port de Tanger principalement, le mode de passage le plus usité semble être celui de chargements dissimulés dans des camions, notamment frigorifiques, dont le transit par Tanger est en grande augmentation, en particulier depuis le développement de la filière fruits et légumes (le Maroc exporte des tomates notamment vers l'Europe). Mais d'importantes saisies ont aussi été opérées dans des camions transportant vers l'Europe des produits de confection élaborés dans les usines sous douanes des zones franches.⁹² Ce mode de passage le plus usité s'encastre donc totalement dans la logistique du dispositif industriel transnational euro marocain. On manque de données d'enquête, mais il semble a priori difficile de penser que cet encastrement puisse se faire sans que les entrepreneurs, transporteurs, fabricants, ne soient au courant...

⁸⁹ Que ce soit l'occasion de dire ici que l'accessibilité donnée par les Commissions italiennes (anti mafia et anti camorra) sont des exceptions dans l'ordinaire des rapports entre chercheurs et institutions policières et judiciaires. Certes on peut recueillir des chiffres globaux, élaborés par les institutions elles-mêmes, on peut s'entretenir avec des acteurs confrontés au trafic, qui sont d'ailleurs parfois de très bons connaisseurs des circuits et des filières. Mais l'accès direct aux données de base (procès verbaux, minutes des procès) est strictement impossible en France, très contingenté en Espagne. Or seules ces données directes permettent de construire des régularités sociologiques et historiques. Au Maroc pour l'instant, les affaires traitées par la justice sont trop peu nombreuses pour qu'il soit possible encore d'envisager de compiler des dossiers.

⁹⁰ Il faut 30 kilos de fleurs pour faire un kilo de résine, la fleur est payée 2,3 euros, la résine est payée 3/400 euros le kilo selon la qualité au départ du Maroc et atteint entre 1500 et 2000 euros au détail sur les marchés européens. On estime que ce trafic a généré près de 11 milliards d'euros de recettes. Un quart de la surface agricole du Rif est dévolu à cette culture. On y produit environ 48 000 tonnes de plante et 3000 tonnes de résine, qui nourrissent environ 100 000 exploitants agricoles lesquels bénéficieraient de 20 millions d'euros sur les 10 milliards que génère le trafic.

⁹¹ L'Espagne est au premier rang mondial des saisies (50% du total des saisies européennes), pas seulement parce qu'elle est le débouché naturel le plus proche du Maroc mais aussi parce qu'elle est un lieu d'organisation du commerce ; en 2005 par exemple, à Marbella, un vaste réseau a été démantelé par la police (Guardia Civil), à la tête duquel figuraient un avocat chilien et diverses personnes de milieux politiques espagnols, financiers : 62 millions d'euros saisis et des centaines de sociétés fictives, surtout immobilières, mises à jour. (*Le Monde*, 17 mai 2006).

⁹² Pour la seule année 2005, 10 tonnes de produit ont été saisies, la quasi-totalité à bord de TIR (Transports Routiers Internationaux), et 247 personnes arrêtées, dont une centaine d'Européens (en majorité Espagnols et Français). Le record des saisies concerne un camion de tomates en provenance du sud marocain qui ne transportait pas moins de cinq tonnes de résine de cannabis.

Le second mode de passage, de loin le plus médiatisé⁹³, empruntant les routes et les moyens parfois spectaculaires de la contrebande, dans un jeu codé avec les polices douanières marocaines et espagnoles, relève d'une échelle artisanale. Des bateaux très rapides partent donc la nuit des multiples criques et plages de la côte tangéroise pour rejoindre les mêmes criques cachées côté espagnol. C'est un mode de passage qui n'est pas sans rappeler les techniques qu'utilisaient les contrebandiers de cigarettes de Naples jusqu'aux années 80. C'est ce mode de passage qui fait aujourd'hui l'objet du plus grand nombre d'affaires portées devant la justice.

L'affaire Bin Loudane en est un exemple parmi d'autres. Durant l'été 2006 la police marocaine arrête celui qui va devenir dans toute la presse locale et au-delà, le principal protagoniste de l'affaire Bin Loudane. C'est là en fait le surnom, ou mieux le « nom de guerre » que s'est choisi l'homme arrêté et que l'on considère comme l'un des principaux trafiquants de cannabis du Maroc. Fils d'un paysan pauvre du Rif, Mohamed El Kharraz de son vrai nom, débute dans le métier comme modeste muletier dès les années 80, puis construisant un réseau d'affaires entre Espagne et Maroc, il apparaît à la fin des années 90 après un premier passage en prison, comme l'un des plus puissants trafiquants de la région.

Mais la presse ne s'intéresse à l'affaire et ne lui donne une grande audience que pour ses implications politiques. Bin Loudane donne en effet son carnet d'adresses aux gendarmes qui l'arrêtent. Un carnet où figure une longue liste de notables influents, dont un ancien commissaire divisionnaire de Tanger devenu chef de la sécurité personnelle du Roi et pas moins d'une vingtaine de dignitaires, magistrats ou officiers des douanes, de la police régionale. Tous font aujourd'hui l'objet de poursuites. Pour achever le portrait médiatique du personnage, on lui prête une sympathie pour les groupes islamistes, un journal local fait même état d'entrevues régulières entre Bin Loudane et le chef d'un important mouvement islamiste radical en vacances dans la région. L'importance médiatique de l'affaire donne à la presse une raison d'abandonner le terrain des approximations, au profit de descriptions minutieuses, presque cliniques de l'affaire. Les minutes du dossier judiciaire paraissent d'ailleurs en feuilleton dans un hebdomadaire marocain⁹⁴.

Bin Loudane possède une flotte de puissants bateaux avec lesquels il traverse la vingtaine de kilomètres du détroit de Gibraltar pour acheminer le produit en Espagne. Ses chargements dépassent rarement quelques centaines de kilos, ce qui donne, par-delà le folklore, une dimension artisanale à son commerce. On l'a vu, les camions frigorifiques et autres acheminent le produit par tonnes. Au plan de son organisation, le dispositif mis en place semble être bien plus réticulaire et familial que pyramidal et « organisé », au sens clairement mafieux du terme. Impliquant son frère, ses beaux-frères, beau-père, épouse entre autres membre de sa famille, le « clan » Bin Loudane ressemble plus à une petite entreprise familiale qu'à une organisation mafieuse, et ce d'autant plus qu'elle fonctionne par « coups » de transports dont les protagonistes sont rarement les mêmes d'une campagne à l'autre. Chaque montage de coup peut en effet s'effectuer avec des investisseurs, des agriculteurs fournisseurs, des clients et des « marins » différents. Seul le « savoir passer » est la compétence que mobilise l'entreprise. Bref, Bin Loudane semble plus être un moderne monteur d'opération, jouant pragmatiquement d'opportunités, qu'un chef d'organisation. Qu'il cherche à accumuler de la puissance et de l'influence autant que des richesses, ce qui l'a sans doute perdu, tient moins à une efficience économique qu'à la conquête d'un statut dans une région encore fortement marquée par les traditions rurales chérifiennes. Bin Loudane, contrairement justement à la comparaison facile apparaît comme un « monteur », un opérateur qui met en relation parfois de vastes réseaux d'acteurs, sans pour autant que ces acteurs, occasionnels et réguliers, ne constituent les membres d'une « organisation ». Le « dispositif » Bin Loudane, se déploie dans un territoire très fortement transnationalisé, entre la région côtière de Tétouan, Sebta et l'Espagne, Marbella surtout. Car, si le produit est bien cultivé dans le Rif, préparé dans la région de Tétouan, les financements, les passeurs, la logistique technique sont ancrés d'une part sur la côte espagnole face au Maroc, Marbella, Algeiras et même jusqu'à Cadix, et surtout dans la presqu'île de Sebta. Cette structure transnationale se retrouve au niveau des investissements et des placements financiers du réseau : son

⁹³ Cette contrebande a même donné lieu à un roman à succès, par ailleurs très bien informé sur les modes de passage et de circulation, A. Perez Revete, *La reine des sud*, folio, 1998 (pour la version française).

⁹⁴ Il s'agit de *la Gazette du Maroc*, mais l'affaire est aussi largement commentée dans les autres hebdomadaires marocains (*Le journal, Tel Quel*). Effet transnational, il est aussi fait mention de cette affaire dans des quotidiens espagnols.

patrimoine se compose de fermes agricoles très modernes au sud de Tanger, où il fait élever des chevaux, une villa, des immeubles de bureaux, une usine de confection, des terrains à bâtir à Tanger, une villa à Tétouan, des terrains et un appartement à Marrakech, des magasins dans un centre commercial très chic à Casablanca, enfin des appartements, villas et terrains en Espagne, à Torremolinos et Marbella.⁹⁵

Ajoutons enfin un troisième étage dans l'économie frontalière, maroco-espagnole du cannabis, celui des petits porteurs et des affaires ponctuelles, littéralement inquantifiable tant il est diffus. Ce sont des migrants originaires des régions productrices qui ramènent en Europe quelques dizaines de kilos à chaque vacances ; ce sont les chauffeurs routiers et chauffeurs de bus réguliers, qui, sûrs de quelques complicités policières gagnées dans la routine du passage ou dans les réseaux familiaux, passent eux aussi quelques kilos à chaque voyage ; ce sont les marins pêcheurs qui déchargent en mer à des bateaux espagnols, pêcheurs eux aussi de l'autre rive, quelques dizaines de kilos régulièrement ; ce sont les marins des bateaux qui assurent les liaisons quotidiennes entre le Maroc, des ports de Tanger et Sebta, et le continent européen ; une économie diffuse, capillaire, mais qui reste cependant locale. Car il lui faut une totale impunité pour s'exercer et donc des complicités, parentales, villageoises, amicales. Économie socialement diffuse à l'intérieur d'un territoire social transnational, telle apparaît l'économie locale du cannabis. Loin de ces systèmes mafieux que décrivent la plupart des chercheurs italiens, comme les travaux sur les cartels criminels en Amérique du Sud (*Cultures et conflits*, 1991, Labrousse A, 2004).

Plus globalement, on pourrait dire aussi que l'économie du cannabis prend place dans une «économie de bazar» généralisée, si l'on entend par là non pas une absence d'économie (*Ruggiero V. South N*, 1994) mais une forme économique basée sur le primat de l'échange sur toute autre relation économique (absence de salariat et de rapport d'exploitation), la réduction de l'échange à des interactions personnelles, « face à face », enfin des relations personnalisantes, de clientèle fidélisée. Ce sont là rassemblés les traits constitutifs de l'économie de bazar telle que la définit Clifford Geertz (*Geertz C*, 1978) et qui me semble assez précisément ajustée à l'économie tangéroise en général telle que je peux l'observer⁹⁶. Est-ce suffisant pour expliquer l'absence radicale ici de toute violence « guerrière » et de toute organisation criminelle telles que décrites en Italie ou en Amérique du Sud ? Assurément non, mais les données manquent. Du moins faut-il faire l'hypothèse d'une confluence de phénomènes, qui sont, en vrac, l'affairisme et le mercantilisme comme « mentalité » et le bazar comme modèle culturel, le caractère diffus de l'économie qui fonctionne comme un système de régulation et de répartition inégale (tout le monde touche un peu aux bénéfices des commerces), enfin la quasi-totale absence de répression et de surveillance locale, du moins jusqu'à ces dernières années. Un faisceau de phénomènes combinés qui méritent d'être analysés dans leur conjonction pour expliquer ici la non émergence sur le mode violent d'une classe moyenne affairiste⁹⁷. Car pour autant, on assiste bien ici aussi à l'émergence sinon d'une «classe moyenne délinquante» (*Ruggiero V. 1999*) du moins d'une possibilité promotionnelle offerte à de nombreux acteurs par leur implication informelle dans les commerces transnationaux, criminels ou pas.

⁹⁵ La totalité de son patrimoine, en fait très classiquement placé aux noms de ses enfants, épouse et frères, est détaillé dans la *Gazette du Maroc*, n° 523, 5 au 11 mai 2007.

⁹⁶ Ajoutons, au regard de nos propres travaux sur le « commerce à la valise », que l'économie de bazar est aussi une manière de ramener les rapports d'échange à des logiques de « coup », en métaphore au jeu. Voir Peraldi M, *Marsiglia, bazar del mediterraneo*, Mesogea, Palermo, 2005.

⁹⁷ Je reprends ici le propos de R. Catanzaro (1988) qui suggère que la mafia peut être considérée comme un phénomène d'émergence d'une classe moyenne promotionnelle fondée sur l'extorsion et le prélèvement par la violence sur l'économie locale.

Le point de vue des acteurs de terrain

Claire DUPORT et Michel KOKOREFF

Au cours des rencontres professionnelles des 6 et 7 mai 2010, 12 ateliers animés chacun par un chercheur et un ou plusieurs membre(s) du groupe « questions de réseaux » ont permis de mettre en débat les problématiques exposées avec près de 200 participants. Dans chaque atelier des rapporteurs ont synthétisé ces débats : Jacques Abehssera, Karima Berriche, Jean Charles Bou Haniche, Geneviève Casanova, Philippe Duhayon, Karine Encrenaz, Michel Gandillon, Emmanuelle Hoareau, Gérard Leca, Jérôme Latrobe, Eric Riederer.

Ces débats sont ici restitués par thèmes.

Autour des économies du trafic

Dans les groupes de travail, des savoirs et des connaissances de terrain ont précisé la localisation des régions de production, les routes du trafic : on a évoqué Tanger et Marseille, en passant par Palerme, le Mexique, des organisations mondiales jusqu'aux conséquences sur l'économie dans une cité.

Les trafics de rue apparaissent avec la montée de la crise de l'emploi, donc l'inactivité et la diminution des ressources. Ces trafics, notamment de stupéfiants, apparaissent donc une activité alternative au chômage. Les années 1980-1990 se caractérisent par une accumulation économique avec la vente de cannabis et d'héroïne où les dealers sont aussi des usagers. Les années 2000-2010 se caractérisent par l'émergence de nouveaux profils sociologiques dans l'espace des trafics. Le gros dealer ne consomme pas, il est clean, sportif, il a accumulé un capital parfois très important qu'il investit dans l'achat de biens, commerces, appartements, etc. Il programme une carrière d'entrepreneur, anticipe les risques incluant parfois la prison. Il a des connaissances juridiques ce qui lui permet d'esquiver des situations difficiles. Ce capital qu'il fait fructifier, il l'a hérité des aînés. En effet, la fratrie est l'élément clé de la transmission des capitaux et des places hiérarchiques occupées. Au bas de l'échelle et dans les petites places intermédiaires le trafic des stupéfiants est l'affaire des pairs mais toujours sous contrôle de la famille. Ces années voient aussi la diversification des produits et l'apparition des armes notamment chez les grossistes. Ils n'hésitent pas à exploiter la main d'œuvre des sans-papiers. On est semblé-t-il dans une économie de marché ultralibérale qui n'hésite pas à exploiter les plus pauvres, les plus fragiles. Si les grossistes sont peu nombreux nous observons d'autres catégories de dealers, les intermittents du deal, des femmes, mères isolées.

L'une des problématiques travaillées porte sur les attendus et retombées de l'économie de ces trafics internationaux en bout de chaîne commerciale, à savoir dans une petite cité donnée en France : certains chiffres avancés sur les gains affirment que ceux qui sont au plus bas de l'échelle dans les réseaux de trafic, comme les guetteurs, pourraient gagner jusqu'à 100, 120 euros par jour. Or les chercheurs comme les observateurs ont été d'accord sur le fait que, dans le meilleur des cas, ces guetteurs gagnent le plus souvent 40 ou 50 euros, voire moins comme en témoignent certaines affaires jugées par le tribunal des enfants, faisant état de gains de 20 euros par journée travaillée.

Certes de l'argent issu des trafics de drogues circule dans les cités mais, pour la majorité de ceux qui participent aux trafics, cet argent satisfait au mieux la consommation courante. Ainsi à l'exception de ceux qui sont à la tête des réseaux et peuvent développer des logiques d'enrichissement personnel et d'accumulation, voire d'investissement, la plupart des gens impliqués seraient au mieux des « smicards du trafic », voire une sorte de « lumpen prolétariat » des réseaux. Ainsi, au plus bas de l'échelle, du guetteur au revendeur au détail, le trafic génère des revenus souvent complémentaires à ceux d'une autre activité légale.

Il faut alors s'interroger sur ce qu'on entend par réussite sociale et économique, notamment dans le cadre du trafic de cannabis dans la rue, cette hypothétique réussite se situant finalement à l'échelle du quartier. Quand un dealer réussit à capitaliser suffisamment les gains de son activité de trafic, en général cela lui permet au mieux d'investir dans un petit commerce de proximité, par exemple un snack, une boulangerie ou une boutique taxiphone : des commerces qui nécessitent à peine quelques milliers d'euros d'investissement. Il a été également précisé que ces revenus sont fortement enchâssés dans le contexte social et sociétal dans lequel les dealers évoluent, à savoir une société de consommation portée par l'impératif d'immédiateté des gains autant que des dépenses : des revenus rapides, dépensés la plupart du temps aussi rapidement qu'ils sont gagnés.

Ainsi, on a comparé d'une manière générale l'organisation des réseaux à une sorte de modèle économique, si on fait bien entendu abstraction des considérations légales ou morales, comparable à un fonctionnement de type marché de l'emploi classique, avec différents métiers, une organisation du travail qui pourrait d'ailleurs impliquer l'acquisition de compétences comparables. Il en est de même parfois pour le vocabulaire de certains jeunes qui s'impliquent dans les réseaux : ils viennent voir leurs éducateurs en disant, « je suis content j'ai trouvé du travail », donc l'éducateur est content aussi, et en fait ils ont trouvé un travail à mi-temps une espèce de CDD dans la revente, le charbonnage ou le guet. Une particularité toutefois : l'absence, du moins l'absence visible, des filles dans les réseaux, si on fait exception des nourrices, mais elles sont le plus souvent recrutées sous la contrainte de par leur situation de précarité.

Des points de divergence ont concerné l'organisation même du réseau, qui serait variable, en fonction de l'historique et des configurations du territoire. Quelque chose serait un peu nouveau à Marseille et décrit par Nacer Lalam comme un marché ouvert, c'est-à-dire où ni le revendeur ni les consommateurs ne résideraient sur le lieu de trafic. Avec des exemples de déplacement de réseaux, réseau démantelé dans un endroit et que l'on retrouve rapidement installé ailleurs, et des « têtes de réseau » qui ont plus d'emprise sur ces personnes recrutées à l'extérieur, et qui présentent l'avantage d'être moins connues sur le lieu du trafic ; n'y ayant peut-être pas de liens familiaux et étant bien sûr moins soumises à l'intervention des travailleurs sociaux. Ainsi, a été évoquée la circulation des vendeurs et des gretteurs d'une cité à l'autre, qui entraîne une difficulté supplémentaire dans la possibilité de négocier l'espace avec un jeune ou des jeunes que l'on ne connaît pas. Cela suppose aussi une vigilance accrue de la part du travailleur social qui n'est pas connu et reconnu par des jeunes qui ne sont pas du quartier.

De quoi relève cette économie ?

Reste à savoir jusqu'à quel point on peut pousser la métaphore économique : l'économie du cannabis est une économie grise, « un capitalisme de parias » comme le nomme Michel Péraldi, mais quel est le rôle de la violence et de la coercition ? Avons-nous affaire à des gens qui montent des réseaux comme on monte une entreprise ? Quel est le rôle de la violence, de la coercition et du contrôle opérés par les réseaux dans les cités ? Certains ont parlé d'entrée volontaire, et d'autres d'entrée forcée ; on a évoqué le cas des nourrices, chargées, dans une organisation qui repose sur la division du travail, de cacher les substances et/ou l'argent ; on a parlé du recrutement ; et on a parlé des violences sur les populations. Pour autant, que l'entrée dans les réseaux soit volontaire ou contrainte, il s'agit bien d'un marché à risques.

Des risques liés à la violence et la menace, notamment du fait que beaucoup sont engagés dans les réseaux pour rembourser des dettes. On se rend compte que les dealers sont souvent en train de courir après le remboursement de leur dette, qui est aussi en lien avec leur capacité à dépenser très vite l'argent qu'ils ont pu gagner par l'activité, y compris en « oubliant » de rembourser l'investissement de départ. Ces dettes sont aussi parfois liées à la consommation. Certains commencent cette activité de deal pour financer leur propre consommation, d'autres ne s'y inscrivent au départ que pour les revenus financiers mais finissent souvent par consommer également. On a parlé également de « gangstérisation », c'est-à-dire d'un armement des réseaux et d'une appropriation de l'espace

notamment à l'entrée des immeubles. Cela pose la question du risque d'exposition à une violence physique pour les habitants comme pour les professionnels de l'intervention sociale. Sur ce marché à risques il a été aussi signalé qu'on observe de plus en plus de superpositions des marchés de cannabis avec les marchés de cocaïne, avec des conséquences en termes de violence puisque les revenus sont plus élevés, les investissements aussi, et les pressions sont plus fortes sur les dealers.

Un autre point soulevé est celui de l'agressivité. Les jeunes impliqués dans le deal peuvent être agressifs mais ils sont aussi dans des phénomènes d'auto-agression, ils ne réfléchissent pas toujours à ce qu'ils font, ou du moins à ce qu'ils vivent. Comment accompagner la personne pour l'aider à garder un ancrage dans une activité licite et dans des activités hors du trafic ? Comment l'aider à se construire sur autre chose que la valeur de l'argent, sur ses désirs en termes de métier et de construction de relations amoureuses ? Le sport a été évoqué à la fois comme exutoire et comme activité de socialisation. En matière de prévention des risques, on a souligné qu'il y a un intérêt à ce que le travailleur social soit issu du quartier : cela constitue une ressource pour obtenir des informations sur ce que vit un jeune par rapport au réseau, sur les situations de mise en danger. C'est aussi un enjeu dans la réactivité des suivis et dans la protection physique des personnes.

Enfin, un point de désaccord a surgi sur le sujet de la souffrance. Est-ce qu'il y a forcément souffrance dans ces phénomènes de trafics de drogues ? Est-ce que forcément les personnes subissent ? Si le travailleur social intervient quand il y a souci, forcément c'est un des pré-supposés. Mais il s'avère que dans certaines situations, il n'y a pas forcément de souffrance, en tout cas exprimée.

La place et le rôle des acteurs sociaux

On a beaucoup débattu du rôle des intervenants et/ou travailleurs sociaux dans un tel contexte. Un rôle complexe, pris entre les logiques de respect de la loi, de rappel à la loi, et la volonté, le souci d'accompagner les personnes dans leur trajectoire, y compris déviante. Une position difficile entre complaisance, compromission et souci de ne pas se transformer en « entrepreneur de morale », donneur de leçons, dont on sait qu'elles sont le plus souvent inefficaces.

Se pose la question du travail en amont de l'entrée dans le trafic, le travail de prévention. Il y a dans les réseaux des logiques de solidarité, des petits services rendus, des protections et au-delà de la manière dont s'opère la question des stratégies de construction des réseaux, il y a une dimension humaine qui rend complexe le dénouement des situations. Comment va-t-on définir un risque de danger ? Comment définir qu'une information est préoccupante ? Face à cette complexité, le groupe valorise le travail dans la durée par des intervenants sociaux stables qui se connaissent bien et s'inscrivent dans la confiance. Il est noté aussi qu'il y a une plus-value énorme dans les interfaces entre services, qui permettent de trouver du sens au partage de l'information.

Une des difficultés à prévenir tient aussi au fait que les jeunes sont très familiarisés autant avec les produits qu'avec les gestes qui accompagnent le trafic. L'exemple était donné de la dînette traditionnelle, où les enfants reproduisent ce qu'ils voient chez les plus grands, c'est-à-dire qu'ils miment les différentes tâches dans le trafic en utilisant des petits bâtons de bois à la place des barrettes de shit. Pour certains enfants particulièrement exposés (par l'environnement familial, le voisinage, le territoire d'habitat ou de jeux) le trafic va presque de soi, en tout cas, en ce sens, on peut parler de banalisation même si c'est un terme qui interroge. Comment accompagner les jeunes dans leur « choix » d'intégrer le marché du travail légal ou le marché du travail illégal ? Souvent, au départ, l'inscription dans le deal se fait en parallèle de la scolarité, qui se retrouve peu à peu lâchée au profit de l'activité dans le trafic. Sur ce point, on a souligné l'importance de comprendre les ressorts du non engagement dans les trafics, pour mieux comprendre ceux de l'engagement. Les objectifs de l'entrée dans un trafic sont assez conventionnels. Ils peuvent être liés pour les plus jeunes à la question de la consommation ostentatoire, une espèce de vie au jour le jour pour pouvoir se payer les vêtements de marque, marques qui paradoxalement s'en plaignent. Pour les moins jeunes, l'objectif sera également très conventionnel : accéder à la propriété, avoir une petite maison ou un outil de travail.

Et cela a ouvert une perspective : au fond quelles représentations ont les jeunes sur leurs propres parcours ? On constate par exemple qu'ils n'hésitent pas à faire du dedans/dehors, caractéristique d'une forme d'opportunisme qui fait qu'ils s'inscrivent volontiers à la fois dans une pratique illégale et une pratique légale en fonction des opportunités. Mais on constate aussi que l'argent du deal n'a pas pour eux la même valeur que l'argent obtenu sur un chantier éducatif. Un éducateur disait que, le plus souvent, un jeune qui fait des cadeaux à sa mère le fait avec l'argent qu'il a gagné sur le chantier éducatif, pas avec l'argent du deal. On a enfin proposé une approche de la proximité basée sur l'éthique, lorsque la loi et la morale ne suffisent plus. Lorsqu'on est avec des groupes de jeunes qui sont dans le réseau, qui y participent, et que l'on est parfaitement au courant de ce qu'ils font, il faut rechercher quel est notre positionnement, pas notre posture. Le groupe a posé une différence entre positionnement et posture, la posture étant davantage issue des pré-requis professionnels et le positionnement représentant plutôt la position qu'on peut avoir sur l'instant. L'éthique de la décision c'est ce qu'on va faire sur l'instant même où on est avec la personne. Doit-on céder par crainte ou peur, ou bien rester, insister, occuper les lieux malgré les menaces ? La posture du travailleur social et des habitants de la cité est posée. Mais aussi la précarité des postes qu'occupent les travailleurs associatifs alors qu'ils interviennent dans un champ d'actions complexes. Quelles valeurs à transmettre comme contrepoids à l'attractivité de l'argent du deal ? Comment les transmettre ? N'avons-nous pas à avoir une exigence en tant qu'adulte professionnel pour rappeler des valeurs fondatrices, humaines, solidaires qui font société ?

Les travailleurs sociaux sont souvent dépolitisés. Il faut donner un cadre à la colère des jeunes. Il est fait allusion aux émeutes. Il faut investir les places publiques pour déplacer les trafics. Mais se pose aussi la question de comment, ensemble, casser les divisions économiques, politiques et raciales que l'on peut observer dans ces territoires. Il faut déconstruire le consumérisme, le stigmatiser, le ridiculiser et proposer l'insertion professionnelle, notamment les chantiers jeunes comme expérience alternative ou comme levier. Il est nécessaire de garder le lien avec les jeunes en permanence, de guetter les moments favorables pour construire avec eux d'autres alternatives. L'éducation, les savoirs populaires et savants doivent être utilisés comme outils de travail par les acteurs locaux en contrepoids aux valeurs de l'argent et de notre société de consommation. Il faut provoquer des rencontres entre des milieux, des mondes éloignés les uns des autres pour enrichir les imaginaires et les possibles chez les jeunes des cités populaires.

Les partenaires, de la prévention à la protection

Qu'en est-il des acteurs institutionnels, sont-ils présents ou pas ? La question a été posée de l'incidence du manque d'acteurs institutionnels sur l'apparition de réseaux. Un des consensus qui est apparu est qu'il n'y a pas de modèle de réseau mais toutes sortes de réseaux qui tournent bien entendu autour du deal, mais sont liés à la personnalité de la tête du réseau, aux circonstances locales, à l'histoire. C'est une réalité où la simplicité apparente recouvre une complexité que les travailleurs sociaux, les bailleurs, les personnels de l'Éducation Nationale doivent traiter, ce qui ne rend pas les choses faciles.

La question de l'habitat a été posée. Il a été remarqué qu'en ce qui concerne les espaces occupés par le deal, on ne sait parfois plus à qui ils appartiennent : au bailleur, à la Ville, à la Communauté Urbaine ? Qui intervient dans cet espace-là ? L'hypothèse a été posée que la revalorisation de l'habitat et du lieu de vie notamment en termes d'équipements socioculturels et en termes de présence des institutions peut isoler le deal et lui faire perdre son attractivité. La perte d'attractivité du deal pourrait être prise au sérieux par les bailleurs, et apparaître comme un des enjeux des projets de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Des logeurs nous ont aussi parlé de la prégnance des relations sociales à l'intérieur de la cité. On a fait le parallèle avec la prégnance des relations sociales qui existent à l'intérieur des réseaux, qui ne relèvent pas que d'une volonté économique mais de valeurs sociales. Et dans les cités il n'y a pas que de la souffrance, pas que la volonté de partir, il y a aussi celle de rester et de participer au lien social en interne.

Il y a également des difficultés liées à l'accompagnement des parents dans le repérage des signes d'implication de leur enfant dans le trafic. Cela pose la question de leur rythme de vie, quand ils

travaillent loin de leur domicile, et celle aussi de la continuité entre l'appartement et la cité. La cité est parfois perçue comme pouvant protéger l'enfant, alors que gérer un enfant ou plusieurs enfants dans un appartement n'est pas toujours facile pour un adulte isolé, qui aura parfois tendance à les envoyer dans la rue, en pensant qu'elle les protège, ou sinon « la rue » du moins le bas de la cité. Ainsi des parents, des habitants se plaignent de la présence des réseaux mais en même temps vont avoir le réflexe de prévenir quand la police arrive, comme lorsqu'on fait un appel de phare sur l'autoroute. Renvoyant de ce fait à une vision protectrice de leurs enfants, leur quartier, et du coup aussi des activités qui s'y déploient. Cependant la désignation des parents comme responsables, la convocation, ordonnance ou intervention physique, est souvent très violente. Même si les termes sont pondérés, les parents se sentent désignés comme de « mauvais parents » par la saisine. D'un côté il est vrai que cela peut provoquer des effets positifs et déclencher une action mais d'un autre on aurait tort d'exagérer la force de ces pressions. Malgré les rapprochements, les travailleurs sociaux sont souvent très démunis face à la masse des problèmes qu'ils ont à traiter. Les acteurs sociaux sont souvent désignés comme motivés, extrêmement engagés. Mais notre modèle social est aussi désigné comme producteur des difficultés dans lesquels on se trouve.

Les relations avec la police ont été également évoquées, avec la particularité marseillaise de l'unité de prévention urbaine. Pour le reste beaucoup de situations reposent sur de l'interindividuel. Faut-il en rester à cet interindividuel, à de l'informel ou y-a-t-il un intérêt à la formalisation dans des instances partenariales, et notamment les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ? Il est nécessaire également de responsabiliser les citoyens notamment les consommateurs souvent issus des classes moyennes. Il est possible d'organiser un forum qui regrouperait l'ensemble des acteurs concernés, de l'habitant à l' élu en passant par les professionnels, pour dégager une charte des principes d'actions collectives. Quelle démocratie veut-on ? Elle ne peut s'exprimer seulement à l'échelle de l' élu. Il faut des échelons intermédiaires où les habitants, les jeunes des milieux populaires pourraient s'exprimer, apporter leur contribution à la vie locale. C'est ensemble qu'on travaille et met en œuvre l'action sociale.

L'accent a été mis sur la nécessité de pérenniser les acteurs et leur présence sur le terrain, la condition essentielle de l'action étant liée à la connaissance des dynamiques du territoire, du public et de ses modes de socialisation. Le turn-over des travailleurs sociaux quelquefois fréquent rend difficile ce que nous appelons dans le jargon de la prévention spécialisée « l'immersion dans le territoire ». Comment anticiper encore et activer plus efficacement tous les maillons de la chaîne des intervenants ? Faut-il travailler la nuit ? Comment entrer en contact avec des populations qui autrement sont invisibles ?

Enfin on peut conclure en disant que le travail collectif a été désigné comme indispensable et productif, mais qu'il doit s'accompagner de formalisations de nature à favoriser la confiance dans l'expérience de chacun, l'usager étant au centre de l'action comme sujet, et non comme mauvais objet.

Le partage des territoires :

Une définition de la cohabitation a été apportée par les personnes qui ont travaillé dans le groupe questions de réseaux : elle consiste à reconnaître l'autre, à ne pas en avoir peur et accepter d'aller sur son territoire. Un consensus s'est dégagé sur le fait que travailler sur ces questions nécessite une approche pluridisciplinaire, un travail en réseau et une solidarité, avec des équipes fortes sur les territoires. Un deuxième point de consensus sur la prise en compte des imbrications et de l'interdépendance. Les personnes qu'on va retrouver sur le territoire des réseaux ou du trafic sont aussi nées dans le quartier, elles ont grandi dans le quartier et ce sont aussi des voisins, qui condamnent peut-être le trafic mais pour qui cette cohabitation est difficile et compliquée.

Quelques pistes et quelques exemples pour ce qui est de l'appropriation des territoires. Une idée était née il y a quelques années sur un des quartiers de Marseille, de proposer des activités à des jeunes qui étaient sur ces réseaux au moment où ils allaient sur ces réseaux et au moment où ils s'inscrivaient dans les trafics. D'autres idées tournaient autour d'activités intergénérationnelles pour occuper l'espace. L'expérience d'un chantier de décoration et d'aménagement d'un abribus sur un quartier a été décrite : les familles sont venues participer avec les jeunes, les enfants, les travailleurs sociaux. Pendant le temps

de cette réalisation, les jeunes qui étaient impliqués sur le réseau ont dû se déplacer, aller ailleurs. Il en a été de même sur un autre quartier pour la réalisation d'une pépinière, d'un jardin où là, l'expérience a permis de rassembler des familles, des jeunes et des travailleurs sociaux.

Un autre point de consensus c'est le constat de désengagement des services publics : le fait de pouvoir s'approprier les territoires, veut dire qu'ils ont été délaissés ou désappropriés par d'autres. Ce qui renvoie au désengagement du service public, à la fermeture de certains commerces dans les quartiers. Une autre idée qui nécessite un approfondissement est de ne pas se polariser autour du trafic. Tout ne s'explique pas par le trafic ou la présence d'un réseau de deal sur un territoire. Cela rejoint la nécessité de prendre en compte la complexité de l'interdépendance. Par ailleurs quelles propositions peut-on faire pour les personnes qui sont victimes du trafic à divers niveaux ? La possibilité d'une aide au déménagement a été envisagée.

Prévention, répression, justice :

A été soulevée la question de la latence entre la décision de justice et l'application de la peine, qui entraîne plusieurs conséquences. Une vulnérabilité du jeune par rapport au réseau, le fantasme d'être à l'abri, un certain discrédit de la police et de la justice, et une incompréhension de la sanction quand elle tombe plusieurs mois après.

Trois points d'accord : D'abord, le mineur inscrit dans le trafic est considéré comme un mineur en danger. Là-dessus l'accord est général. A noter que les familles sont très souvent en danger aussi, pas seulement le mineur. Il a été souligné que l'intervention sur ce point est rendue extrêmement difficile par le fait que le mineur demande rarement à sortir du trafic. En fait il n'a pas forcément conscience de vivre là une situation de danger et cela complique beaucoup l'intervention. Le dernier point d'accord a porté sur le fait que les intervenants sociaux ne sont pas les seuls en responsabilité sur ces questions et sur leur territoire. Ils n'ont pas toutes les réponses. Il y a aussi la police, il y a les bailleurs, il y a l'école, il y a les parents. Les travailleurs sociaux ne sont pas tout seuls et ils n'ont pas à être désignés comme seuls interlocuteurs.

Madame Mottes, juge des enfants, a rappelé que le trafic de stupéfiants est considéré par le législateur comme une atteinte à la personne humaine. Ce sont des termes très lourds qui expliquent et entraînent une répression pénale sévère et ce, quel que soit le degré d'implication dans le trafic. Une fois ceci posé, la question du signalement a fait l'objet d'un échange. Le risque de déboucher sur une sanction pénale au lieu de déboucher sur une protection éducative freine le signalement et complexifie la question pour les intervenants sociaux. La question est double. Comment travaille-t-on sur le quartier après qu'on a signalé ? Quelle est la posture de l'éducateur qui a signalé ? Mais d'un autre côté comment travaille-t-on sur le quartier si on ne signale jamais rien alors que tout le monde sait qu'on sait des choses ? Voilà l'effet ciseau dans lequel se retrouve l'intervenant social quant au signalement. Une des pistes est de prendre ce type de décision de manière collective entre intervenants d'un même secteur, cela paraît facilitant, et Madame Mottes préconisait de rédiger ces signalements en insistant lourdement sur la notion de danger encouru par le mineur et sa famille pour avoir une chance de ne pas déboucher sur une sanction pénale mais sous l'angle éducatif.

En ce qui concerne les perspectives, il y a trois niveaux. D'abord, le niveau scolaire : les solutions à l'absentéisme, qui semble jouer un rôle important en amont sur ces questions de trafic. Ensuite, l'emploi, car avoir un emploi, cela peut être une façon de sortir du trafic. Il y a des expérimentations à Paris très intéressantes, pour que les jeunes puissent trouver un emploi. La question du logement, enfin, car parfois il faudrait éloigner des familles qui sont mises en danger. Plus largement, il faudrait pouvoir renforcer des réseaux positifs dans lesquels pourraient s'inscrire les parents, les habitants, faire jouer le tissu social face au trafic. Cela, c'est le rôle aussi des intervenants sociaux.

Et puis, il y a eu un point d'espoir. Récemment à Marseille, une mesure de protection a été prononcée par le juge des enfants pour un mineur impliqué dans un trafic, et cela a été fait suite à la saisine directe du juge des enfants par les parents de l'enfant. Cette question avait été travaillée

longuement entre les intervenants sociaux et les parents. Ainsi, la saisine directe du juge par les parents a eu un effet extrêmement positif. C'est une piste de travail.

Des perspectives de recherche :

Les chercheurs, autant que les acteurs institutionnels ou de terrain témoignent d'une accumulation de savoirs et de connaissances : sur les significations sociales des usages et des trafics, sur leur inscription dans des réseaux de sociabilité, sur la façon dont ces réseaux de sociabilité font emprise, mais aussi sur l'économie morale des quartiers, leur organisation sociale et leur segmentation ethnique et raciale. On sait également beaucoup de choses sur les parcours, les trajectoires – le fait que l'on entre dans les trafics mais que l'on peut aussi en sortir. On sait des choses sur la manière dont les institutions définissent les cadres normatifs, constituent des supports de réassurance, dessinent des chemins de sortie, mais aussi combien les institutions peuvent générer des effets pervers et précipiter des trajectoires ou des carrières.

Nous avons ainsi beaucoup appris au cours de ces deux journées d'échanges et de réflexions en matière économique, d'organisation sociale des trafics, on a appris des choses en matière juridique, d'innovation, de cadre référentiel. Il reste néanmoins des zones d'ombre : des faux savoirs ou des illusions de savoirs. Citons par exemple l'initiative un peu isolée mais néanmoins méritante du juge Hourcade à Paris qui essaie d'envisager un système de libération conditionnelle avec des possibilités de passage du travail illicite au travail licite. Si on savait un peu mieux comment on sort du trafic, sans doute les modes d'intervention n'en seraient-ils pas radicalement transformés mais améliorés.

Un autre point sur lequel on sait peu de choses concerne les ramifications entre les différents mondes sociaux. On parle des cités, mais les cités ne sont qu'une partie de l'espace de vie. Force est de constater que si les cités sont des lieux d'approvisionnement pour les classes moyennes ou les classes supérieures, on connaît moins les autres lieux ou réseaux d'approvisionnement. Travailler sur ce point permettrait de dépasser une certaine hypocrisie qui nous fait voir les cités toujours au centre des trafics.

Et troisième point, on sait assez peu de choses sur l'histoire, sur l'historicité de ces phénomènes. Cela peut être de façon assez générale en matière de consommation, de trafic, cela peut être de façon beaucoup plus localisée. Le résultat c'est le sentiment ne pas disposer d'un cumul des connaissances et de toujours devoir repartir de zéro. Or la dimension historique de tous ces phénomènes, à Marseille comme ailleurs, est fondamentale.

Des perspectives de travail social et éducatif :

Valoriser et mutualiser des actions : le groupe questions de réseaux a travaillé, à partir de situations réelles et concrètes, les éléments qui peuvent constituer autant de possibilités d'accompagner une personne à sortir du réseau. Nous avons identifié des conditions individuelles : l'âge, les parcours personnels, une certaine intelligence ou finesse sont autant d'éléments individuels qui favorisent la sortie du réseau. Des éléments liés à l'environnement amical, familial mais aussi amoureux ; et des éléments liés à l'intervention institutionnelle : ce travail mériterait d'une part d'essaimer vers d'autres collectifs professionnels en prise avec ces problèmes, et d'autre part d'être mutualisé, partagé, avec les institutions, notamment judiciaires.

Qualifier, définir, nommer : le mot « le réseau ». Le réseau c'est à la fois celui des revendeurs et celui des intervenants. Il est donc fâcheux d'utiliser le même mot pour des choses assez différentes. Ainsi - et d'autant plus lorsque le terme est au singulier - on a tendance à travers cette expression de réseau à postuler une sorte d'homogénéité, d'organisation, de structuration, à affirmer une représentation pyramidale du trafic de drogues. C'est aussi mettre dans le même sac les guetteurs, les charbonneurs, les banquiers, les semi-grossistes, les têtes de réseau. Ainsi, tout en comprenant bien évidemment le sens de ce mot, il nous semble qu'il faut être attentifs à ses connotations. De même pour les termes de danger et de risque, à la fois pour les personnes qui sont à un titre ou un autre au sein des réseaux de trafics de

drogues, mais aussi pour chacun d'entre nous et ceux qui les entourent. Il y a, pour les dealers, par exemple le risque de la prison, qui peut générer des dangers pour leurs familles. Le danger de la menace, de la violence, de l'endettement et évidemment les risques et dangers liés aux consommations, qui accompagnent souvent les trafics.

Sortir des tensions qui caractérisent les domaines d'intervention des professionnels. D'un côté, une « logique du bunker » et de l'autre une logique de l'animation et de la prévention. On peut aussi opposer des logiques de réduction des risques. La réduction des risques des trafics, c'est savoir comment rendre moins nocifs l'activité, les effets négatifs, les effets pervers de la revente ou de la participation au trafic. Mais le travail peut consister aussi à axer l'intervention en particulier sur ceux qui sont les plus fragiles, les membres d'une « équipe » pour ne pas dire du réseau. Ce qui suppose aussi de travailler sur les trajectoires, par exemple celles des jeunes qui sont scolarisés, bien intégrés, et qui revendent. Cela signifie que les risques sont fonction du statut, de l'échelle des réputations de l'environnement résidentiel, etc., autant d'éléments qu'un travail sur les trajectoires permettrait d'éclairer.

Mettre en public :

L'une des perspectives est aussi de publiciser ces savoirs et ces problèmes, finalement assez peu évoqués publiquement. Cela permettrait d'échapper au sentiment d'isolement, parfois même d'abandon, d'impuissance. Le récit de la plainte de beaucoup d'acteurs sociaux et d'habitants des cités tient à ce sentiment d'isolement. Ces deux journées nous ont montré que l'isolement est partiel et très relatif. Il y a quelquefois une méconnaissance des interlocuteurs mais plus souvent des liens. Ainsi, toutes les ressources éparpillées pourraient être validées, consolidées, développées.

Il y a également des perspectives à développer autour de la formation des intervenants sociaux en général, mais aussi des médecins, des enseignants, des logeurs, des représentants de la justice, de la police, des différentes associations. Former les acteurs qui ont en charge l'accompagnement et la prévention, à titre professionnel, et à titre citoyen : c'est aussi rappeler que le problème des trafics de drogues est le problème de tous.

Questions de réseaux, questions d'éthique

Claire DUPORT

Sociologue, chargée de recherches à Transverscité

Travailler sur les réseaux et trafics de drogues nécessite quelques préalables et réflexions sans lesquels les conditions mêmes du travail ne sont pas réunies, ce qui le rend hasardeux, voire impossible. On pense immédiatement aux obstacles auxquels s'expose le chercheur sur ce terrain d'investigation dont on imagine aisément qu'il est empreint de secret, parfois de violence, de menace. On pense aussi aux difficultés à recueillir des informations « complètes » tant les réseaux et les filières sont hiérarchisées ; à la complexité à faire du terrain.

On pourrait trouver à ces problèmes des solutions techniques : un bon informateur par ci, un protecteur par là, du temps, et toutes les « ficelles du métier » - pour reprendre l'expression de Howard Becker - qui permettent des investigations de recherche là où la complexité et les difficultés s'imposent.

Reste l'objet auquel ici on s'intéresse : les trafics de drogues, c'est-à-dire une activité criminelle et illicite, qui ne l'est pas seulement du point de vue de la loi, mais aussi du point de vue de la morale, eu égard au contexte de violence et de menace dont les trafics de drogues participent et aux conséquences sur la vie sociale des habitants des territoires sur lesquels ils se déploient. Il n'y a pas de ficelle du métier pour résoudre les problèmes d'un rapport à la défaillance juridique, et d'une question morale ; et plus généralement, comme l'écrivait Michel Anselme⁹⁸, « il n'y a pas de bonnes solutions techniques aux situations de cohabitation, il n'y a que des solutions négociées ».

C'est dire en fait, que travailler sur les réseaux et trafics de drogues nécessite - en plus des préalables habituels à tout travail de recherche et d'action sociale -, de (se) construire une éthique, un rapport au monde en quelque sorte, qui certes embrasse les problèmes techniques, légaux et moraux, mais qui leur est supérieur.

Lorsque les institutions sont impuissantes à résoudre un problème (ici celui des trafics de drogues - et des usages, car s'il y a vente, c'est qu'il y a achat) ; lorsque la morale (la distinction du bien et du mal) est défaillante pour éclairer le rapport que l'on doit entretenir à un objet ; alors une éthique doit prendre place pour donner une forme et une légitimité à ce que l'on fait, avec qui on le fait, et comment.

Ce texte retrace, à travers l'exemple du travail du groupe « questions de réseaux », la manière dont s'est construite une éthique, pour ce groupe et pour ce travail ; et dont, à cette condition-là, nous avons pu questionner les réseaux et trafics de drogues.

« Questions de réseaux », c'est le nom d'un dispositif de travail qui, depuis 2005, a réuni un petit groupe d'acteurs sociaux - éducateurs, animateurs, intervenants associatifs - dans les cités des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille (qu'on appelle aussi communément « quartiers nord ») dans l'objectif mieux savoir, faire avec, à côté ou à proximité des réseaux et trafics de drogues.

Un premier travail collectif avait été mené, accompagné par Pierre Roche⁹⁹.

A la suite de ce travail, quelques personnes qui y avaient participé ont souhaité poursuivre leurs réflexions à partir d'un constat de terrain, partagé par la plupart des intervenants sociaux dans les cités : le rajeunissement des personnes impliquées, à divers postes, dans les réseaux de trafics de drogues.

⁹⁸ Michel Anselme, *Du bruit à la parole. La scène politique des cités*. Editions de l'Aube, 2000. p. 92.

⁹⁹ Pierre Roche (dir), *La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille*, 2007.

L'inscription de très jeunes adolescents dans les réseaux semblait être un phénomène récent, avec des effets de déscolarisation de ces mêmes jeunes, de transformation de leurs relations sociales (notamment avec leurs familles, leurs proches, les éducateurs et les animateurs), mais aussi souvent des violences morales (menaces, intimidations, humiliations), et des violences physiques.

Le problème pour ces intervenants sociaux dans les cités marseillaises n'était pas tant de connaître les raisons de ce rajeunissement, encore moins de trouver des coupables, que de comprendre comment fonctionnent les trafics à différentes échelles (de l'international au micro-local), pour mieux connaître le rôle et la place de ces jeunes dans les réseaux, et ainsi pouvoir maintenir des liens avec eux, avec leur entourage, et plus simplement poursuivre leur mission éducative. En quelque sorte, travailler davantage aux effets de l'implication de ces jeunes dans les trafics, qu'aux causes. Et plus généralement, travailler à leur posture d'acteurs sociaux dans les cités (et pour certains, aussi d'habitants), lorsque ce travail se réalise à proximité des trafics de drogues, dans des espaces et des lieux investis par les trafics, et auprès de personnes impliquées dans les réseaux.

A partir des quelques personnes dont la demande émanait, le groupe « questions de réseaux » s'est constitué par cooptation, une dizaine de personnes, de proche en proche, qui partageaient quatre choses :

- Tous avaient une connaissance personnelle et professionnelle des mondes que l'on dit « populaires », des populations habitant les cités de grands ensembles ;
- Tous avaient une connaissance empirique, précise et informée, des trafics et des usages de drogues parmi ces populations ;
- Tous avaient envie de questionner, d'apprendre, sur les réseaux et les trafics, sur les postures professionnelles éducatives, et envie de faire évoluer les leurs ;
- Tous s'inquiétaient de l'emprise des réseaux de trafics de drogues sur les cités dans lesquelles ils intervenaient (ou qu'ils habitaient), c'est-à-dire sur les territoires et les populations habitant ces cités, notamment les très jeunes gens.

Mais il y avait aussi un certain nombre de choses que nous ne partagions pas, du moins pas encore :

- Un vocabulaire et un entendement communs des termes à travers lesquels nommer et qualifier ce dont il s'agissait : des trafics de drogues (qu'est-ce qui relève du « trafic », quel type d'économie, quel type d'organisation ? et de quelles drogues, dans quelles quantités, pour quels usages et quels usagers?)
- Un espace de débat : qui parle, au nom de qui, et à qui ? quelle légitimité participe à cette parole partagée ? vers quoi tend ce travail ?
- Un engagement commun, partagé, et partageable avec d'autres, hors du groupe constitué ; en quelque sorte, que cet espace de débat soit aussi - ou pas - public, mis en public ?

Une éthique pour « questions de réseaux »

Il nous a donc fallu, dans un tout premier temps, construire les conditions d'un espace commun ; et ce faisant, élaborer le socle de l'éthique que nous allions partager pendant plus de deux ans.

D'abord, construire un espace de confiance et de respect mutuel. On ne se connaissait pas, pas tous, en tous cas pas si bien que ça, et pas au point d'exposer des situations personnelles et professionnelles chargées de secret, d'ampleur morale, voire de risque très concret pour la sécurité de certains ou de leur entourage. La confiance donc, qui se construit, puis s'acquiert. Ensuite, respecter l'anonymat de ceux dont nous allions parler : entre nous lorsque ça s'avérait nécessaire ; mais surtout impérativement hors du groupe. Enfin construire les conditions d'une égalité de position dans le groupe : le fait que chacun dans le groupe soit absolument considéré à l'égal de tous dans ce travail collectif, quelle que soit sa position professionnelle et son histoire personnelle. Ainsi avons-nous élaboré ce qui nous réunissait ; et ce faisant, exposé les bases d'une éthique sur laquelle allait reposer l'existence de ce groupe de travail, sa production, et les restitutions publiques de cette production. Ces bases s'adossaient sur deux convictions communes :

La première est que nous avons, tous, quelque chose à voir et à faire avec les trafics de drogues. Ce n'est pas seulement l'affaire des autres, c'est l'affaire de chacun. C'est de notre responsabilité, politique et sociale. Politique, parce que nous sommes aussi acteurs (et pas seulement sujets) des politiques et des dispositifs institutionnels qui les mettent en œuvre. Ainsi, les institutions en charge de cette question (la police, la justice pour ce qui concerne la répression des trafics ; la médecine, l'action sociale et éducative pour ce qui concerne les usages ; l'insertion professionnelle, l'école, les logeurs, le monde associatif et militant pour ce qui concerne la trajectoire professionnelle et personnelle), ne sont pas isolées du monde dans lequel elles exercent leur tutelle. Sociale, parce qu'à divers titres, nous sommes tous en prise avec des usages - et donc, les trafics - de drogues (nous-mêmes, des gens, des lieux que nous fréquentons), parce que les trafics de drogues ne se déploient pas dans un monde hors du monde, mais au bas de chez nous, dans la rue ou le quartier d'à côté, et plus globalement dans une société addictogène, une société de la réussite, quels que soient les moyens de cette réussite ; une société dont nous faisons partie.

La seconde est qu'on ne peut pas se satisfaire d'une position morale, qui sépare le bien du mal, le gentil du méchant, le coupable de la victime, le représentant institutionnel du citoyen. Nous ne voulions pas trouver « la faute à qui » : nous voulions mettre en question nos certitudes, trouver d'autres postures professionnelles, un espace de dialogue. Nous voulions, nous devions, nous extraire d'une position morale, duale, qui positionne les personnes impliquées dans les trafics du côté des mauvais, de ceux qui ont fait « le choix » de s'acoquiner avec les dealers, pour les raisons évidemment vénales de l'argent facile, et celles non moins inavouables de relations de caïdat. Et qui, de fait, positionne les autres du côté des bons, ceux qui, au risque de leur tranquillité sinon de leur sécurité, se tiendraient à l'écart des réseaux et des trafics. Or il se trouve que, quand bien même on y adhérerait intellectuellement, cette position morale et duale ne résiste pas à l'épreuve du réel : parce que l'implication dans les réseaux de trafics de drogues dans les cités relève rarement de choix évalués et consentis, mais le plus souvent de solutions à des situations de pauvreté, voire à la menace ; ou de réponses à un service rendu par un voisin, un proche. Mais aussi parce que les personnes impliquées dans les trafics ne sont jamais « seulement » des dealers au sens où le deal est une activité sociale et économique qui n'exclut pas toute autre forme de relation et de position sociale. Le dealer est aussi un voisin, un frère, un proche ; il est aussi un parent, un élève ; il est aussi quelqu'un qui a des aspirations, souvent les mêmes que les nôtres, à savoir réussir sa vie « comme tout le monde ». Et puis, cette position morale ne résiste pas non plus au mandat professionnel des acteurs sociaux, ou pour le dire un peu radicalement : lorsque l'on a une mission éducative et sociale dans des quartiers en prise avec les trafics de drogues, si l'on décide qu'il est moralement irrecevable de travailler auprès de gens impliqués dans les trafics, on ne nourrit plus de liens avec les jeunes pris dans les réseaux, on ne maintient pas la présence et le travail des intervenants sociaux à proximité des réseaux de trafics de drogues, et ainsi on ne se donne plus les moyens de réduire les risques de captation des jeunes par les réseaux de trafic de drogues ; bref, on ne fait plus son travail.

Cette position éthique nous a permis de reléguer nos jugements moraux, quels qu'ils soient, au rang de points de vue, et d'en parler en tant que tels. Mais en revanche de travailler à la représentation et la compréhension des phénomènes, économiques, politiques, culturels et sociaux, dont participent les trafics de drogues ; des positions et des postures qu'occupent les agents des réseaux, au sein des trafics mais aussi dans les autres espaces sociaux de leur vie quotidienne - et donc de la manière dont s'agent ces positions et ces postures dans et hors des trafics - ; des enjeux pour les populations, et pour les acteurs sociaux auprès de ces populations. Et à partir de cette compréhension, penser nos propres situations, et élaborer, chacun, sa position et sa posture d'acteur social « à la proximité des trafics de drogues ».

Une éthique des réseaux

A partir d'observations, d'entretiens, de restitutions de situations vécues par des membres du groupe, de lectures, d'échanges avec des chercheurs ou des représentants institutionnels ... de tout un matériau de première main que nous mettions en commun et en réflexion chaque mois, tous, rigoureusement, nous avons construit un savoir et des savoir-faire, dont je ne restituerai ici que quelques exemples, mais qui révèlent la nécessité d'aborder autrement les territoires et les personnes liés aux trafics de drogues :

Travailler sur l'organisation des réseaux (en particulier de trafic de cannabis) et leur modèle économique nous a permis de préciser le rapport entre les gains obtenus par le trafic (financiers et relationnels) et les risques encourus, ainsi que la position des plus jeunes. Dans les réseaux que nous avons observés, les rôles, les fonctions, sont très organisés et hiérarchisés. L'organisation du trafic à l'échelle d'une cité prend la forme d'une organisation entrepreneuriale dont on peut décrire le fonctionnement :

Le matin vers 10h, 10h30, une réunion d'équipe coachée par le manager¹⁰⁰ permet une répartition des places et des rôles, des horaires, des places. Celui qui arrive en retard perd sa place au moins pour la journée. Le manager décide qui va être à quel poste, pour combien de temps (en général, deux tranches horaires : 11h à 18h ou 18h à 2h). Puis il distribue les premières doses de produits et passera toutes les heures récupérer l'argent. Les grossistes et semi-grossistes ne sont pas visibles sur les terrains des cités. A l'échelle des cités, on peut repérer, constituant un réseau :

- un patron (semi-grossiste lui-même ou en contact direct avec le semi-grossiste)
- un ou deux managers, ayant chacun (hiérarchiquement) :
 - * une équipe de charbonneurs (dealers, postés, qui assurent la transaction avec les clients)
 - * des ravitailleurs (ravitaillent les dealers en produits)
 - * des nourrices (qui gardent, souvent dans leur propre appartement, l'argent et/ou le produit)
 - * des rabatteurs (qui accompagnent le client jusqu'au dealer)
 - * des guetteurs (postés, qui surveillent toutes les circulations, parfois fouillent un client douteux)
 - * des coursiers (qui vont acheter boissons et nourriture pour les membres du réseau en poste)
 - * des aspirants (donnent des coups de main comme guetteurs ou coursiers souvent sans qu'on ne leur ait rien demandé, mais dans l'espoir d'intégrer le réseau, ou d'avoir la pièce, ou simplement pour passer le temps).

L'évolution dans la « carrière » est également sur un mode entrepreneurial : l'ancienneté joue, mais aussi les compétences qui relèvent à la fois de savoir-faire (sens des affaires, de l'observation, etc.) que de qualités humaines (sang froid, discrétion, etc.). A certains postes, on est rémunéré au fixe (les guetteurs, les nourrices) et les revendeurs sont rémunérés à la commission. Les travaux de Christian Ben Lakhdar, tout comme nos observations, montrent que les gains financiers sont faibles pour la plupart des agents de la hiérarchie des réseaux. Un revendeur de cannabis au détail gagnera rarement plus de 1.500 euros par mois, une nourrice souvent moins de 1.000 euros ; quant au coursier, il pourra espérer quelques sandwiches et cannettes pour sa consommation, et une pièce de temps en temps.

Autant dire qu'on est loin de l'imaginaire du riche caïd de banlieue, et que les gains sont loin d'être à la hauteur des risques encourus, y compris au sein même des réseaux dont les relations reposent sur la menace et la violence, davantage que sur la confiance et le partenariat. Ainsi, il est aisé d'affirmer que l'économie des trafics de drogues à l'échelle des cités est, pour la plupart de ceux qui en sont les acteurs, une économie de la pauvreté.

Pour les plus jeunes pourtant, cette organisation entrepreneuriale du deal alimente la représentation du trafic comme un travail, comparable à n'importe quel autre, en moins fatigant. Cette activité est extrêmement banalisée pour la plupart des adolescents ; ils sont d'autant moins réceptifs au discours des adultes que, s'ils accèdent à cette activité pour un besoin d'argent, de reconnaissance, de légitimité ou de consommation de drogues, la plupart d'entre eux ne quittent pas totalement le système scolaire (aménageant leurs études en fonction de leurs horaires de « travail » pour le réseau) ou une activité de formation professionnelle par ailleurs. De la même façon pour les adultes, on peut être dans les trafics et avoir une famille, des amis, des loisirs... une vie « normale ».

Dès lors, le principe binaire ne résiste pas : dans la plupart des cas, les jeunes ont des activités et des relations multiples, dans et hors des réseaux de trafic. De surcroît, nombre d'entre eux envisagent leur place et leur rôle dans les trafics de drogues comme des contributions sans implication réelle dans les

¹⁰⁰ Les termes employés ici (manager, charbonneur, ravitailleur, chef d'équipe, etc.) reprennent le vocabulaire employés par les acteurs des réseaux entre eux. Ce vocabulaire témoigne lui aussi d'une organisation « professionnelle », de type entrepreneurial.

réseaux en tant que tels : guetter pour prévenir lorsque la police arrive est pour eux un acte aussi banal que, pour la plupart d'entre nous, faire un appel de phares sur la route lorsqu'il y a un radar. Et de fait, la démarche est comparable puisque dans les deux cas il s'agit bien de soustraire un tiers à l'intervention de la police sur un acte interdit.

Cet exemple (parmi les nombreux thèmes traités et analysés par le groupe « questions de réseaux »¹⁰¹) illustre les limites du jugement moral. Il témoigne de la nécessité d'un autre entendement des raisons et des conséquences des trafics de drogues dans les cités, tant pour comprendre les phénomènes de développement des trafics, que pour être en situation de dialogue avec les populations qui y sont impliquées et dès lors, pour les acteurs sociaux, poursuivre leur mission d'accompagnement et de protection des populations.

Cela veut dire, concrètement : comprendre les raisons d'une entrée dans les trafics pour mesurer les bénéfices, en mesurer aussi les risques encourus, pour ceux qui y exercent une activité et pour leur entourage. Des bénéfices financiers qui viennent pallier des situations de fragilité, de précarité ou de pauvreté ; des bénéfices relationnels pour des personnes en besoin de reconnaissance et d'insertion ; des bénéfices culturels pour des jeunes dont le quartier et la rue sont des espaces de socialisation. Et des risques : d'interpellation et de condamnation, avec leurs conséquences sur une hypothétique insertion sociale « légale », mais aussi leurs conséquences économiques ; des risques sur la santé mentale, liés au climat de violence et de menace auquel s'adosent les réseaux, mais aussi liés à la perception que les plus jeunes ont de leur vie et leur avenir ; des risques physiques liés aux violences mais aussi aux consommations de drogues¹⁰².

Si ces risques ne sont pas toujours mesurés, notamment par les plus jeunes acteurs des trafics, il en est un communément admis, qui constitue un risque majeur : l'aspect absolument provisoire, voire éphémère, d'une activité de trafics de drogues. Car outre les risques énoncés plus haut, très rares sont les personnes qui font une longue carrière dans le trafic, en vivent, en font vivre leur famille, et peuvent épargner en prévision du risque d'incarcération. Et, à l'exception de quelques grossistes et semi-grossistes, aucun revendeur ne peut prétendre à une longévité dans l'activité, les plus chanceux et prévoyants arrivant tout juste à acquérir un petit commerce dans lequel se requalifier.

Partager un point de vue permet d'entrer en dialogue avec des personnes impliquées dans les trafics, de construire ensemble des mesures de protection pour les plus fragiles, des possibilités de sortie des réseaux pour ceux qui le souhaitent. C'est aussi construire un espace de cohabitation, et en conséquence le plus souvent de protection, y compris pour soi même ; mais c'est aussi, en conséquence, une négociation sans cesse renouvelée avec soi même, avec ses valeurs.

A une condition toutefois, pour les acteurs professionnels : que leurs institutions de tutelle, mais aussi leurs collègues, tolèrent, sinon acceptent, cette position éthique aux dépens d'une position morale. Accepter que des acteurs sociaux soient en dialogue avec des délinquants, qu'ils cohabitent avec des activités criminelles, qu'ils considèrent que les trafics de drogues c'est aussi leur affaire, et pas seulement celle des habitants et celle de la police, est une position rarement tenue par les institutions de tutelle, encore plus rarement soutenue. Pas plus d'ailleurs que dans la plupart des formations au travail social ou éducatif, au sein desquelles la question des réseaux et trafics est reléguée (quand elle est traitée) au rang de problème sécuritaire et juridique, ou à celui de satellite des questions sanitaires de consommations.

Il faut dès lors préciser que, si ce travail à été possible à ces conditions là, c'est d'abord grâce à la maturité et l'engagement de chacun des membres du groupe « questions de réseaux », mais aussi grâce au soutien de leurs institutions ou structures professionnelles de tutelle. Un soutien essentiel, parce que précisément situé aux trois niveaux auxquels s'adosse l'éthique de ce travail :

¹⁰¹ L'ensemble des travaux construits par le groupe « questions de réseaux » ont été repris et mis en débat lors des rencontres professionnelles animées par des chercheurs invités et les membres du groupe, donnant lieu aux textes de cette publication.

¹⁰² Sachant que la très grande majorité des personnes impliquées dans les trafics sont aussi consommateurs quotidiens, a minima de cannabis, sinon de plusieurs produits.

- celui de la confidentialité : pour que la hiérarchie acquiesce au fait de ne pas être tenue au courant de ce que nous faisons et ce que nous disons dans le groupe (comme nous avons construit notre espace de confiance et de confidentialité au sein du groupe),
- celui de la visibilité : pour que ces institutions acceptent d'être identifiées comme favorisant un travail sur les trafics de drogues, et acceptent que ces questions fassent débat public, et publications (comme nous avons accepté de restituer nos travaux, publiquement et dans les cités mêmes qui en faisaient l'objet),
- celui de l'égalité de position : pour que ceux qui participaient au groupe puissent être disponibles, mais aussi ne relèvent, pour ce travail, d'aucune fonction ni position hiérarchique (de la même façon que nous avons construit, au sein du groupe, la possibilité pour chacun d'être considéré à l'égal de tous).

Le travail mené par le groupe « questions de réseaux », et ces deux journées de rencontres professionnelles sur « la proximité à l'épreuve de trafics de drogues » dont cette publication constitue une restitution, témoignent déjà de la possibilité de travailler et d'échanger sur des sujets moralement discutables, sinon répréhensibles. Mais cela témoigne aussi de la nécessité d'affirmer que nous sommes concernés par ces sujets, à titre professionnel parfois, personnel toujours, et que cela est une question d'éthique.

NOTES

L'INTERVENTION SOCIALE A L'ÉPREUVE DES TRAFICS DE DROGUES

Lorsqu'ils sont installés dans les cités, les trafics de drogues affectent la vie quotidienne des habitants, autant que les capacités d'intervention des acteurs locaux. Pourtant, les questions économiques, sociales et culturelles induites par la présence des réseaux dans les cités restent peu appréhendées.

De quels types d'organisations procèdent les trafics ? Dans quels espaces territoriaux mais aussi sociaux et culturels viennent-ils s'inscrire ? Comment s'élaborent et peuvent se maintenir les liens avec les personnes impliquées dans le trafic ? De quelles ressources disposent les professionnels pour appréhender les « questions de réseaux », sans hypocrisie ni angélisme ?

Ce sont ces questions qu'un groupe de professionnels de l'action sociale et de l'animation à Marseille a travaillées durant cinq ans. Accompagné par des sociologues, il a partagé ses connaissances, ses savoir-faire, et ses compétences, mais aussi ses expériences dans les cités, auprès d'adolescents, de jeunes adultes et de familles.

En mai 2010, le groupe a proposé un bilan au cours de rencontres professionnelles sur l'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues.

Ces ATELIERS PROFESSIONNELS ont eu pour objet de restituer ce travail, mais aussi d'échanger, de confronter des savoirs et des expériences sur l'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues.

Il en ressort que conforter notre capacité à comprendre et agir est une exigence que nous devons partager pour éviter l'abandon des quartiers marqués par la présence des réseaux et des jeunes soumis à l'attractivité de ceux-ci.

Ces ateliers ont réuni des intervenants sociaux (professionnels, militants associatifs), étudiants et chercheurs désireux de s'engager dans cette démarche.



Les ateliers professionnels sur « l'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues » par le groupe « questions de réseaux »

Contacts :

addap13 – Michel Scotto - 04 91 71 80 00 - michel.scotto@addap13.org

Mission Sida Toxicomanies et Prévention des conduites à risques - Ville de Marseille

Mylène Frappas - 04 91 14 56 21 - mfrappas@mairie-marseille.fr

Transverscité - Claire Duport - cl.duport@laposte.net

